



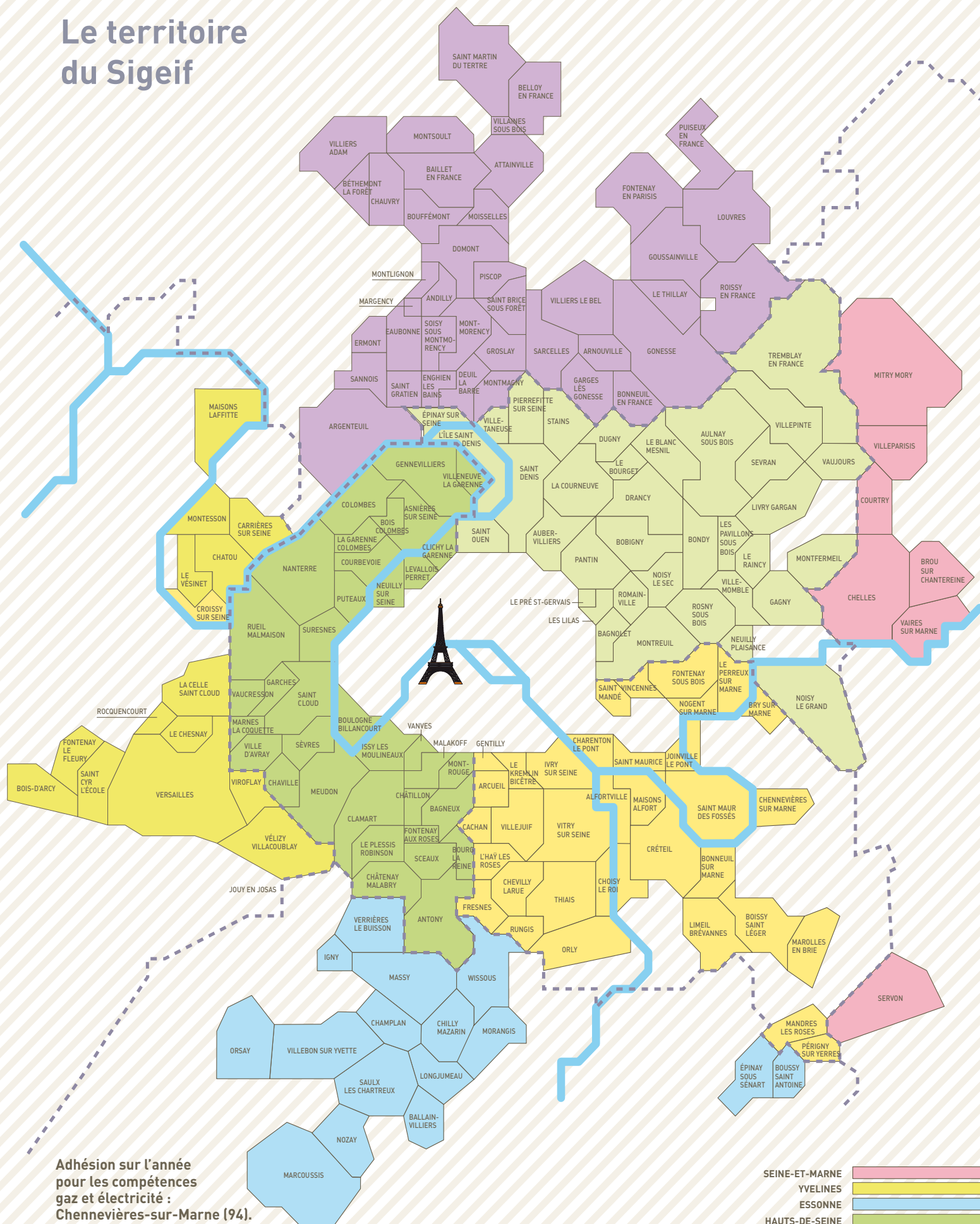
SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Rapport annuel

SOMMAIRE

	Le message du président	3
	Les chiffres clés	4
1	Le monde de l'énergie : les faits marquants de l'année 2015	9
2	Le Sigeif, acteur majeur de la transition énergétique Structures et instances, les « métiers » du Sigeif au service des communes, le budget du Syndicat.	17
3	Garantir la bonne exécution des contrats de concession Les modalités du contrôle, le territoire, les clients et les consommations. Le contrôle physique des ouvrages, le contrôle comptable des concessions gaz et électricité, les enquêtes annuelles de satisfaction auprès des usagers.	29
4	Le contrôle et la perception de la TCFE Sécuriser la perception de la taxe.	67
5	Veiller à la sécurité et au respect de l'environnement Enfouissement des lignes électriques aériennes, maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement, développement et qualité de l'éclairage public.	71
6	Aider les communes à améliorer leur efficacité énergétique Accompagner la politique énergétique des communes. Valoriser les certificats d'économies d'énergie. Assurer une veille technologique et expérimenter.	81
7	Le Sigeif engagé dans le développement du GNV en Île-de-France Développement des flottes et des infrastructures. Une dynamique en marche. L'exemple italien : un million de véhicules.	89
8	Acheter le gaz aux meilleures conditions Les appels d'offres 2014-2016.	95
9	Communiquer pour un meilleur service Le devoir d'informer. Sensibiliser les élus et le grand public.	101
	Annexes	107

Le territoire du Sigeif



Adhésion sur l'année pour les compétences gaz et électricité : Chennevières-sur-Marne (94).

5 473 163 habitants sur le territoire.
185 collectivités adhérentes pour le gaz, dont 64 pour l'électricité.
9 434 km de réseau gaz et 8 760 km de réseaux électriques.

SEINE-ET-MARNE	
YVELINES	
ESSONNE	
HAUTS-DE-SEINE	
SEINE-SAINT-DENIS	
VAL-DE-MARNE	
VAL-D'OISE	
Limites de départements	



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Jean-Jacques Guillet

Président du Syndicat
Intercommunal
pour le Gaz et l'Électricité
en Île-de-France

Député des Hauts-de-Seine
Maire de Chaville

gager dans une démarche où ils étaient incontournables, est la confirmation d'un cap clair, que la France a fortement contribué à définir.

Les collectivités locales, présentes à la COP21, ont, dans tous les pays, un rôle majeur à jouer. La montée en puissance des énergies renouvelables, la nécessaire adaptation des réseaux à une nouvelle donne, que ce soit pour l'offre comme pour la demande, les placent au centre du jeu, non seulement en tant que concédantes, mais aussi en tant qu'actrices d'une production qui sera, peu à peu, en partie décentralisée.

Les grandes autorités organisatrices – au premier chef le Sigeif – sont les outils indispensables à ces nouvelles responsabilités qu'elles doivent assurer.

Notre syndicat se prépare depuis longtemps à ce grand rendez-vous. Après avoir lancé le premier appel d'offres mutualisé d'énergie, il y a déjà dix ans, créé l'un des premiers services d'efficacité énergétique pour les bâtiments communaux, il met en place aujourd'hui un réseau de stations d'avitaillement au GNV et bio-GNV, tout en ouvrant ou en accompagnant des pistes d'innovation technologique qui se révèlent prometteuses. Le Sigeif vient ainsi en appui des grandes collectivités qui coexistent sur le territoire de l'Île-de-France – région, métropole du Grand Paris, communautés d'agglomération de la grande couronne –, qui seront, dès la fin 2016, associées à son action.

Au-delà des services traditionnels, et régulièrement enrichis, rendus à ses adhérents, le Sigeif, fidèle à sa vocation centenaire, conserve ainsi un rôle pilote qu'il va désormais assumer pour la réussite de la transition énergétique en Île-de-France. ■

Le Sigeif assume son rôle pilote pour la réussite de la transition énergétique en Île-de-France.

NUL BESOIN de remonter à l'invention, par Philippe Lebon, du gaz d'éclairage pour savoir que notre pays est, depuis des lustres, un acteur mondial dans le domaine de l'énergie. Il le doit à ses capacités d'innovation, aux grands groupes industriels que celles-ci ont engendrés, au partenariat entre collectivités locales et opérateurs et à la foi de nos concitoyens dans les vertus du progrès technique.

Au cours des vingt dernières années, la mondialisation et la libéralisation des marchés ont quelque peu bousculé les certitudes qui s'étaient ainsi établies. Les deux grands opérateurs historiques, issus de la nationalisation de 1946, ne sont plus des groupes intégrés, la concurrence s'installe peu à peu pour l'électricité, comme pour le gaz, les tarifs réglementés vivent leurs dernières heures. Quant à l'industrie nucléaire, un doute insidieux se substitue à une confiance inébranlable.

Le nouveau paysage qui se dessine n'est pas, pour autant, désespérant. La transition énergétique, qui fait l'objet d'un large consensus, nous offre de nouvelles opportunités, dans la perspective, qui demeure intangible, d'assurer notre indépendance énergétique.

La ratification des accords de Paris sur le climat par la Chine et les États-Unis, principaux émetteurs de gaz à effet de serre, qui rechignaient jusqu'à présent à s'en-

GAZ

185 COLLECTIVITÉS / 5 473 163 HABITANTS

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION EN 2015

1 201 033 clients

Longueur du réseau

9 434 KM

299,5 M€

de recettes pour

27 317,5 GWH

de gaz acheminés

Valeur brute des ouvrages

1 560,4 M€

27,2 M€ consacrés
au renouvellement
des ouvrages

10,9 M€

consacrés au développe-
ment du réseau de gaz

Âge moyen
des canalisations

26,3 ans

555 dommages
aux ouvrages de gaz
lors de travaux de voirie,
dont **360** avec fuites

53 005 clients
coupés à la suite
d'un incident

101 143

conduites montantes,
dont **52 481**
(52 %) en concession

2 913 postes de détente
de distribution publique

Recherche systématique
de fuites

9 295 KM
de canalisations surveillées

15 363

appels de tiers
pour fuite ou odeur de gaz
reçus au centre « Urgence
sécurité gaz »

ENQUÊTE DE SATISFACTION (1)

77 % des utilisateurs ont
pour fournisseur Engie
et ont conservé les tarifs
réglementés.

Seuls **14 %** des utilisateurs
ont changé de fournisseur.

46 % de l'échantillon
ont déclaré utiliser le gaz naturel.

Pour l'échantillon restant,
7 % utilisent le gaz en bouteille
et **47 %** n'utilisent pas le gaz.

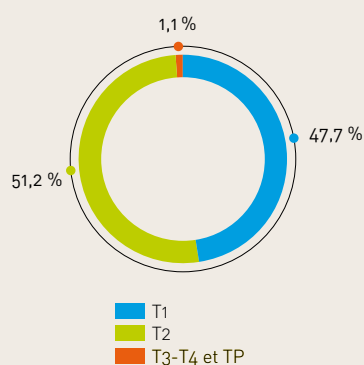
Les différents usages du gaz



(1) Extrait de l'enquête
réalisée par l'Ifop, pour
le compte du Sigeif,
du 23 novembre au 14
décembre 2015, auprès
d'un échantillon de
1 000 clients-usagers,
représentatif des 185
collectivités adhérentes
du Syndicat.

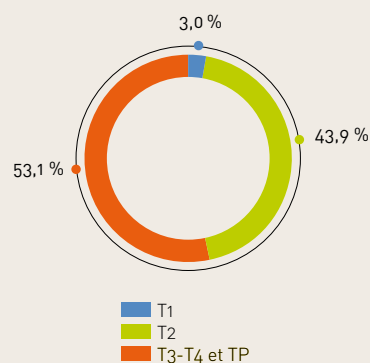
RÉPARTITION DES CLIENTS PAR TARIF D'ACHEMINEMENT*

1 201 033 clients (- 0,68 %)
5 473 163 habitants



RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION PAR TARIF D'ACHEMINEMENT*

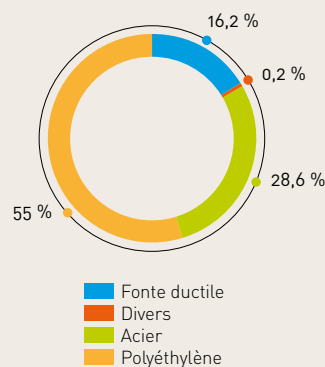
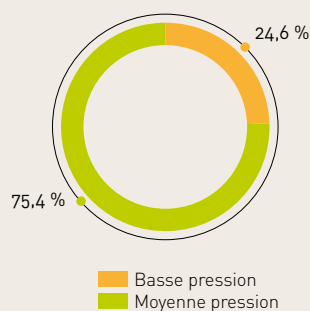
27 318 GWh (+ 8 %)



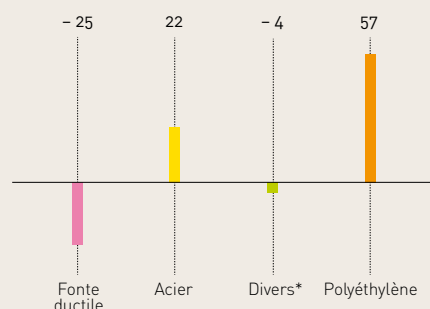
* Voir définition des tarifs page 31.

NATURE ET LONGUEUR DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

9 434 km

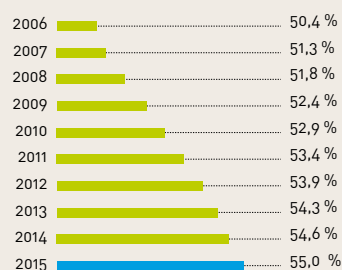


ÉVOLUTION DE LA NATURE DES RÉSEAUX À PÉRIMÈTRE CONSTANT (EN KM)



* Cuivre, tôle bitumée

PART DU POLYÉTHYLÈNE (EN %)



ÉLECTRICITÉ

64 COLLECTIVITÉS / 1 417 359 HABITANTS

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION EN 2015

675 938 clients

Longueur du réseau

3 698 KM HTA
et **5 062** KM BT

234,5 M€

de recettes pour

6 572,3 GWH
d'électricité acheminés

Valeur brute des ouvrages

811 M€

Valeur nette

418 M€

15,6 M€

consacrés au développe-
ment du réseau électrique

20 M€

consacrés à la
qualité, à l'environnement
et au renforcement,
dont **5,5** M€
pour les postes sources

Âge moyen

des canalisations

34,2 ans

6,3 incidents aux

100 km sur le réseau HTA

et **12,1** incidents

sur le réseau BT

36 535 clients

coupés plus de 3 heures,
en durée cumulée

42,6

minutes de durée
moyenne de coupure par an
(critère B)

3 500 clients aidés

dans le cadre du FSL

45 289 clients aidés

dans le cadre du TPN

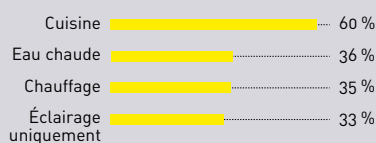
110 MW

de puissance installée
des EnR (cogénération,
photovoltaïque...)

ENQUÊTE DE SATISFACTION ⁽¹⁾

83 % des utilisateurs ont
pour fournisseur EDF.

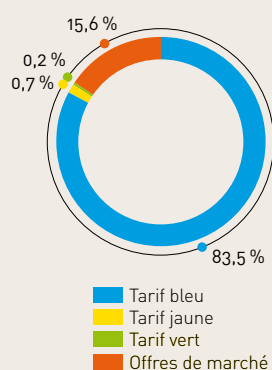
52 % des utilisateurs
jugent l'électricité « plutôt chère ».



(1) Extrait de l'enquête réalisée par l'Ifop, pour le compte du Sigeif, du 23 novembre au 6 décembre 2015, auprès d'un échantillon de 1 000 clients-usagers, représentatif des 64 collectivités adhérentes du Syndicat.

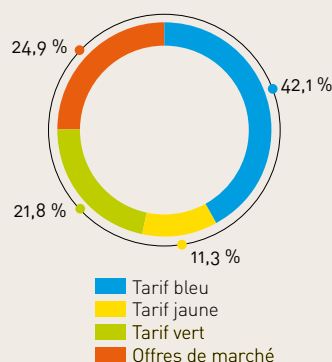
RÉPARTITION DES CLIENTS PAR PRIX DE VENTE

675 938 clients (+ 2,1 %)
1 417 359 habitants



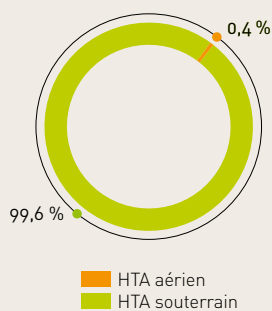
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION PAR PRIX DE VENTE

6 572,3 GWh (+ 3,5 %)

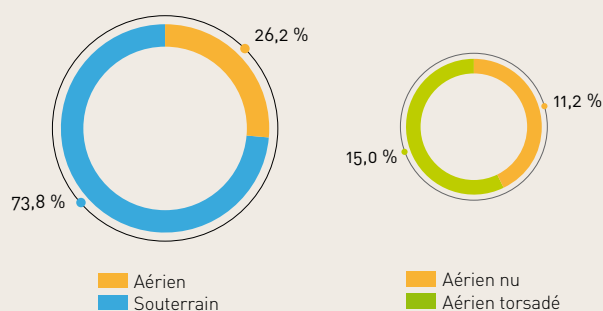


NATURE ET LONGUEUR DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

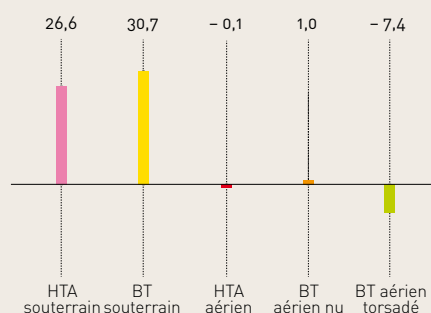
Réseau HTA : 3 698 km



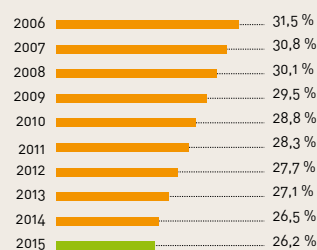
Réseau BT : 5 062 km



ÉVOLUTION DE LA NATURE DES RÉSEAUX À PÉRIMÈTRE CONSTANT (EN KM)



PART DU RÉSEAU AÉRIEN BT (EN %)





1

FAITS MARQUANTS



Dominée par l'accord de Paris (COP 21) et une vertigineuse chute des prix, touchant à la fois le pétrole, le charbon, le gaz et l'électricité, l'année 2015 est paradoxale : le réchauffement climatique invite à la sobriété énergétique, mais les prix induisent des comportements inverses. De même, en France, la loi de transition énergétique pour une croissance verte fixe des objectifs ambitieux, sans doute trop, pour réduire à la fois la dépendance au nucléaire et aux énergies fossiles.

Et, dans un contexte d'incertitudes, quinze ans après les premières mises en concurrence des fournisseurs pour les plus gros clients, la suppression quasi généralisée des tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz et de l'électricité pour les « professionnels » marque un véritable tournant concurrentiel.



MONDE

COP21, UN ACCORD AMBITIEUX... SUR LE PAPIER

Mission accomplie : le sommet des Nations unies pour le climat a débouché sur un accord ambitieux et unanime. Obtenu à l'arraché par la présidence française de la COP21, cet accord a d'abord le mérite... d'exister. Fédérer 195 pays représente en effet une performance diplomatique non négligeable, d'autant plus que les divergences préalables entre pays industrialisés et « du Sud » étaient parfois importantes.

L'ambition est là : l'accord entend limiter le réchauffement climatique, en le situant « bien en dessous » du seuil de 2°C « par rapport aux niveaux préindustriels », en tendant vers « 1,5°C ». C'est un progrès significatif par rapport aux ambitions initiales qui se bornaient au plafond de 2°C... La partie n'est pas gagnée pour autant : annexées à l'accord, les contributions volontaires des États, détaillant objectifs et moyens mis en œuvre, sont non seulement très

disparates, mais leur combinaison se traduit par un réchauffement de l'ordre de 3°C...

Or, le réchauffement est déjà, aujourd'hui, de 0,8°C. Il appartiendra aux experts du GIEC d'évaluer le niveau d'émissions compatible avec un réchauffement limité à 1,5°C, et de le comparer aux promesses des États. Lesquelles devront – très probablement – être revues à la hausse, en 2023 puis, à nouveau, tous les cinq ans. Une contrainte douce puisque, au moins en apparence, volontaire.

UN FONDS VERT DE 100 MILLIARDS D'EUROS

Autre élément de satisfaction, le « fonds vert », destiné à faciliter la transition énergétique dans les pays en développement, est doté d'un budget de 100 milliards de dollars par an, d'ici 2020. Avec la promesse d'augmenter ce plancher en 2025. Fruit d'un difficile consensus, l'accord de Paris comprend aussi des

ÉVOLUTION DU COURS DU PÉTROLE, de janvier 2014 à janvier 2016 (en dollars par baril)



Source : Bloomberg.

objectifs non chiffrés, dont la mise en œuvre s'avère de fait moins assurée. Il en est ainsi des émissions mondiales de gaz à effet de serre qui ne font pas l'objet d'un calendrier contraignant, les États se contentant de viser « un pic aussi rapidement que possible ». Également flou, un équilibre entre émissions et absorptions de carbone (enfouissement de CO₂, mais aussi forêts et océans) est attendu dans la seconde moitié du siècle. Conclu en décembre 2015, l'accord est en cours de ratification, dans l'attente du prochain sommet, à Marrakech (COP22, novembre 2016).

PRIX : TOUJOURS PLUS BAS

Amorcée à la mi-2014, la chute du prix du pétrole a entraîné tout le secteur de l'énergie dans le marasme. Le mouvement a été brusque et parfaitement inattendu. En juin 2014, le baril flirte avec les 115 dollars, mais, six mois après, en janvier 2015, il passe sous le seuil des 50 dollars, pour remonter ensuite légèrement, vers 65 dollars. Avant de replonger durant l'été pour terminer l'année à 36 dollars ! Après cette chute de 70 % des cours en dix-huit mois, tandis que le début d'année 2016 reste tendanciellement bas, les nuages s'accumulent. Ainsi du Venezuela, dépendant du pétrole à plus de 95 %, qui fait face à une crise économico-politique majeure.

Conséquence de conflits politiques (entre l'Arabie saoudite et l'Iran, par exemple), l'incapacité des pays producteurs à s'entendre pour geler ou réduire la production se traduit par une offre surabondante – tandis que le ralentissement économique en Chine et la crise en Europe réduisent les besoins. Sans oublier que les actions de réduction des consommations portent progressivement leurs fruits !

Le redouté « peak oil » annoncé il y a dix ans s'est éloigné... L'industrie pétrolière est en berne : les grands groupes ont en effet besoin d'un baril à 60 dollars pour équilibrer leurs comptes. La plupart voient leurs bénéfices fondre, à l'instar de Royal Dutch Shell (– 80 % !), tandis que certains font face à de lourdes pertes, comme BP, qui affiche un trou de 6,5 milliards de dollars. Partout, les majors réduisent leurs investissements (en 2015, ils ont chuté de 22 %), ce qui fragilise les entreprises parapétrolières.

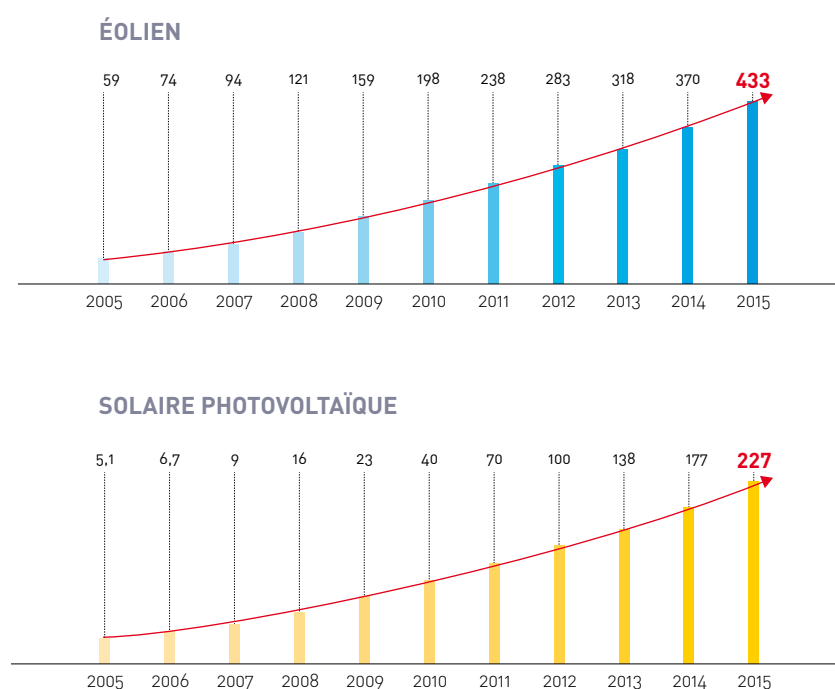
En France, Vallourec est en pleine restructuration et doit s'appuyer sur l'État pour une augmentation de capital destinée à assurer sa pérennité. Début 2016, l'Agence internationale de l'énergie a fait part de ses inquiétudes face à cette baisse qui touche à la fois l'exploration et la production, estimant qu'elle pourrait menacer la sécurité d'approvisionnement d'ici à cinq ans.

LES AUTRES ÉNERGIES TOUCHÉES ÉGALEMENT

Fait notable, il semble que le pétrole ait entraîné toutes les énergies dans sa chute, même si d'autres phénomènes sont à l'œuvre, comme l'essor du gaz de schiste, qui a permis aux États-Unis d'exporter massivement du charbon, contribuant à faire chuter les prix des deux énergies.

Plus rien ne semble résister à cette pression déflationniste, jusqu'à l'électricité française, subissant désormais les lois d'un marché européen en cours d'intégration et victime de surcapacités de production. Conséquence : les acteurs du secteur sont extrêmement fragilisés, comme le géant E.ON, en Allemagne, ou les groupes français EDF et Engie. Tous sont confrontés à des parcs vieillissants, des murs d'investissements et des prix désespérément bas.

ÉVOLUTION DE LA PUISSANCE INSTALLÉE DES ENR dans le monde depuis 2005 (en GW)



Source : REN21, Rapport sur le statut mondial des énergies renouvelables 2016.

RECORD DES INVESTISSEMENTS DANS LES ENR

Elles coûtent cher, mais séduisent de plus en plus les investisseurs : en 2015, 329 milliards de dollars ont été investis dans le secteur des énergies renouvelables – le précédent record datait de 2011, avec 318 milliards de dollars.

La performance est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans un contexte de chute des prix des énergies fossiles, rendant bien moins attractif le secteur des énergies « vertes ». Se distinguant, notamment, l'éolien et le solaire photovoltaïque, qui représentent désormais près de la moitié des investissements mondiaux dans l'énergie (incluant fossiles, nucléaires et renouvelables). Les capacités de production éoliennes ont crû de 64 GW l'an passé, et celle du photovoltaïque de 57 GW. C'est en Chine et aux États-Unis que l'essor des renouvelables est le plus important.

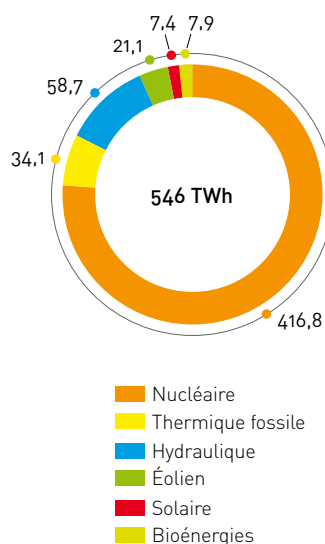
À l'inverse, en Europe, l'énergie verte ne fait plus vraiment recette, avec 58 milliards investis, soit une chute de 14 % par rapport à 2014 – un niveau inconnu depuis une dizaine d'années. La révision à la baisse des aides d'État, notamment les tarifs garantis, et les surcapacités de production ne sont pas étrangères à cette diminution des investissements, ce qui se traduit aussi par la crise du secteur, à l'exemple d'Abengoa, le « géant vert » espagnol, menacé de faillite.

FRANCE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CROISSANCE VERTE

Attendue depuis 2012, ayant mobilisé trois ministres, suscité 150 heures de débat en séance publique, plusieurs centaines d'amendements, et comprenant 215 articles, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ en France (en TWh)



2015 affiche d'impressionnantes ambitions. Le texte entend développer la production d'énergies renouvelables, réduire la consommation, plafonner la capacité d'énergie nucléaire installée à 63,2 GW, diminuer significativement les émissions de gaz à effet de serre (qui devront être divisées par quatre d'ici 2050) et tout aussi significativement notre consommation énergétique finale (de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en

2030). Un programme complexe, dont il n'est pas certain qu'il puisse respecter le calendrier prévu.

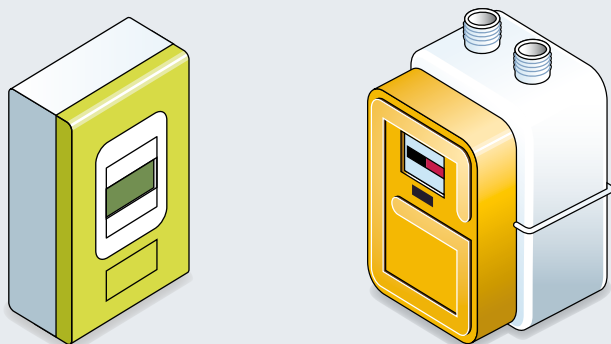
Ainsi, en vertu de ce texte, la France s'est engagée à réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 (contre plus de 75 % aujourd'hui). Mais cet objectif suppose soit de réduire considérablement la consommation d'électricité, soit de fermer plusieurs centrales du parc existant, comme l'a signifié la Cour des comptes, le tout dans un délai assez court.

Il en est de même des énergies renouvelables, dont la part devrait être portée à 23 % de la consommation finale brute en 2020 et à 32 % en 2030, alors que leur implantation se heurte à des rigidités (financement, acceptabilité sociale) qui les empêchent déjà de se conformer aux objectifs des lois Grenelle 1 et 2. Autre difficulté du texte : l'absence d'un volet ambitieux sur les transports.

500 000 OPÉRATIONS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Mais la loi ne se contente pas de définir les grands axes d'un mix énergétique. Elle mérite aussi d'être regardée dans ce qu'elle apporte de





Les deux concessionnaires, ERDF et GRDF, ont lancé en 2015 leur compteur évolué. Linky, pour le premier, et Gazpar, pour le second, devraient équiper respectivement 35 millions et 11 millions de foyers à l'horizon 2022.

concret, notamment aux ménages. Ainsi, la mise en place de plateformes territoriales de la rénovation énergétique doit faciliter les opérations vertueuses, tout comme le vote à la majorité simple de tels travaux dans les bâtiments en copropriété devrait accélérer les prises de décision.

Le renforcement des sociétés de tiers financement comme la création de certificats d'économies d'énergie (CEE) dédiés à la lutte contre la précarité énergétique sont d'autres exemples de dispositifs incitatifs qui devraient se révéler utiles pour parvenir à l'objectif – très ambitieux – de 500 000 opérations de rénovation énergétique par an.

C'est sans doute là que réside la véritable transition énergétique, dans ce travail de fourmi, ô combien nécessaire, pour réduire une facture énergétique très élevée (14,7 milliards d'euros en 2015), malgré la chute des énergies fossiles.

LES COMPTEURS « INTELLIGENTS » ARRIVENT

Après une longue phase d'expérimentation, le déploiement des compteurs évolués a commencé au dernier trimestre 2015. GRDF pilote la généralisation des compteurs Gazpar, tandis qu'ERDF⁽¹⁾ est en charge des

compteurs Linky. 11 millions de foyers devraient ainsi basculer vers Gazpar d'ici 2022, et environ 35 millions disposer d'un nouveau compteur électrique d'ici 2021. L'opération étant inédite par son ampleur, sa montée en puissance sera progressive. Ainsi, GRDF a posé les premiers compteurs en 2015, mais n'en vise que 150 000 fin 2016, dans vingt-quatre communes pilotes (dont trois sur la concession du Sigeif : Nanterre, Puteaux et Rueil-Malmaison), à la fois pour assurer le professionnalisme de la pose et, parfois, répondre aux questions ou inquiétudes des consommateurs, à qui ces nouveaux compteurs apportent



indéniablement de nouveaux services. D'abord, ils leur garantissent une facture correspondant à leur consommation réelle. Un vrai progrès au regard des nombreux conflits générés par les factures estimées...

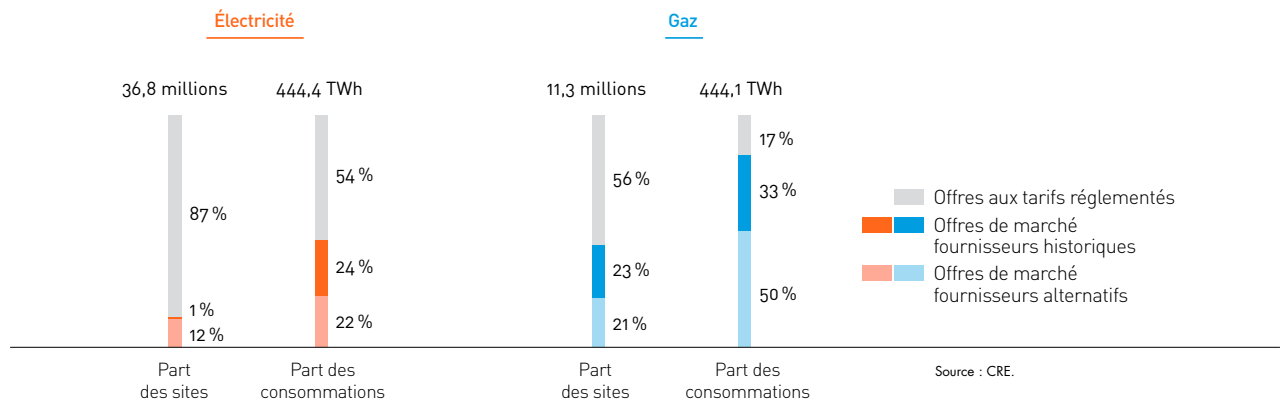
DES OPÉRATIONS PILOTÉES À DISTANCE

Autre avantage : nombre d'opérations pourront être effectuées à distance, notamment dans l'électricité (mise en service, résiliation, changement de puissance...), mettant fin aux rendez-vous contraignants avec le redevable.

Enfin, les données de consommation seront accessibles aux consommateurs, via les sites Internet dédiés des deux distributeurs. Répercutés dans les tarifs d'acheminement (Turpe et ATRD), les coûts de ces chantiers colossaux (5 milliards d'euros pour Linky, 1,1 milliard pour Gazpar) doivent être intégralement compensés par des gains de productivité chez ERDF et GRDF. En dépit de ces avantages, collectivités locales et associations de consommateurs déplorent que ces compteurs aient été conçus pour l'essentiel à destination des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs, parce qu'ils ne disposent pas vraiment d'une interface permettant au consommateur de visualiser sa consommation, ce qui leur aurait permis de détecter d'éventuels gaspillages et de prendre des mesures de maîtrise de l'énergie. Le déploiement et l'utilisation de ces compteurs devraient permettre de mesurer leur impact sur la consommation des ménages, mais également faciliter le pilotage du réseau : ils sont en effet présentés comme les premières briques des futurs « smart grids » ou « réseaux intelligents ». (Lire pages 33 et 39.)

(1) Devenue Enedis en juin 2016.

PARTS DE MARCHÉS DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE en France au 31.12.2015



ENGIE : CHANGEMENT DE NOM ET RÉORGANISATION

Il y a quinze ans, le secteur ne connaissait guère qu'EDF et Gaz de France. Depuis, sous l'effet de la libéralisation des marchés et de la séparation des activités, de nouveaux fournisseurs apparaissent ou disparaissent (Poweo, Altergaz, respectivement absorbés par Direct Énergie et ENI), tandis que noms et logos ne cessent de changer.

Ainsi, en 2015, ERDF et GRDF ont modernisé leurs logos, afin de mieux les différencier de ceux de leurs maisons-mères. Mais le principal fait marquant reste l'annonce en avril du changement de nom de GDF Suez, groupe issu de la fusion entre Suez et Gaz de France, devenu Engie. En lançant une marque mondiale, opération assortie d'une campagne de promotion de plusieurs millions d'euros, Engie affiche résolument sa mutation à l'international. Cette ambition se traduit également par une organisation interne plus resserrée, autour de 24 « business units » et 5 métiers, dessinant des niveaux de décision plus rapides, une approche commerciale par plaques géographiques,

et la volonté de devenir leader de la transition énergétique. Le changement de nom accompagne donc des orientations stratégiques, dans un contexte où les prix renforcent les incertitudes.

Autre exemple de réorganisation associée à un changement d'identité, le groupe allemand E.ON a été scindé en deux entités : l'une, en charge des énergies renouvelables et des réseaux, conservera la bannière traditionnelle, tandis que l'autre, dédiée aux activités traditionnelles (thermique...), deviendra Uniper à compter du 1^{er} janvier 2016, en attendant une séparation en deux entreprises distinctes.

FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS POUR LES PROFESSIONNELS

Après une première étape fin 2014, la grande « bascule » a eu lieu fin 2015, avec la suppression des tarifs réglementés de vente de l'électricité et du gaz pour quelque 600 000 sites, essentiellement à usage professionnel : 450 000 sites pour l'électricité, ceux dont la puissance électrique souscrite est supérieure à 36 kVA,

quelque 160 000 pour le gaz (ceux dont la consommation annuelle est supérieure à 30 MWh par an ou 150 MWh pour les copropriétés).

UN BOULEVERSEMENT EXTRAORDINAIRE

En ouvrant à la concurrence le marché des entreprises et des professionnels, mais aussi le secteur public, dont l'État lui-même, ce bouleversement considérable met fin à une coexistence pacifique entre tarifs réglementés de vente et prix de marché entamée il y a une quinzaine d'années, sous l'impulsion de la déréglementation européenne.

La concurrence impose également un changement culturel notable, développant des compétences d'acheteurs, souvent mutualisées : les groupements de commandes, tel celui que coordonne le Sigeif depuis 2004, se multiplient, y compris dans le secteur privé. Le paysage s'en trouve bouleversé : cette arrivée de la concurrence se traduit en effet par de fortes pertes de marchés pour EDF (30 % des sites) et Engie (de l'ordre de 40 %) dans les segments de marché concernés.

OFFRE TRANSITOIRE POUR LES RETARDATAIRES

Pourtant, et bien que la suppression des TRV soit intervenue dans un contexte favorable aux clients, avec des prix en forte baisse, quelques dizaines de milliers de sites n'ont pas «basculé» dans les délais. Ils se sont vu imposer une offre transitoire de six mois, assurée par les fournisseurs historiques, et légèrement supérieure aux TRV.

En 2014, après expiration de cette offre transitoire dans le gaz, la fourniture aux derniers retardataires a été assurée en dernier recours par GRDF, avec une augmentation significative d'environ 20 %, ce qui s'est avéré très efficace.

C'est un autre dispositif qui a été retenu dans l'électricité, l'État confiant à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) le soin d'organiser un appel d'offres pour désigner des fournisseurs aux clients en retard, à compter de juillet 2016. Un dispositif qui pourrait finalement ne concerner que quelques milliers de sites. Début 2016, il ne restait en effet que 54 000 sites en offre transitoire pour l'électricité.

NUCLÉAIRE : AREVA DANS LA TOURMENTE

Douche froide pour les actionnaires d'Areva le 23 février 2015 : le groupe annonce des pertes annuelles de 4,9 milliards d'euros, résultant de dépréciations d'actifs et d'une augmentation significative de ses provisions. Pour l'ancien numéro un mondial du secteur, qui surfait sur le renouveau du nucléaire, l'après-Fukushima est un long calvaire. Le modèle de réacteur EPR sur lequel le groupe a misé s'avère coûteux et sans doute surdimensionné. Si le chantier chinois de Taishan se déroule convenablement, avec une entrée en service prévue en 2016, les deux autres chantiers phares (Flamanville et Olkiluoto) cumulent les difficultés. Ainsi, en Finlande, l'EPR affiche neuf ans de retard et Areva a provisionné 5,5 milliards d'euros. Le dérapage est tout aussi significatif en France. S'ajoutent à ces déconvenues industrielles de fortes dépréciations d'actifs, après des investissements miniers qui se sont révélés très hasardeux.

Surtout, le groupe n'a pas su démontrer la pertinence de son modèle du

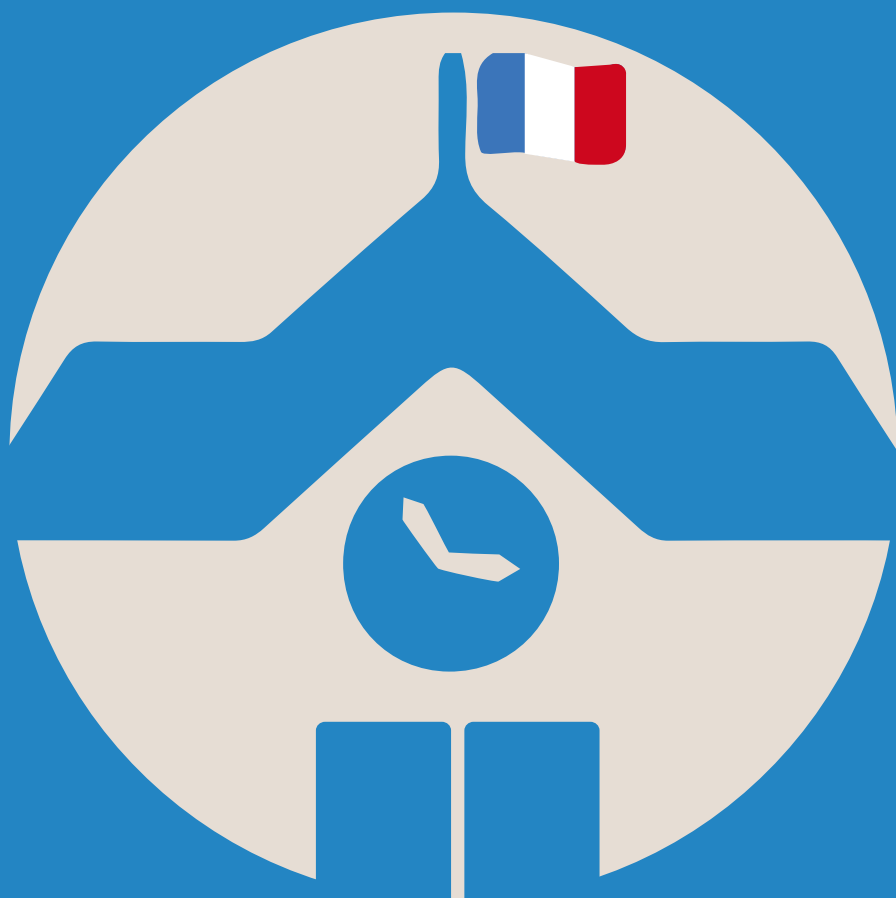
«tout intégré», depuis l'extraction de combustibles jusqu'au retraitement des déchets, en passant par la construction de centrales. Face à l'étendue des difficultés, l'État, détenteur de 87 % du capital, s'est engagé à recapitaliser le groupe, mais l'a également obligé à des révisions douloureuses, imposant notamment la cession de l'activité «réacteurs et services» à EDF.

UN AVANTAGE STRATÉGIQUE POUR EDF ?

Pour ce dernier, l'acquisition de ce pôle devrait s'avérer stratégique, tant pour construire de nouveaux réacteurs que pour assurer le «grand carénage» du parc français. L'électricien pourrait ainsi s'imposer en tant que chef de file du nucléaire français à l'export.

Pour Areva, le scénario est incertain. Début 2016, le groupe annonçait des pertes, pour la cinquième année consécutive (2 milliards d'euros), mais affichait aussi un carnet de commandes important, pour rassurer sur son avenir, même après son démantèlement.





2

LE SIGEIF, ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



En leur proposant des services innovants sur mesure, le Sigeif accompagne les communes dans la transition énergétique.

En complément de l'organisation du service public de distribution de gaz et d'électricité, il anime un des plus importants groupements de commandes d'achat de gaz naturel en France.

Créé en 1904 pour organiser la distribution publique du gaz à la périphérie de Paris, le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif) est précurseur à de multiples égards.

Au début du xx^e siècle, il a été le premier grand syndicat intercommunal en France. C'est lui qui a progressivement structuré le régime juridique de la concession de service public, en l'adaptant aux besoins de ses communes adhérentes.

Enfin, il a assuré à chacun, sur tout son territoire, l'égal accès à un service public durable, fiable et au tarif le plus juste. Un siècle plus tard, le monde de l'énergie a profondément changé. Ces dernières années, avec la mondialisation des échanges et l'ouverture du secteur de l'énergie à la concurrence dans le cadre européen, de nouveaux acteurs (régulateurs, distributeurs, fournisseurs) et des offres de marché sont apparus.

Émergent aussi de nouveaux défis, notamment en matière de développement durable : maintenance des réseaux, maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables...

Dans ce contexte, les missions d'organisateur du service public, de protecteur des consommateurs et de fédérateur des collectivités locales, telles que les exercent les grands syndicats d'énergie comme le Sigeif, s'avèrent plus que jamais nécessaires.

STRUCTURES ET INSTANCES

Le Sigeif est un syndicat mixte fermé. En 2015, une nouvelle commune l'a rejoint, portant à 185 le nombre des adhérents pour le gaz et à 64 pour l'électricité.

LE COMITÉ D'ADMINISTRATION

Chaque collectivité est représentée au sein du Comité d'administration par un délégué titulaire assisté d'un délégué suppléant, élus par leur assemblée délibérante.

Par-delà les clivages politiques et dans le respect mutuel des approches de chacun, le Sigeif est administré dans un esprit de consensus. Son Comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal : il délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat. Comme dans toutes les collectivités territoriales, le Comité délègue à son président et au Bureau un certain nombre de compétences, dont il assure le contrôle. Il se réunit quatre fois par an.

LE BUREAU

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau compte un président et quinze vice-présidents. Il met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat. Depuis 1983, le Sigeif est présidé par Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine et maire de Chaville.

LES COMMISSIONS

Le Sigeif dispose de commissions permanentes qui préparent le travail du Bureau et les décisions du Comité :

- Composées d'élus et de représentants des concessionnaires, les commissions de suivi du cahier des charges gaz et du cahier des charges électricité arrêtent le montant des redevances, assurent le contrôle des missions confiées aux concessionnaires et suivent l'évolution des patrimoines concédés (Crac, programme de travaux...).
- Pour répondre aux préoccupations des communes adhérentes dans le domaine des transports, des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande en énergie, le Sigeif dispose de trois commissions, créées en 2014. Chacune d'entre elles compte quinze membres.
- Composée d'élus et de représentants d'associations de consommateurs, la commission consultative des services publics locaux (CSPL)



apporte les informations indispensables aux usagers. Elle recueille leurs avis pour mieux répondre aux attentes des consommateurs.

- › La commission de coopération décentralisée étudie et propose des actions en faveur de populations du monde énergétiquement démunies.
- › Une commission consultative paritaire, associant les établissements publics territoriaux à fiscalité propre présents sur le territoire syndical, a été créée en 2015 par le Sigeif. Composée de vingt-quatre membres, elle permet de coordonner l'action des collectivités, de faciliter les échanges de données et de mettre en cohérence les investissements sur l'ensemble des réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid). Dans ce cadre, le Syndicat pourra assister les EPCI dans l'élaboration de leurs plans climat-air-énergie.

Le Sigeif participe également à la commission consultative de la Métropole du Grand Paris, chargée d'examiner un schéma directeur des réseaux d'énergie métropolitains : réseaux de gaz, d'électricité, de chaleur et de froid, visant à assurer leur complémentarité.



PARMI LES PARTENAIRES DU SIGEIF

› **L'AFG** (Association française du gaz) est un précieux relais d'information sur les techniques les plus récentes de la chaîne gazière.

› **L'Ademe** Île-de-France met à la disposition du Sigeif un cadre de travail pour développer sa mission de conseil en énergie partagé (CEP), au service des plus petites communes du territoire (voir page 86).

› **Amorce** est une association nationale représentant notamment les collectivités pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Le Sigeif bénéficie d'importantes sources de veille technique et juridique sur l'énergie. Par son expertise, il contribue à la montée en compétence de ce réseau.

› **L'APC.** Depuis juin 2015, le Sigeif est adhérent de l'Agence parisienne du climat, aux côtés de 90 autres partenaires ; nombre

d'entre eux ont une vocation métropolitaine et régionale. L'APC mène plusieurs actions qui concernent le Syndicat (ateliers sur la transition énergétique, plateformes locales de rénovation énergétique, etc.), qui peuvent être utiles à ses adhérents.

› **L'ATEE** (Association technique énergie environnement) met en relation le Sigeif avec d'autres collectivités et des entreprises en animant les clubs techniques « Biogaz » et « CEE », deux sujets d'intérêt majeurs pour le Sigeif et ses adhérents.

› **La FNCCR** collabore étroitement avec le Sigeif, qui y adhère depuis 1945, sur les plans juridique et technique. Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, en est vice-président. À l'Assemblée nationale, il est l'un des relais des propositions faites par la fédération.

LES SERVICES

- › L'équipe fonctionnelle du Sigeif regroupe trente-trois collaborateurs, répartis en :
- › Deux services techniques : gaz et électricité. Les compétences historiques (contrôle des concessions...) s'étoffent de nombreuses évolutions (enfouissement des réseaux électriques, groupement de commandes d'achat de gaz naturel...).
- › Un service de conseil et d'assistance aux collectivités (efficacité énergétique, conseil en énergie partagé).
- › Une cellule « développement », rattachée au directeur général, chargée du suivi des évolutions

techniques et réglementaires liées à la transition énergétique.

- › Un service administratif et financier.
- › Un service juridique.
- › Un service communication, rattaché au cabinet du président.

Le Sigeif dispose de ses propres locaux, rue de Monceau (Paris 8^e).

LE BUDGET

Les ressources financières du Syndicat sont principalement constituées de redevances de concession (R1 pour le fonctionnement et R2 pour l'investissement) versées par ERDF/EDF Commerce et GRDF et de cotisations des membres adhérent au

groupement de commandes d'achat de gaz naturel.

Les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante, le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires, les travaux d'enfouissement des lignes aériennes. La redevance R2, liée aux travaux électriques, et la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) sont reversées aux communes.

S'y ajoutent diverses subventions, notamment celles liées aux actions de la maîtrise de l'énergie. Le budget global pour 2015 est de 39,4 millions d'euros (voir page 22).



LE SIGEIF ADAPTE SES STATUTS À LA NOUVELLE CARTE INTERCOMMUNALE FRANCILIENNE

En décembre 2015, les statuts du Sigeif ont évolué afin de prendre en compte le nouveau paysage intercommunal résultant de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP).

Le schéma régional de coopération intercommunale vise, en effet, à faire émerger des pôles d'équilibre dans les départements de grande couronne, aux côtés de la Métropole. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont le siège se situe en grande couronne, dans l'unité urbaine de Paris, doivent ainsi atteindre une taille de 200 000 habitants minimum. Ces nouvelles structures pourraient donc adhérer au Sigeif au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de l'énergie (AOD), mais également au titre d'une des nouvelles compétences désormais prévues par les statuts du Syndicat.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où des communes d'ores et déjà adhérentes du Sigeif seraient intégrées au sein d'EPCI titulaires de la compétence d'AOD, le mécanisme prévu par la loi (dit de représentation-substitution) s'appliquerait, permettant à l'EPCI de siéger au Comité du Sigeif en lieu et place des communes.

L'adaptation des statuts du Syndicat intègre ces nouveaux cas de figure en se donnant pour objectif d'assurer une représentation équitable de ces EPCI au sein du Comité du Sigeif.

AU SERVICE DES COMMUNES : LES MISSIONS DU SIGEIF

LE CONTRÔLE DES CONCESSIONS, MÉTIER « HISTORIQUE » DU SYNDICAT

Fédérateur des volontés communales, le Sigeif exerce le rôle d'autorité organisatrice pour :

- La distribution du gaz, représentant 185 collectivités propriétaires d'un réseau de 9 434 km, dont 75,4 % de canalisations en moyenne pression.
- La distribution de l'électricité, au nom de 64 collectivités propriétaires d'un réseau de 8 760 km, dont 42 % en HTA.

Autorité concédante de la distribution publique de gaz et d'électricité, le Sigeif assure un contrôle technique et financier des patrimoines concédés et veille au bon accomplissement des missions de service public confiées aux concessionnaires, respectivement GRDF pour le gaz, ERDF pour la distribution d'électricité, EDF Commerce pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

Chaque année, il contrôle les concessionnaires et en rend compte aux communes par l'envoi de deux rapports, également rendus publics sur le site Internet du Sigeif.

Le contrôle porte principalement sur :

- L'évolution et l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement...
- L'analyse comptable et financière (compte de résultat, valeur du patrimoine), les droits du concédant, les investissements réalisés...
- Le degré de satisfaction des clients-usagers (qualité de l'énergie distribuée, prestations des distributeurs...), mesuré par deux enquêtes annuelles.

Le Sigeif fournit également aux communes, chaque année, les éléments de calcul nécessaires au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public (RODP) dues par les concessionnaires.

LE DÉVELOPPEMENT DE « NOUVEAUX MÉTIERS »

TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2011, le Syndicat propose à ses communes adhérentes à la compétence électricité d'organiser et de contrôler la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE, voir page 68 ; 51 communes ont sollicité ce service.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Afin d'améliorer l'environnement et l'esthétique urbaine, mais aussi d'assurer la qualité de la desserte et la sécurisation du réseau électrique (en cas d'événements climatiques exceptionnels, par exemple), le Sigeif procède régulièrement à l'enfouissement de réseaux électriques.

Il fait bénéficier les communes des dispositions négociées avec le concessionnaire pour les travaux concernés (article 8 du cahier des charges et article 4 de son annexe 1). Il dispose ainsi, chaque année, d'une enveloppe financière destinée à financer les opérations dont il assure la maîtrise d'ouvrage.

Ces opérations font l'objet d'une programmation pluriannuelle établie en liaison avec l'ensemble des communes adhérentes.

À la demande de celles-ci, le Sigeif assure l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux (éclairage public, communications électro-niques), dans le cadre d'une mission de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage unique (voir page 72).

MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

Pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale, le Sigeif leur propose plusieurs outils opérationnels : formation du personnel, bilan énergétique patrimonial, opérations de MDE, conseil en énergie partagé (avec l'appui de l'Ademe)... S'y ajoute la valorisation des opérations ouvrant droit aux certificats d'économies d'énergie (CEE), dispositif renforcé en 2015.

Accessibles grâce au groupement de commandes, d'autres prestations complètent un dispositif dédié à une politique énergétique durable dans les territoires (voir page 82).

ACHAT GROUPÉ DE GAZ ET DE SERVICES D'EFFI- CACITÉ ÉNERGETIQUE

Parallèlement à son « cœur de métier », le Sigeif a mis sur pied un groupement de commandes dont il est le coordonnateur depuis 2004.

Ce groupement offre à près de 600 organismes publics et privés d'Île-de-France (communes, bailleurs sociaux, établissements publics d'enseignement, établissements de santé...) la possibilité d'accéder à des prix extrêmement concurrentiels pour la fourniture de gaz et de services d'efficacité énergétique.

La taille de ce groupement de commandes fait du Sigeif un des premiers acheteurs publics de gaz en France (voir page 96).

DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES AU GAZ

Habilité à installer et exploiter des infrastructures d'avitaillement de véhicules au gaz, pour le compte des collectivités qui lui en font la demande, le Sigeif a mené à bien en 2015 un marché de construction-réalisation-maintenance de stations au gaz naturel carburant (GNV) et bio-GNV. Un appel d'offres européen a été lancé en août et a reçu six réponses. Le marché a été attribué au groupe Tokheim, en groupement avec Cirrus, qui sera ainsi chargé de mettre en place une première station à Bonneuil-sur-Marne.

Ce dossier s'inscrit dans le partenariat avec la ville de Paris, le groupe La Poste, GRDF et la région Île-de-France, visant à expérimenter des solutions techniques globales (réseau d'infrastructures d'avitaillement et véhicules), en situation réelle, pour valider leur pertinence économique et environnementale. La procédure de sélection de l'exploitant de cette station a débuté fin 2015. Le lancement d'une délégation de service public constituera la seconde étape de ce projet (lire page 91).



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : LE SIGEIF POURSUIT SON ACTION

Impliqué dans des actions de coopération décentralisée, le Sigeif mobilise ses moyens pour accompagner des collectivités étrangères dans leurs programmes de développement, notamment leur volet énergétique.

Le Comité de juin a ainsi approuvé deux nouveaux programmes, l'un concernant un projet de garderie dans le village d'Haikachen en Arménie, le second portant sur l'électrification d'un hôpital à Madagascar, près de Mananjary.

Ces deux actions sont mises en œuvre localement, respectivement par les associations Ararat Développement 37 et Électriciens sans frontières. Une aide d'urgence a par ailleurs été octroyée à ESF au lendemain du cyclone ayant dévasté l'archipel du Vanuatu. L'association a envoyé une équipe afin de porter secours aux sinistrés pour électrifier et réhabiliter des sites prioritaires.



LE BUDGET DU SYNDICAT

L'organisation et les moyens du Sigeif sont adaptés à ses missions de garant de la continuité de la qualité du service public du gaz et de l'électricité. Ils lui permettent aussi de développer de nouveaux services : contrôle et collecte de la TCFE, maîtrise de la demande d'énergie, groupement d'achats, mobilités propres...

RECETTES

Le Syndicat ne dispose d'aucune fiscalité propre. La majeure partie de ses ressources est issue des redevances versées par ERDF et GRDF, dans le cadre des conventions de concession signées le 21 novembre 1994.

À ces redevances s'ajoutent les cotisations des membres du groupement de commandes d'achat de gaz naturel, le produit de la TCFE – reversé aux communes –, le remboursement des frais de maîtrise d'ouvrage...

Toutes sections confondues, l'exécution du budget 2015 – avec les excédents constatés à fin 2014 – fait apparaître un résultat cumulé de 39,4 millions d'euros de recettes.

En 2015, les principaux éléments du budget se déclinent ainsi :

REDEVANCES DE FONCTIONNEMENT (R1)

Les redevances dites R1 permettent au Syndicat d'exercer le contrôle des missions de service public confiées aux deux concessionnaires. Elles sont déterminées principalement par la longueur des réseaux et la population des communes du Syndicat.

En 2015, le montant perçu par le Sigeif s'élève à 3,8 millions d'euros :

- 2,9 millions d'euros (+ 1 % par rapport à 2014) pour les 185 communes adhérant à la compétence gaz.
- 0,8 million d'euros (+ 1 % par rapport à 2014) pour les 64 collectivités adhérant à la compétence électricité.

REDEVANCE D'INVESTISSEMENT ÉLECTRICITÉ (R2)

Résultant des travaux réalisés par les communes ou par le Sigeif sur les ouvrages d'éclairage public ou les réseaux de distribution d'électricité, la redevance d'investissement s'élève, en 2015, à 3,1 millions d'euros (visant les travaux mandatés en 2013), dont :

- 2,1 millions d'euros (contre 1,75 en 2014) pour l'éclairage public, les

investissements des collectivités territoriales représentant environ 11,9 millions d'euros hors taxes (contre 9,7 en 2012).

- 1 million d'euros (contre 0,95 en 2014) correspondant aux opérations d'effacement des réseaux de distribution publique.

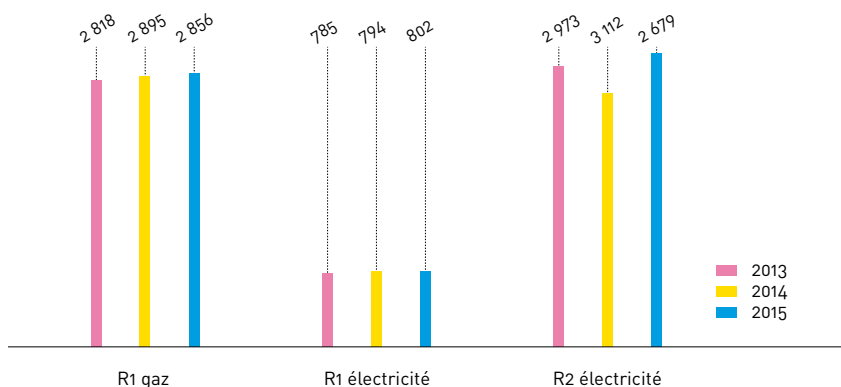
Le montant total des travaux engagés en 2013 s'élève à plus de 4,1 millions d'euros hors taxes (contre 3,9 en 2012).

AUTRES RECETTES

Les autres ressources financières de fonctionnement sont essentiellement constituées du produit de la TCFE, pour 19,6 millions d'euros (dont 19,4 reversés aux communes et 0,2 million d'euros conservés par le Sigeif pour ses frais de collecte et de contrôle), des cotisations du groupement de commandes pour 1,2 million d'euros (+33 % par rapport à 2014) et des frais de maîtrise d'ouvrage (0,4 million).

Les recettes réelles d'investissement sont issues des participations perçues pour les travaux d'enfouissement (3,2 millions), des créances sur transfert de droit à déduction de TVA (0,9 million) et de la capitalisation d'une partie des excédents de fonctionnement 2014 pour 1,2 million d'euros.

ÉVOLUTION DES REDEVANCES de concession (en milliers d'euros)



REDEVANCES 2015

R1 fonctionnement : 3 697 473 euros
 - 2 895 141 euros en gaz
 - 802 332 euros en électricité

R2 investissement électricité : 3 111 581 euros
 - 2 117 892 euros au titre des travaux d'éclairage public*
 - 993 689 euros au titre des travaux d'enfouissement**

* Bénéficiaires : 61 communes sur 64

** Bénéficiaires : 27 communes sur 64

S'y ajoutent les recettes d'ordre de transfert de la section de fonctionnement pour 3 millions d'euros.

DÉPENSES

Pour la section de fonctionnement, les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante du Syndicat et le reversement aux communes du produit de la TCFE. Pour l'investissement, ces dépenses concernent la réalisation des travaux d'enfouissement, le remboursement des emprunts liés aux travaux et les diverses subventions versées par le Sigeif à ses communes adhérentes.

FONCTIONNEMENT

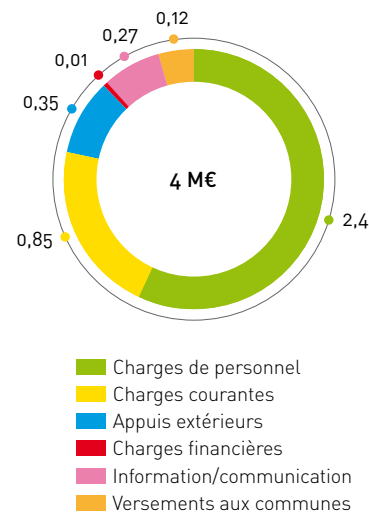
En 2015, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 23,4 millions d'euros, dont 19,4 millions issus du produit de la TCFE perçu pour le compte des communes et immédiatement reversé à celles-ci.

Pour les 4 millions d'euros restants (+ 3% par rapport à 2014), les principaux postes budgétaires sont :

- Les charges de personnel, qui s'élèvent, en 2015, à 2,4 millions d'euros, pour un effectif de 33 personnes.
- Les charges courantes (pour 0,85 million d'euros).
- Les appuis extérieurs des services techniques (groupement de commandes, contrôle des concessions et de la TCFE, études réalisées dans le cadre des nouvelles compétences) pour 0,35 million d'euros.
- Les relations extérieures pour 0,27 million d'euros.
- Les participations versées aux communes dans le cadre des enfouissements de réseaux d'électricité pour 0,12 million d'euros.
- Et, enfin, les charges financières, qui s'élèvent à 10 000 euros.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT*

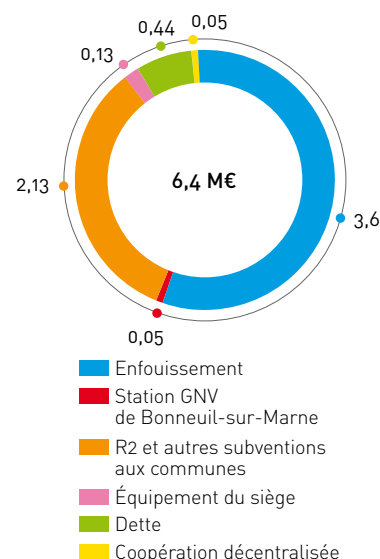
(en millions d'euros)



* Hors TCFE (19,4 millions d'euros), perçue par le Sigeif pour le compte des communes et reversée à celles-ci.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)



COMMUNICATION

Savoir-faire et faire savoir

Relais majeur entre les instances nationales et locales, le Syndicat accorde une importance particulière à la communication. Avec ses différents supports et des actions de sensibilisation ciblées, il contribue à accompagner ses communes adhérentes et le grand public dans l'évolution des réglementations (voir page 102).

➤ La lettre d'information « Réseaux-Energie » aborde l'essentiel de l'actualité énergétique nationale et locale.

➤ Le site Internet www.sigeif.fr offre une présentation de l'ensemble des activités et des publications du Sigeif. Un espace réservé aux adhérents leur donne accès à tous documents utiles.

➤ Des journées d'information thématiques font le point sur l'actualité énergétique et ses enjeux pour les collectivités locales (véhicules propres, ouverture à la concurrence, énergies renouvelables, système énergétique français, transition énergétique...).

➤ Les rapports de contrôle et le rapport d'activité relatent respectivement les missions de service public confiées aux deux concessionnaires et l'ensemble des activités du Syndicat

INVESTISSEMENT

Au total, le Sigeif a consacré, en 2015, 6,4 millions d'euros aux dépenses réelles d'investissement (contre 7,9 millions l'année précédente). Le Syndicat compte 5,2 millions d'euros de «reste à réaliser» concernant principalement les opérations d'enfouissement de réseaux électriques engagées et non soldées fin 2015, ainsi que la construction de la station d'avitaillement de véhicules fonctionnant au GNV située à Bonneuil-sur-Marne.

Avec 3,6 millions d'euros, les opérations d'enfouissement des réseaux réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif représentent la part principale de ce budget.

La redevance d'électricité R2 (travaux mandatés en 2013), versée par le Sigeif aux communes ou aux communautés d'agglomération ayant réalisé des travaux d'enfouissement et d'éclairage public, s'élève à 2,1 millions d'euros, constituant le deuxième poste.

La part restante (0,7 million d'euros) des dépenses concerne le remboursement de la dette, les aides financières octroyées aux communes dans le cadre de la politique environnementale, la coopération décentralisée, l'aménagement et l'équipement propre des bureaux du Sigeif.

L'exercice clos le 31 décembre 2015 fait apparaître un résultat cumulé de 1,46 million d'euros, toutes sections confondues.



MÉTROPOLE DU GRAND PARIS : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE SIGEIF ?

La Métropole du Grand Paris, définie par l'article 12 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam), a été créée le 1^{er} janvier 2016.

En réponse à la demande des élus du syndicat mixte Paris Métropole, l'article 12 a été réexaminé dans le cadre de la loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Les débats parlementaires ont permis de confronter diverses approches, dont celle de la défense du modèle syndical, celui d'une gestion intercommunale, pluraliste, conduite avec succès depuis des décennies au bénéfice avéré des collectivité

tés et des usagers des services publics. Le Sigeif est sorti particulièrement renforcé des débats. Sa gouvernance n'a pas été bousculée et ses compétences historiques ont été réaffirmées. Mieux : de nouvelles responsabilités lui ont été octroyées.

En août 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte lui a confié la présidence d'une commission consultative paritaire en charge de la coordination de l'action de ses membres en matière d'énergie. Ainsi reconnu garant de la cohérence des réseaux et des investissements, le Sigeif est également appelé, au titre de la loi NOTRe, à siéger au sein de la commission consultative de la Métropole du Grand Paris. Une commission stratégique puisqu'elle sera chargée d'examiner un schéma directeur des réseaux d'énergie métropolitains : réseaux de gaz, d'électricité, de chaleur et de froid.



LES SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS RASSEMBLÉS SUR LES ENJEUX DU CLIMAT ET AU SERVICE D'UNE MÉTROPOLE DURABLE

La 21^e Conférence des parties sur le climat s'est ouverte à Paris, en décembre 2015, dans un sentiment d'urgence à agir pour réduire le réchauffement climatique mondial. Convaincus que les solutions viennent des territoires, de leur capacité à innover et à se coordonner, les grands syndicats techniques d'Île-de-France (Sedif, Siaap, Syctom, Sipperec et EPTB Seine Grands Lacs) se sont retrouvés avec le Sigeif pour tenir un stand commun à cette occasion, sous la bannière des « services publics urbains du Grand Paris ». Reconnus comme efficaces dans leurs domaines respectifs que sont l'alimentation en eau, l'assainissement, le traitement des déchets, la distribution et la production d'énergie et la régulation de la Seine et de ses affluents, ces syndicats ont ainsi souhaité manifester symboliquement leur vocation à conjuguer leurs expertises, leurs ingénieries humaine et

industrielle afin de mettre en œuvre dans leurs territoires les décisions prises à l'échelle internationale.

Accord-cadre de partenariat

Ces syndicats travaillent donc ensemble dans un esprit de coordination, de dialogue et d'optimisation du service public. Ils le font aussi au service d'autres pays, comme cela fut évoqué lors du salon des maires d'Île-de-France, au printemps 2015, avec la signature, par André Santini (Sedif), Jean-Jacques Guillet (Sigeif), Hervé Marseille (Syctom), Jacques JP Martin (Sipperec), Frédéric Molossi (EPTB Seine Grands Lacs) et Maurice Ouzoulis (Siaap), d'un accord-cadre de partenariat en matière de coopération décentralisée.

Cette synergie permettra d'inventer de nouvelles passerelles entre leurs activités.

Ainsi, par exemple, de l'utilisation de l'énergie récupérée ou produite par les uns, qui serait mise à disposition pour l'activité des autres. De nouvelles conventions et de nouveaux partenariats opérationnels sont donc appelés à être noués au cours des années à venir.

Préfigureurs de l'intercommunalité au début du xx^e siècle, les services publics urbains du Grand Paris entendent être ainsi, ensemble, les précurseurs d'un modèle de développement plus durable et solidaire de la Métropole.



Sous la bannière des « services publics urbains du Grand Paris », le Sedif, le Siaap, le Sigeif, le Sipperec, le Syctom et l'EPTB Seine Grands Lacs se sont retrouvés sur un stand commun à l'occasion de la COP21.

LE BUREAU DU SIGEIF

AU 31 DÉCEMBRE 2015

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau est composé d'un président et de quinze vice-présidents. Il est chargé de la mise en œuvre des décisions et des choix stratégiques de la politique générale du Syndicat.



JEAN-JACQUES GUILLET

Président

Député des Hauts-de-Seine
Maire de Chaville



PATRICE CALMÉJANE

4^e vice-président

Maire de Villemomble



OLIVIER THOMAS

1^{er} vice-président

Conseiller régional
d'Île-de-France
Maire de Marcoussis



HUBERT ULRICH

5^e vice-président

Délégué de Versailles



JEAN-PIERRE SCHOSTECK

2^e vice-président

Maire de Châtillon



GUY DARAGON

6^e vice-président

Conseiller municipal
de Mitry-Mory



MICHEL HERBILLON

3^e vice-président

Député du Val-de-Marne
Maire de Maisons-Alfort



JOËLLE CECCALDI-RAYNAUD

7^e vice-présidente

Maire de Puteaux



XAVIER CARON

8^e vice-président
Maire adjoint
d'Enghien-les-Bains



MICHEL RIBAY

12^e vice-président
Maire adjoint de Saint-Denis



MARIE CHAVANON

9^e vice-présidente
Maire adjoint de Fresnes



PHILIPPE JUVIN

13^e vice-président
Député européen
Maire de La Garenne-
Colombes



BERNARD GAUDUCHEAU

10^e vice-président
Conseiller régional
d'Île-de-France
Maire de Vanves



CAROLINE FOUCAULT

14^e vice-présidente
Premier maire adjoint
de Verrières-le-Buisson



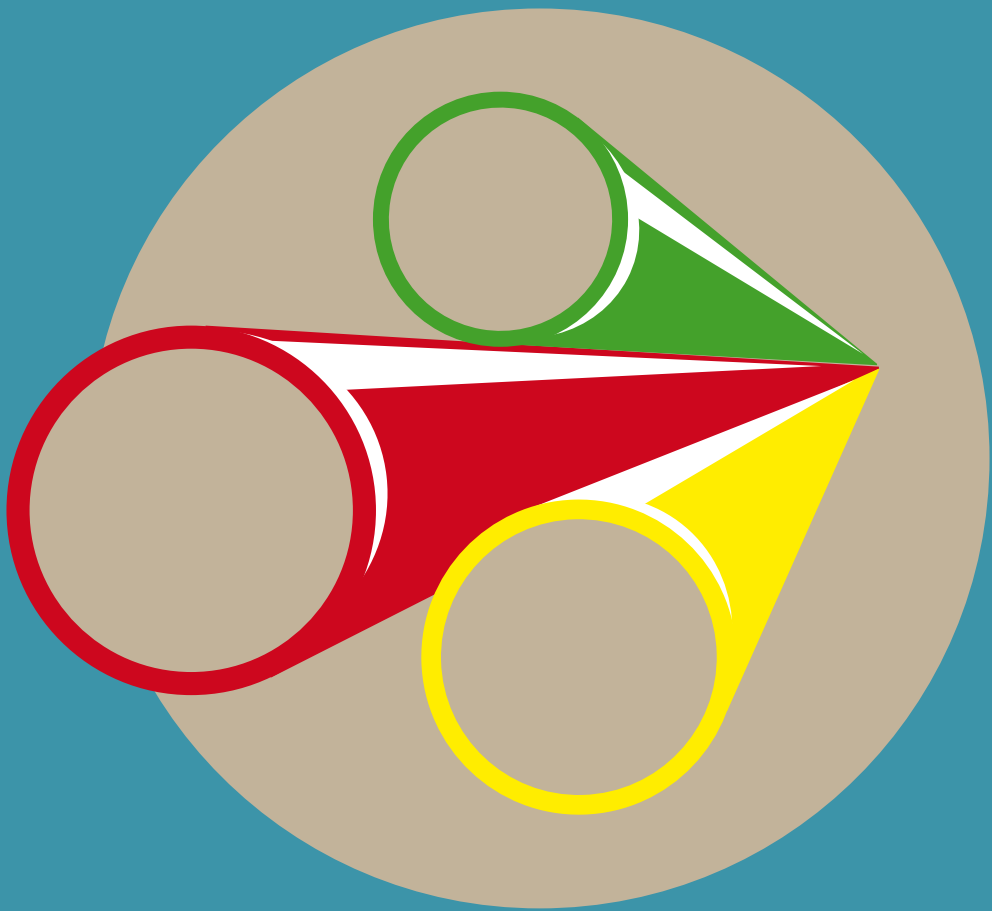
SERGE CARBONNELLE

11^e vice-président
Maire adjoint
des Pavillons-sous-Bois



NELLY D'HAENE

15^e vice-présidente
Déléguee de Saint-Maurice



3

GARANTIR LA BONNE EXÉCUTION DES CONTRATS DE CONCESSION



Âge moyen des réseaux, temps de coupure, investissements, patrimoine...

Pour améliorer en permanence la qualité d'acheminement du gaz et de l'électricité, le Sigeif contrôle et évalue la bonne exécution des missions confiées aux concessionnaires GRDF et ERDF/EDF Commerce.

LES MODALITÉS DU CONTRÔLE

Aujourd'hui au centre des débats nationaux et internationaux, la « transition énergétique » repose sur des réseaux performants et évolutifs. Avec ses actions de contrôle et, plus largement, par le dialogue permanent qu'il entretient avec ses concessionnaires, GRDF, ERDF et EDF Commerce, le Sigeif garantit à ses communes membres et à l'ensemble des usagers la qualité durable du service public délégué de la distribution du gaz et de l'électricité.

Le syndicat veille aussi à ce que l'évolution technique des réseaux réponde à de nouveaux besoins et usages (intégration des énergies renouvelables décentralisées et intermittentes, développement des véhicules électriques et GNV, etc.). Enfin, par le suivi financier et patrimonial des concessions, il s'assure de l'équilibre économique des contrats conclus en 1994.

Le contrôle des services publics délégués aux concessionnaires est le cœur de métier du Sigeif. Une mission qu'il exerce en permanence, au nom des communes, et qui repose sur la compétence technique et financière de ses spécialistes chargés d'organiser et de contrôler la distribution du gaz et de l'électricité dans son territoire.

Défini par les conventions de concession signées le 21 novembre 1994 entre le Sigeif, Gaz de France et EDF, le contrôle dévolu à l'autorité organisatrice de la distribution (AOD) a été progressivement renforcé par le législateur.

Dans ce cadre, le Syndicat conduit trois grands types d'actions :

- Le contrôle du développement et de la maintenance des ouvrages, ainsi que de la qualité de l'énergie distribuée.
- Le contrôle de la valeur physique et comptable des patrimoines concédés.
- Le suivi du degré de satisfaction des clients-usagers.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, date de l'ouverture des marchés de l'énergie aux particuliers, le Sigeif a renforcé les modalités de ce contrôle, en raison d'un contexte devenu très évolutif.

LE TERRITOIRE, LES CLIENTS ET LES CONSOMMATIONS

Première autorité concédante en France pour le gaz, et troisième pour l'électricité, le Sigeif étend son territoire sur 1 094,44 km², pour un total de 547 163 habitants. Fin 2015, il regroupait 185 communes pour la distribution publique de gaz naturel et 64 pour celle de l'électricité.

Communément appelés la « petite couronne », les départements de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne sont les plus urbanisés d'Île-de-France. À eux seuls, ils comptent 4 543 606 habitants, pour une superficie de 657 km², soit une densité de 6 916 habitants par kilomètre carré.

LA CONCESSION GAZ

Le territoire de la concession gaz totalise 1 201 033 clients, contre 1 209 257 en 2014, soit une baisse de 0,7 % (-8 224 clients), malgré l'adhésion en 2015 de la commune de Chennevières-sur-Marne.

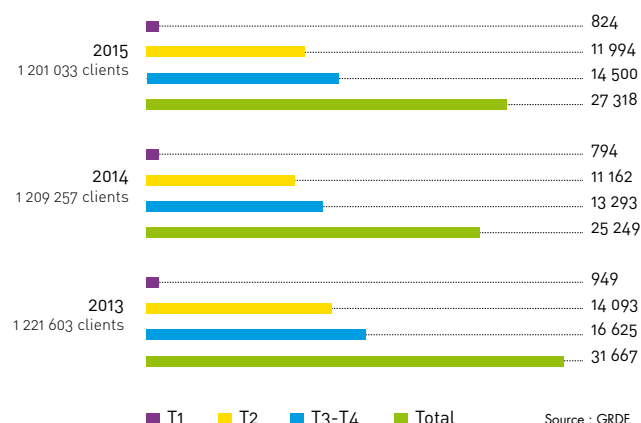
Comme lors des années précédentes, cette diminution résulte principalement du désabonnement de la clientèle domestique souscrivant des contrats de « cuisson » (tarif T1). Elle touche essentiellement les communes très urbanisées des départements de la petite couronne.

Malgré une météo particulièrement clémente, la consommation de gaz naturel en données brutes (non corrigées des variations climatiques) a augmenté de 8,2 % – tendance



ÉVOLUTION DE L'ÉNERGIE acheminée (en GWh)

CONCESSION GAZ



TARIFS D'ACHEMINEMENT DU GAZ NATUREL

- **T1** : 0 à 6 000 kWh/an (usage cuisine et eau chaude).
- **T2** : 6 000 à 300 000 kWh/an (chauffage domestique, écoles).
- **T3** : de 300 001 à 5 000 000 kWh/an (PME-PMI, piscines, groupes scolaires).
- **T4** : plus de 5 000 000 kWh/an (industriels).
- **TP (tarif de proximité)** : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution, mais ayant la possibilité de se raccorder au réseau de transport.

également observée au niveau national –, passant à 27 317,6 GWh, contre 25 248,6 GWh en 2014. Il faut toutefois rappeler que l'année 2014 est considérée comme l'année la plus chaude que la France ait connue depuis que les statistiques météorologiques existent.

C'est ainsi que, en 2015, les consommations des ménages, des professionnels et des collectivités (tarifs T2 et T3) sont en augmentation de 10 % par rapport à 2014, car elles sont principalement liées au chauffage. Ces variations climatiques se retrouvent dans le nombre de « degrés jours unifiés » (DJU, voir page 38) mesurés dans l'année. En 2015, sur le territoire du Sigeif, le total annuel des DJU s'établit à 1 925, contre 1 791 en 2014.

Pour les très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution, les volumes sont également en progression de 5 % (+ 139 GWh), sans doute du fait des conditions économiques plus favorables.

Quant aux recettes d'acheminement, elles s'élèvent à 299,5 millions d'euros, contre 277 millions d'euros l'année précédente.

RÉPARTITION DES CLIENTS et de l'énergie acheminée

CONCESSION GAZ

				Énergie acheminée (en GWh)	
	Population	Nombre de clients	Évolution 2014-2015	Total	Évolution 2014-2015
Seine-et-Marne	127 096	28 680	- 0,2 %	648,7	5,9 %
Yvelines	346 387	78 734	- 1,3 %	2 009,6	9,0 %
Essonne	206 629	42 389	- 0,5 %	1 178,5	7,5 %
Hauts-de-Seine	1 611 290	338 363	- 1,5 %	8 205,6	6,5 %
Seine-Saint-Denis	1 487 796	333 396	- 0,6 %	7 124,6	7,1 %
Val-de-Marne	1 104 241	244 565	0,3 %	5 321,9	13,6 %
Val-d'Oise	589 724	134 906	- 0,7 %	2 828,7	6,8 %
Total	5 473 163	1 201 033	- 0,7 %	27 317,6	8,2 %

Source : GRDF.

CONCESSION ÉLECTRICITÉ

				Énergie acheminée (en GWh)		
	Population	Nombre de clients	Évolution 2014-2015	Total (1)	Dont offres (2)	Évolution 2014-2015 (3)
Seine-et-Marne (4)	115 509	51 887	0,4 %	513,3	123,3	2,4 %
Yvelines	346 387	177 953	0,5 %	1 664,8	463,7	1,4 %
Essonne	169 461	82 193	0,8 %	1 061,2	262,5	4,3 %
Hauts-de-Seine	241 206	124 988	0,5 %	1 086,4	216,4	0,2 %
Seine-Saint-Denis	471 847	204 335	0,8 %	1 932,3	503,4	2,5 %
Val-de-Marne	69 883	33 256	43,9 %	304,7	63,8	46,8 %
Val-d'Oise	2 964	1 326	0,8 %	9,7	1,4	3,3 %
Total	1 417 257	675 938	2,0 %	6 572,3	1 634,5	3,5 %

Source : ERDF.

(1) Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients.

(2) Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché.

(3) L'évolution a été mesurée tous tarifs confondus.

(4) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.



LES PRINCIPAUX POINTS DU CONTRÔLE

Pour le gaz

Extension, renouvellement des réseaux par type de pression et de matériaux, postes de détente, visite des conduites montantes, recherche systématique de fuites de gaz, vérification de la protection cathodique du réseau en acier.

Pour l'électricité

Extension, renouvellement et renforcement des réseaux moyenne tension et basse tension, vérification du registre des terres et des mouvements enregistrés dans le système d'information géographique.

Pour les deux énergies

- › Évolution des énergies acheminées et du nombre de clients.
- › Qualité des produits : PCS, pour le gaz, et tenue de la tension, pour l'électricité.
- › Analyse des incidents (fuites de gaz, cassures, continuité de la fourniture...).
- › Valeurs comptable et financière des ouvrages, résultats d'exploitation, droits du concédant.

Afin de renforcer la qualité du contrôle, le Sigeif réalise chaque année, en collaboration avec l'Ifop, deux enquêtes d'opinion auprès de 2 000 consommateurs de gaz et d'électricité.

LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Réparti sur 64 collectivités, le territoire de la concession pour la distribution publique de l'électricité compte 1 417 257 habitants et 675 938 clients raccordés aux réseaux HTA et BT. Essentiellement liée à la croissance démographique de l'Île-de-France et à l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne, la population desservie enregistre une progression de 2 %.

Avec 6 572,3 GWh, la quantité d'énergie acheminée sur le territoire du Syndicat est en hausse de 3,5 % par rapport à l'année précédente. À périmètre constant, elle augmente de plus de 2,1 % (6 483,3 GWh en 2015 contre 6 347,5 et 6 995,7 GWh en 2014 et 2013). Comme pour les consommations de gaz naturel, cette augmentation est liée aux températures plus froides par rapport à 2014 avec, notamment, la vague de froid enregistrée en février.

Les recettes d'acheminement s'élèvent à 234,5 millions d'euros sur le territoire de la concession (contre 229 millions l'année précédente) et à 231 millions à périmètre constant. La consommation moyenne annuelle des clients BT souscrivant une offre inférieure ou égale à 36 kVA s'élève à 4 903 kWh, contre 4 846 kWh en 2014 et 5 469 kWh en 2013. Ramenée à l'échelle communale, cette moyenne varie dans une fourchette de 3 521 à 12 730 kWh par client.

S'agissant des contrats de fourniture d'électricité souscrits par des entreprises avec une offre aux tarifs réglementés de vente, ils seront caducs à compter du 1^{er} janvier 2016. Seules les offres souscrites avec une puissance électrique supérieure à 36 kVA (tarifs «jaune» et «vert») sont concernés. C'est la conséquence du processus de libéralisation des marchés de l'électricité français, initié

depuis 2007 avec la loi d'ouverture à la concurrence de ces marchés.

Dans le cadre du service public de fourniture, EDF Commerce propose des offres à tarifs réglementés dits «bleu», «jaune» ou «vert». Ces tarifs concernent respectivement 564 620, 4 732 et 991 clients. Par ailleurs, 105 595 clients ont opté pour des offres de marché. On comptait respectivement 577 902 clients aux tarifs réglementés de vente et 83 933 en offres de marché en 2014.

À périmètre constant, la consommation domestique (tarif bleu) diminue de 1,8 %, tout comme le nombre de clients (2,2 %). Celles des clients souscrivant aux tarifs jaune (PME-PMI et collectivités) et vert diminuent respectivement de 9,7 % et 15,3 %. À l'instar des consommations des clients aux tarifs réglementés, la consommation des clients ayant exercé leur éligibilité connaît une forte hausse de 47,5 %.

LE CONTRÔLE PHYSIQUE DES OUVRAGES

Les ouvrages des deux concessions comprennent les réseaux de distribution publique de gaz et d'électricité, ainsi que l'ensemble des dispositifs assurant la continuité de la distribution et la sécurité du client. Dénommés «biens de retour», les ouvrages de distribution relèvent de la propriété du Sigeif, pour le compte de ses communes adhérentes.

Leur gestion est déléguée aux gestionnaires de réseau, GRDF pour le gaz naturel et ERDF pour l'électricité. En 2024, à l'expiration des contrats de concession, les ouvrages devront être remis à la disposition du Sigeif, en état normal de fonctionnement.

DÉPLOIEMENT ET GÉNÉRALISATION DU COMPTEUR « LINKY »

Le bon vieux compteur « bleu » électromécanique, c'est fini ! Il sera désormais remplacé progressivement par un appareillage de comptage promu par le gestionnaire du réseau comme la « première brique » des réseaux d'électricité intelligents, ou « smart grids ».

Baptisé « Linky », ce nouveau compteur est de couleur anisée. Faisant suite à une expérimentation lancée en 2010 auprès de 270 000 foyers situés à Lyon et en Indre-et-Loire, il est déployé à l'échelle nationale depuis décembre 2015. Ce déploiement relève d'une décision de l'État, d'un vote du Parlement et d'un processus encadré par la CRE. Il concerne 35 millions de foyers d'ici 2022. D'une rare ampleur, cette opération recouvre les compteurs, le système d'exploitation et la pose. Selon ERDF, son montant est estimé à 5 milliards d'euros.

Des avantages pour le consommateur, le fournisseur et le distributeur

En pratique, ce compteur, doté de fonctionnalités nouvelles, apportera au consommateur, au fournisseur d'énergie et également au distributeur les avantages de la nouvelle technologie. La relève en temps réel permettra une facture plus juste. Des interventions seront réalisables à distance, réduisant ainsi les délais et les coûts. Il sera possible de visualiser ses consommations et de les comparer à celles d'autres foyers. Des offres adaptées, avec un élargissement des plages horaires et tarifaires, pourront être proposées. Enfin, grâce aux informations relevées sur l'état du réseau, son pilotage, en temps quasi réels, n'est plus utopique.

Les craintes de quelques consommateurs

En dépit de ces avantages, le déploiement fait émerger diverses inquiétudes, comme l'utilisation des données de consommation collectées par Linky, ainsi que son éventuelle dangerosité, notamment par l'émission de champs électromagnétiques. Pourtant, les mesures effectuées montrent des émissions comparables à celles d'une pile de quelques volts et, pour la composante magnétique, à une valeur 150 fois inférieure à celle d'une ampoule basse consommation. Cette situation survient au plus mauvais moment et semble reposer sur une communication inadaptée d'ERDF, qu'il convient de rectifier.

Dès 2016, le déploiement par îlot électrique concernera plusieurs communes du Sigeif, à commencer par Aulnay-sous-Bois, Sevran (93), Chaville et Meudon (92), suivies par Noisy-le-Grand (93), Chelles (77) et Viroflay (78).

Quelques chiffres (au niveau national)

- Un investissement de 5 milliards d'euros.
- 5 000 emplois de techniciens pour 80 entreprises en charge de la pose.
- 5 000 emplois de techniciens pour 6 constructeurs en charge de la fabrication du compteur. (Lire aussi en page 13.)

Valeurs des champs électriques et magnétiques à proximité d'appareils électriques à 50Hz

	5 cm		30 cm		100 cm	
	Champ électrique (en V/M)	Champ magnétique (en μ T)	Champ électrique (en V/M)	Champ magnétique (en μ T)	Champ électrique (en V/M)	Champ magnétique (en μ T)
 Téléviseur	364	0,01	75	0,01	10	0,01
 Sèche-cheveux	187	0,72	28	0,05	7	0,04
 Alimentation d'ordinateur	178	0,55	25	0,02	4	0,01
 Radio-réveil	166	1,6	16	0,08	8	0,02
 Plaque de cuisson à induction	94	0,57	32	0,2	4	0,13
 Grille-pain	57	3	10	0,21	6	0,06
 Bouilloire électrique	18	1,08	11	0,06	6	0,02
 Compteur Linky	Champ électrique : 1 V/m (sans communication CPL). Champ magnétique : 0,008 μ T.					

Pour Linky, les mesures ont été faites à 20 cm du compteur. Ces faibles niveaux d'exposition diminuent très vite dès qu'on s'éloigne du compteur et deviennent difficilement mesurables. La transmission CPL n'accroît ainsi pas significativement le niveau de champ électromagnétique ambiant. (Source : Afsset, 2010).

LE PATRIMOINE ET LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE

Élément constitutif du service public, la continuité du service implique une gestion sans faille du patrimoine des deux concessions pour l'acheminement du gaz naturel et de l'électricité jusqu'au consommateur.

Pour garantir cet objectif, le Syndicat exerce un double contrôle :

- Contrôle technique permettant de vérifier la qualité de l'énergie distribuée et la maintenance des ouvrages par les concessionnaires.
- Contrôle financier, par le biais d'expertises comptables.

Ce travail d'analyse s'assortit ensuite de préconisations, le Sigeif invitant ses concessionnaires à renforcer et à renouveler les ouvrages concédés, ainsi qu'à poursuivre leurs efforts d'investissement nécessaires au renforcement et au renouvellement de ces ouvrages.

LA CONCESSION GAZ

De la canalisation de transport jusqu'au consommateur, l'acheminement du gaz nécessite cinq types d'ouvrages : les postes de détente,

les canalisations, les branchements, les conduites d'immeubles et les conduites montantes.

À la fin 2015, le linéaire des canalisations de gaz naturel desservant les 185 communes du Sigeif s'élève à 9 434 km (environ 5 % du réseau national), soit 51 km supplémentaires, par rapport à 2014, progression liée essentiellement à l'adhésion en 2015 de Chennevières-sur-Marne. Constitué essentiellement de polyéthylène, d'acier et de fonte ductile, le réseau fonctionne sous quatre niveaux de pression : un niveau de basse pression (BP) et trois niveaux de moyenne pression (MPA, MPB et MPC).

Long de 2 322 km (-37 km à périmètre constant), soit 25 % du réseau de distribution, le réseau basse pression est progressivement remplacé par la moyenne pression lors des travaux entrepris par le concessionnaire.

De faible longueur (97,6 km, soit 1, % du linéaire total), les réseaux MPA et MPC n'évoluent guère. La MPB, qui reste la plus utilisée, représente 75,4 % du réseau de distribution (7 015 km, soit + 41 km à périmètre constant).

S'y ajoutent 2 913 postes publics de détente destinés à alimenter le réseau basse pression du Syndicat.

UN RÉSEAU DE PLUS EN PLUS SÉCURISÉ

En raison de ses qualités de souplesse et de solidité, qui optimisent la sécurité du réseau de distribution, le polyéthylène est désormais le matériau le plus employé.

Ce type de canalisation (BP ou MPB) est posé dans la quasi-totalité des cas. Font exception quelques rares chantiers, où les canalisations sont exploitées à des pressions supérieures à 10 bars, qui exigent alors l'emploi de l'acier.

Le réseau en polyéthylène (5 184 km) dessert plus de la moitié du territoire du Syndicat (55 %). À périmètre constant, il a progressé de 46 km en 2015.

Le linéaire des canalisations en acier et en fonte ductile a légèrement baissé lors des restructurations de réseau, au cours desquelles elles sont remplacées par le polyéthylène. Fin 2015, ces linéaires s'élèvent, respectivement, à 2 701 et 1 529 km. La longueur des canalisations en cuivre et en tôle bitumée (21 km) diminue régulièrement. Leur résorption est prévue à brève échéance.

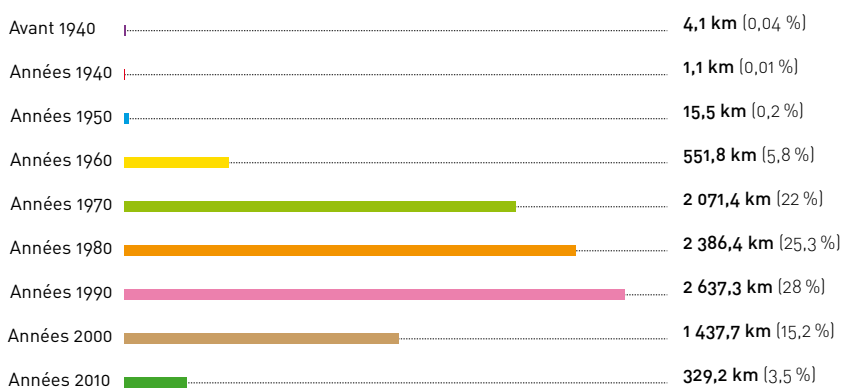
RECHERCHE SYSTÉMATIQUE DE FUITES

Complètement inodore, le gaz n'est détectable que par la substance odorante, le mercaptan, qui lui a été ajoutée dans le but de l'identifier. La sécurité des canalisations du réseau de distribution est systématiquement contrôlée grâce à des véhicules de surveillance de réseau (VSR). Équipés de capteurs ultrasensibles, nettement plus que le nez humain, ces véhicules permettent de localiser avec précision des fuites éventuelles. En effet, ils détectent la moindre particule de méthane dans l'air et l'analysent immédiatement grâce au laboratoire embarqué à l'arrière. En parallèle, des agents de GRDF munis d'un capteur portatif effectuent une

ANNÉES DE POSE DES CANALISATIONS DE GAZ

ÂGE MOYEN : 26,3 ANS

LINÉAIRE TOTAL : 9 434 KM



Source : GRDF.

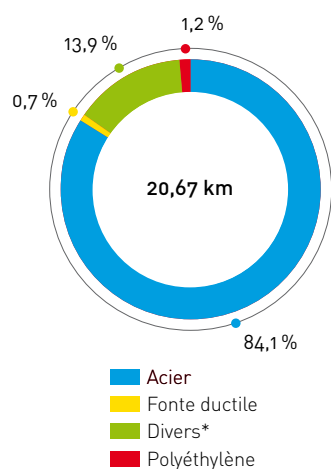
surveillance à pied dans des zones inaccessibles aux véhicules.

En 2015, sur le territoire du Syndicat, 9 295 km de canalisations ont été surveillés (contre 10 957 km en 2014 et 11 624 km en 2013). Depuis 2010, GRDF contrôle le réseau basse pression quatre fois par an.

L'ÂGE MOYEN DES CANALISATIONS

Avec un âge moyen de 26,3 ans, les canalisations de distribution sur le territoire du Sigeif sont relativement jeunes, la résorption totale de la fonte grise ayant favorisé leur modernisation. Le linéaire des canalisations résiduelles les plus anciennes (posées

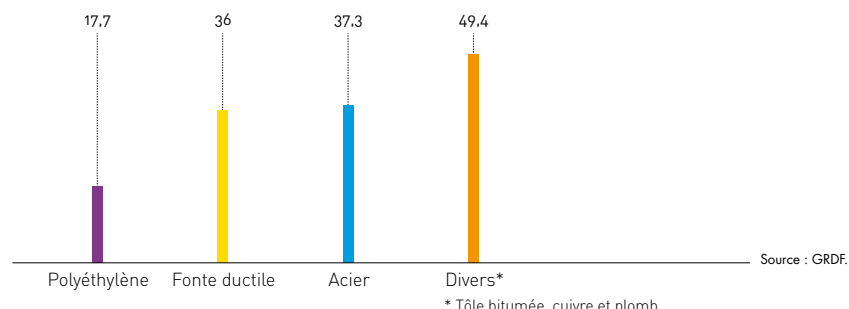
NATURE DU RÉSEAU DE GAZ posé avant 1960



* Tôle bitumée, cuivre et plomb

Source : GRDF.

ÂGE MOYEN DES RÉSEAUX DE GAZ par matériau (en années)



avant 1960) est de 20,7 km à la fin 2015, contre 370 km en 2002. L'acier et la tôle bitumée, qui en constituent les deux principaux matériaux représentent respectivement 17,4 et 3 km.

LA QUALITÉ DU GAZ DISTRIBUÉ

Située à un carrefour d'autoroutes gazières, l'Île-de-France est alimentée par plusieurs gazoducs, le gaz provenant principalement de la mer du Nord et, dans une moindre mesure, d'Algérie (via le terminal de gaz naturel liquéfié de Montoir-de-Bretagne) et de Russie.

L'hiver, cinq sites de stockage permettent de renforcer l'alimentation de la région parisienne. Cette diversité de la provenance ainsi que la densité du maillage du réseau francilien se traduisent par une variation dans le temps de la qualité du gaz. GRTgaz, le gestionnaire du réseau de transport, a scindé le réseau en sous-réseaux. Le territoire du Syndicat est, pour sa part, concerné par cinq d'entre eux (voir carte page 42). La mesure du pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS) est désormais obtenue par calcul et validée, dans chacun des sous-réseaux, par un chromatographe de contrôle situé au point considéré le plus défavorable.

LE PCS, CE QU'IL FAUT SAVOIR

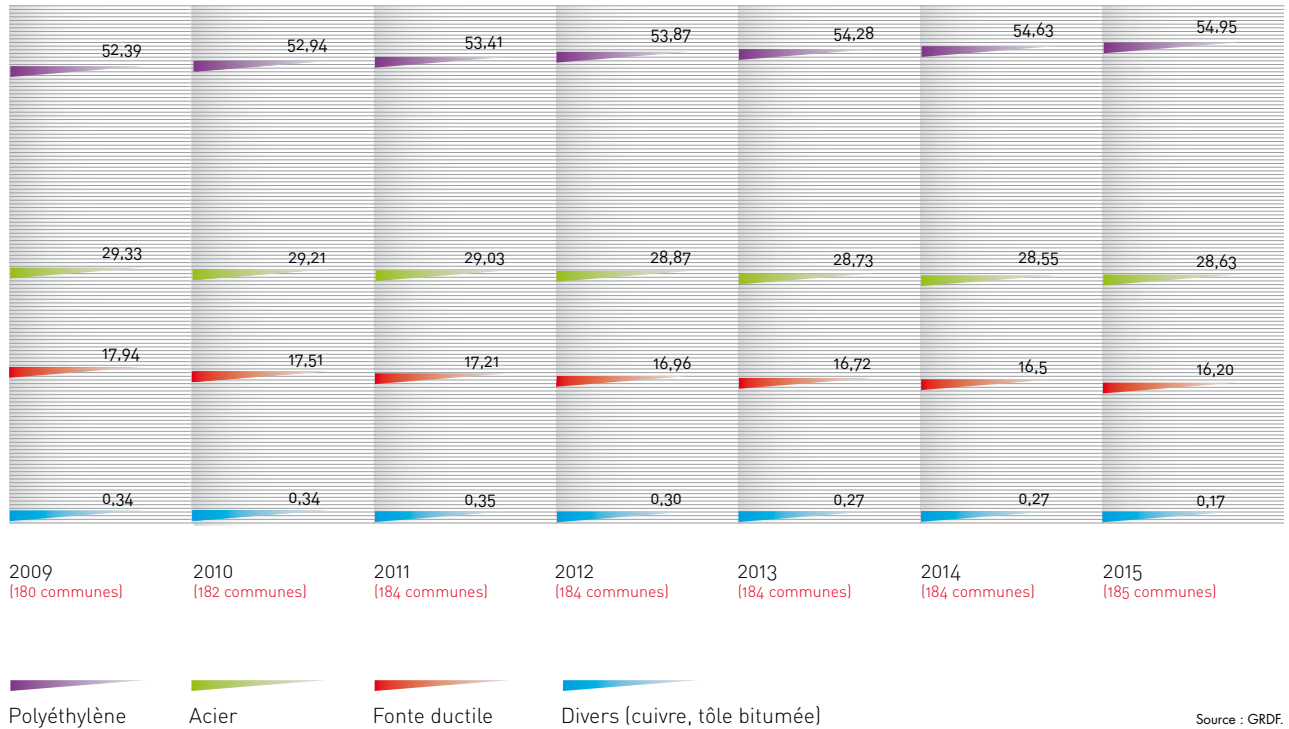
La qualité du gaz se mesure à son pouvoir calorifique. Celui-ci représente la quantité d'énergie (exprimée en calories) dégagée par la combustion d'un mètre cube de gaz. D'une certaine manière, le pouvoir calorifique est au gaz ce que la puissance (exprimée en watts) est au courant électrique : plus il est important, plus sa flamme a un pouvoir chauffant.

Le gaz contenant de l'hydrogène, la combustion avec l'oxygène s'accompagne de la formation d'eau, et deux pouvoirs calorifiques sont alors utilisés :

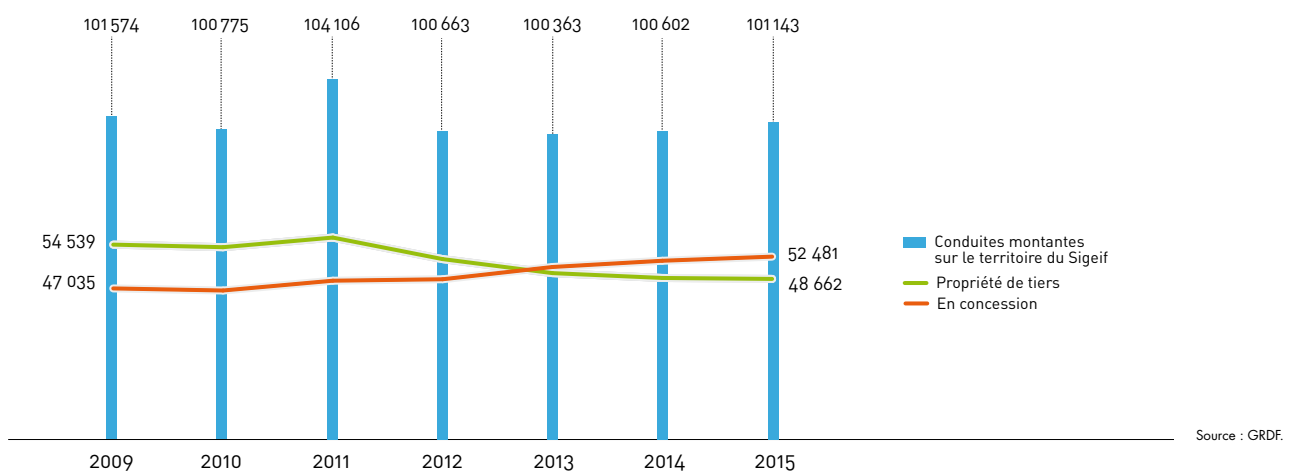
- Le pouvoir calorifique supérieur (PCS), qui comprend la quantité de chaleur restituée par la condensation de la vapeur d'eau (à pression constante).
- Le pouvoir calorifique inférieur (PCI), qui, à pression constante, fait abstraction de la quantité de chaleur emportée par la vapeur d'eau avec les produits de combustion.

Le pouvoir calorifique (toujours exprimé en kWh/m³) utilisé dans la facturation aux clients est le PCS. Le gaz distribué sur le territoire du Syndicat, appelé gaz H, est à haut pouvoir calorifique, et les valeurs de PCS sont comprises entre 10,7 et 12,8 kWh/m³N.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE GAZ par matériau (en %)



ÉVOLUTION DU PARC DE CONDUITES MONTANTES DE GAZ



GRTgaz a décidé d'anticiper l'application d'une directive européenne sur la précision de la détermination des quantités d'énergies acheminées et consommées. Aussi s'est-il fixé une tolérance maximale de 1,15% (écart entre le PCS calculé et le PCS mesuré) sur le PCS moyen journalier calculé. Son objectif est de respecter cette tolérance sur une durée couvrant au moins 95% de la période contrôlée.

Le Sigeif a inscrit ses deux chromatographes dans le nouveau mode de détermination du PCS défini par GRTgaz.

Situé à Bondy, le premier est également utilisé par GRTgaz pour la validation des calculs du sous-réseau «Gaz H Est».

Installé à Sceaux, le second contrôle la partie sud du sous-réseau «Paris». Il complète le contrôle effectué par GRTgaz dans le laboratoire «Mira-beau», lui-même installé dans Paris, le long des berges de la Seine.

LES LABORATOIRES DE CONTRÔLE

Le Sigeif vérifie les valeurs du PCS calculées par GRTgaz sur son territoire. Ses deux chromatographes assurent le contrôle de deux des cinq sous-réseaux qui alimentent le territoire du Syndicat (la carte en page 42 indique la position de ces sous-réseaux et des chromatographes).

À travers ces installations, le Sigeif contrôle le PCS du gaz distribué sur 68% de son territoire. Trois autres chromatographes de GRTgaz permettent de compléter ce contrôle dans les autres sous-réseaux desservant des communes adhérentes. Ce travail d'analyse et de mesure permet de valider les valeurs du PCS utilisées par les fournisseurs pour la facturation des quantités de gaz consommées par leurs clients.

LE CHROMATOGRAPHE DE SCEAUX

Il contrôle le sous-réseau «Paris», qui concerne les communes adhérentes au sud de la capitale. Les écarts entre les valeurs calculées par GRTgaz et celles mesurées par le Syndicat s'avèrent très faibles, demeurant inférieurs à 1% pour toutes les mesures réalisées.

Du fait d'un dysfonctionnement momentané du matériel du Syndicat, quelques mesures n'ont pu être effectuées en janvier et en août. Ce chromatographe se distingue de celui utilisé par GRTgaz pour le contrôle du sous-réseau «Paris», situé dans la capitale.

Plus proche des communes adhérentes, le chromatographe de Sceaux met en évidence la difficulté de situer les limites des «fronts de gaz» dans

des réseaux maillés, tels que ceux du Sigeif, aux multiples points d'entrée. Le positionnement de ce laboratoire n'en est que plus pertinent.

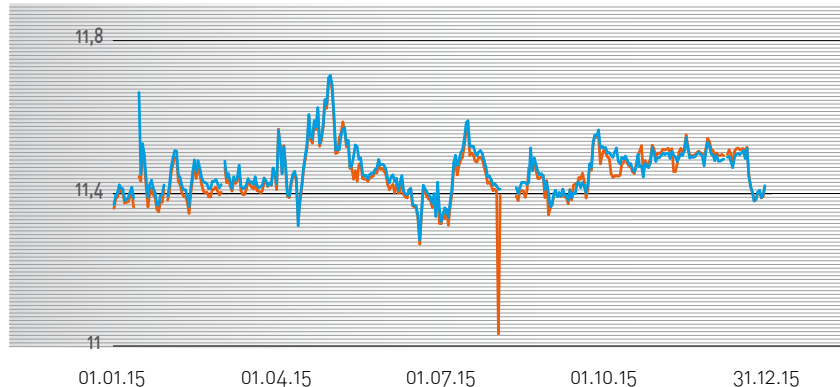
LE CHROMATOGRAPHE DE BONDY

Il contrôle le sous-réseau appelé «Gaz H Est», qui concerne les communes situées à l'est de Paris. Cet appareil est intégré au dispositif de GRTgaz pour la vérification des calculs du PCS sur ce sous-réseau.

Sur les mesures réalisées dans l'année 2015, les écarts restent faibles et ne dépassent la tolérance de 1,15% qu'une seule fois. Un écart largement inférieur au seuil de tolérance fixé par GRTgaz, qui s'établit à 1,15% pour au moins 95% des mesures. Le dispositif de calcul du PCS mis en place par GRTgaz s'avère donc fiable.

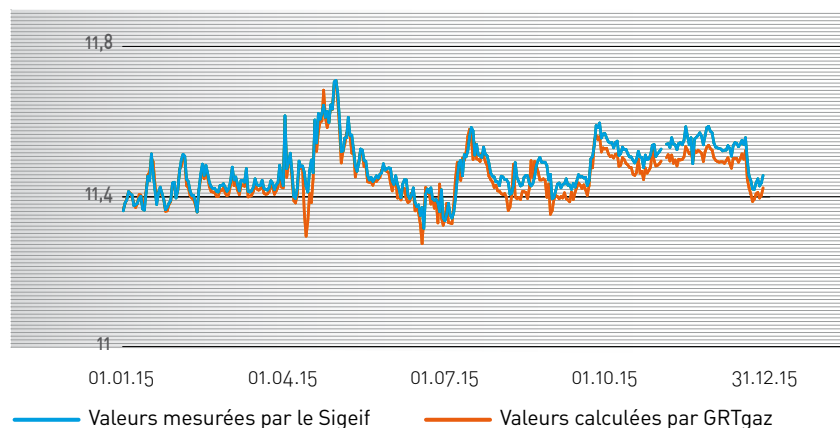
CONTRÔLE DU PCS : LABORATOIRES DU SIGEIF

LABORATOIRE DE SCEAUX



N.B. Pas de données du 6 au 13 août, en raison d'un dysfonctionnement survenu sur le chromatographe.

LABORATOIRE DE BONDY





LES DJU, **UNITÉ DE MESURE** DE LA RIGUEUR DE L'HIVER

DJU est l'abréviation de «degrés jours unifiés». Communément utilisée en météorologie et par les professionnels du chauffage et de la climatisation, cette unité de calcul thermique, permet de mesurer la rigueur des hivers.

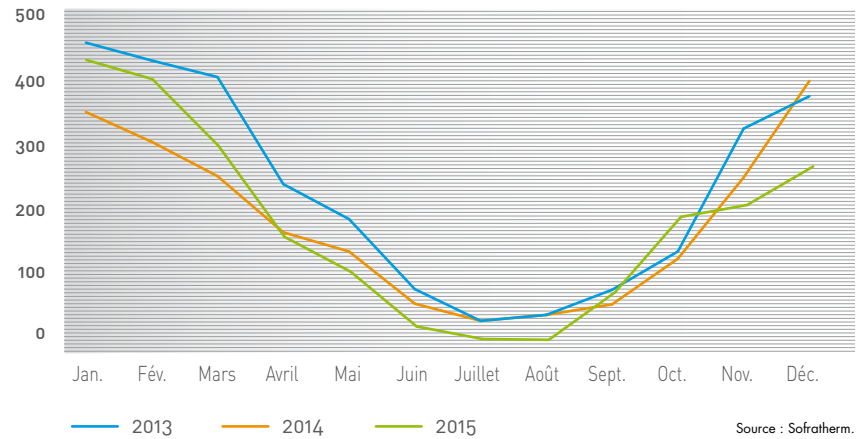
Pour une période donnée, le calcul des DJU s'effectue en cumulant, jour après jour, la différence entre la température moyenne journalière extérieure observée et la température intérieure de référence, fixée par convention à 18°C.

Par exemple, 10 DJU correspondent à une température extérieure moyenne de 8°C ($18 - 8 = 10$). Pour la consommation de chauffage, les DJU sont calculés seulement durant la période de chauffe, soit 232 jours entre le 1^{er} octobre et le 20 mai. Cela permet d'apprécier la rigueur hivernale.

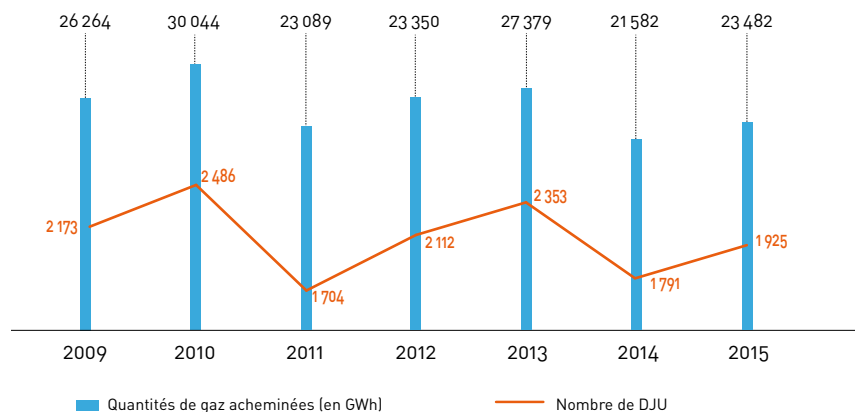
Pour un hiver de rigueur moyenne, le nombre de DJU se situe entre 2 000 et 2 500 pour la majeure partie du territoire français.

En France, le total annuel moyen va de 1 259 DJU pour la côte corse à plus de 4 450 dans les Hautes-Pyrénées. En 2015, le territoire du Sigeif a totalisé 1 925 DJU, contre 1 791 en 2014 et 2 353 en 2013.

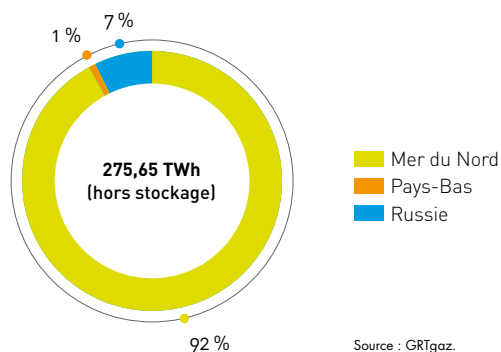
DJU MENSUELS EN ÎLE-DE-FRANCE, de 2013 à 2015



DJU ET QUANTITÉS DE GAZ ACHÉMINÉES POUR LE CHAUFFAGE sur le territoire du Sigeif



APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL de l'Île-de-France



SURVEILLER ET INTÉGRER LES CONDUITES MONTANTES

L'appellation «conduites montantes» regroupe les conduites d'immeuble et les conduites montantes proprement dites. Ces conduites permettent la desserte en gaz naturel des immeubles collectifs à partir des branchements sur la conduite principale. Si l'objectif premier affiché par GRDF est le contrôle de ces conduites, leur intégration dans la concession reste une priorité.

À la fin 2015, le parc des conduites montantes sur le territoire du Syndicat s'établit à 101 143, contre 100 602 en 2014, soit une augmentation de 1 081 conduites, liée essentiellement à l'adhésion de Chennevières-sur-Marne. 48,1 % d'entre elles (48 662) appartiennent encore aux propriétaires des immeubles.

L'entretien de la totalité des conduites montantes est assuré par GRDF : 16 045 visites ont été effectuées en 2015, contre 19 128 en 2014 et 14 669 en 2013, dans le cadre d'un programme de maintenance, désormais basé sur l'analyse des facteurs de risque propres à chaque ouvrage. Durant l'année 2015, sur 636 propositions de reprise de conduites montantes, seules 58 – dont 24 dans les immeubles sociaux – ont été reprises par GRDF et intégrées dans la concession (contre 449 en 2014 et 960 en 2013).

La forte baisse du nombre de reprises en concession des conduites montantes est liée à la fin du programme de sécurisation et de résorption des conduites d'immeuble et des conduites montantes dites sensibles, dans le cadre du contrat de service public que le concessionnaire avait signé avec l'État.

Désormais, GRDF exige systématiquement des propriétaires d'immeubles la mise en conformité des ouvrages avant toute reprise en concession, ce qui complique le processus et contribue à réduire le nombre de rétrocessions.

2015 : PRÉPARATION DU DÉPLOIEMENT DES PREMIERS COMPTEURS « GAZPAR »

En concertation depuis 2007, tant au niveau national que local, le projet de comptage évolué de GRDF vise à remplacer l'ensemble des compteurs des ménages et petits professionnels par des compteurs baptisés «Gazpar», permettant la transmission à distance des index de consommation réelle.

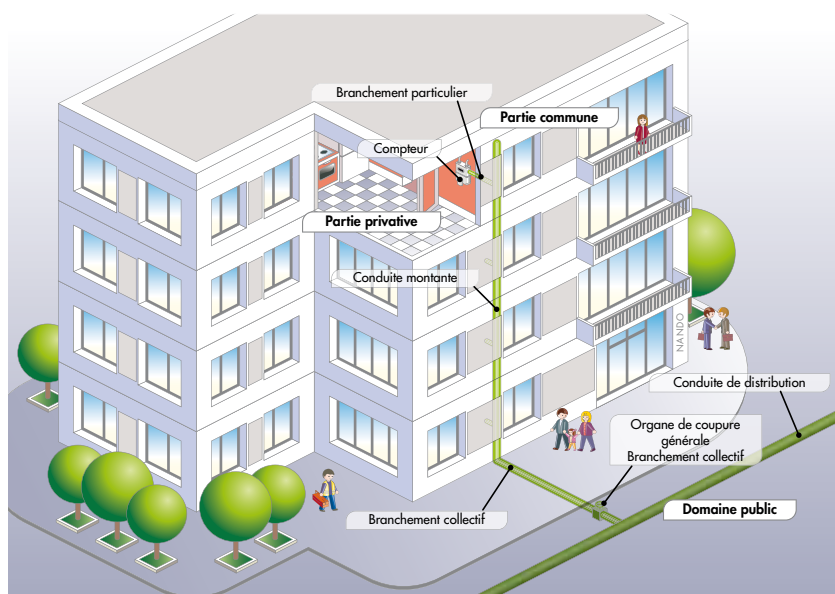
Ces compteurs offriront ainsi la possibilité de mieux maîtriser les consommations grâce à la mise à disposition quotidienne et sécurisée des données sur un espace privé en ligne, mais également d'optimiser la gestion du réseau par un meilleur suivi des flux gaziers y transitant.

Leur installation s'effectuera progressivement, dès 2016, chez 150 000 clients répartis dans 24 communes, avant d'être déployée partout en France, jusqu'en 2022. Il s'agit d'une

première phase de mise en conditions réelles du dispositif.

En 2015, les communes de Rueil-Malmaison, Nanterre et Puteaux, qui font partie de cette zone «pilote» du projet, se sont d'ores et déjà fortement mobilisées, aux côtés de GRDF et du Sigeif, notamment à la faveur des sessions de concertation locale. Co-présidées par Jean-Michel Philip, directeur général adjoint du Sigeif, ces réunions ont permis d'aborder les modalités concrètes du déploiement ainsi que les différents aspects de la relation client, les actions de communication à engager localement avec un kit dédié à cet effet. Des conventions cadres d'hébergement, signées entre ces trois communes et GRDF, contribuent également à la réussite de ce projet.

Les dates de lancement de la pose des compteurs Gazpar pour ces trois communes sont : Rueil-Malmaison en janvier 2016, Nanterre en juillet et Puteaux en novembre. (Lire aussi page 13.)



Sur le territoire du Sigeif, 48 % des conduites montantes appartiennent encore aux propriétaires des immeubles. Leur entretien est néanmoins assuré par GRDF, mais reste à leur charge.



NOUVELLES DONNÉES POUR UNE NOUVELLE DONNE

Fin 2014, les principales associations d'élus et GRDF ont lancé une concertation, intitulée «Nouvelles données pour une nouvelle donne», et portant sur les informations mises à disposition au sein du compte rendu annuel d'activité de la concession (Crac), afin que les autorités concédantes contrôlent le bon accomplissement des missions de service public déléguées. Cette démarche s'est inscrite dans le cadre des discussions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui, au final, a renvoyé à un décret le soin de préciser ces données.

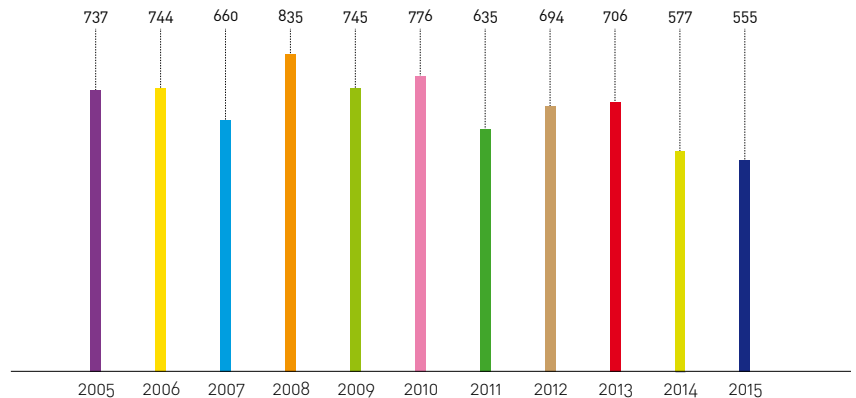
Le Sigeif, représentant la FNCCR, s'est impliqué dans ce groupe de travail qui, pendant dix-huit mois, s'est réuni autour des thématiques relatives aux indicateurs de suivi d'activité et de performance, au patrimoine, à la gestion du réseau et de la clientèle ainsi qu'à la communication financière. L'ensemble des documents produits est disponible sur www.nouvellesdonneesgaz.fr.

Avec l'ensemble des parties prenantes, le Sigeif a ainsi œuvré à l'élaboration d'un nouveau Crac, enrichi et mieux adapté aux enjeux de la concession. Les conclusions du groupe de travail ont été remises en juin 2015 à Laurent Michel, directeur général de l'énergie et du climat.

Le décret – très attendu – paraîtra finalement le 21 avril 2016 ; il traite du contenu des Crac, mais également de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages. Il est le fruit de cette concertation, dont les travaux ont ainsi été confortés par ce texte.

NOMBRE D'AGRESSIONS SUR LES OUVRAGES

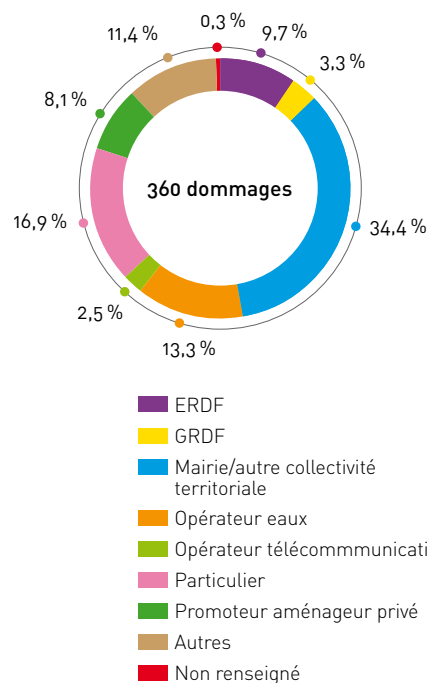
de distribution publique de gaz lors de travaux



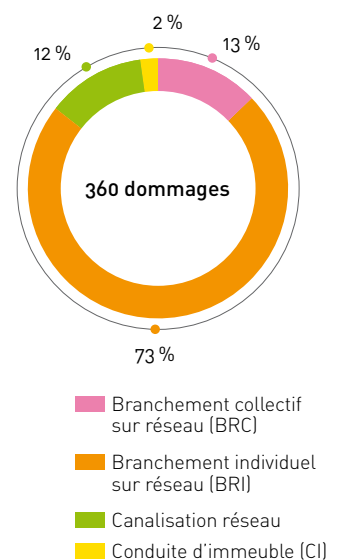
DOMMAGES AVEC FUITES SUR LES OUVRAGES DE GAZ

lors de travaux sur la voirie

PAR MAÎTRISE D'OUVRAGE



PAR TYPE D'OUVRAGE



Source : GRDF.



LA RÉFORME ANTI- ENDOMMAGEMENT

Chaque année, 60 000 endommagements de réseaux, tous types confondus, se produisent en France, et 5 % d'entre eux concernent les réseaux de distribution.

En 2015, sur le territoire du Sigeif, GRDF a reçu 19 216 demandes de travaux (DT), contre 17 763 en 2014, et 59 727 déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), contre 58 371 en 2014. 555 dommages sur les ouvrages (dont 360 avec fuites) ont été enregistrés (contre 577 en 2014).

Pour répondre aux objectifs d'amélioration de la sécurité publique et de la continuité des services publics, une nouvelle réglementation anti-endommagement des canalisations souterraines est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Désormais inscrite dans le Code de l'environnement, aux articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38, elle vise à simplifier et à sécuriser les démarches préalables des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux publics, notamment par une amélioration progressive de la cartographie.

Le « guichet unique », pierre angulaire de la réforme

Ce plan anti-endommagement repose principalement sur la création d'un « guichet unique » (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr), accessible uniquement sur Internet, qui centralise tous les renseignements utiles pour réaliser les DT et DICT : coordonnées des exploitants, bandes de zonage et formulaires de saisie de déclaration Cerfa.

Les communes sont fortement concernées dans leur rôle de maître d'ouvrage et de gestionnaire du domaine public, ainsi que dans leur mission d'exploitant pour les réseaux dont elles assurent la gestion.

C'est pourquoi le Sigeif accompagne ses collectivités adhérentes dans la mise en place de cette réglementation, au travers de réunions de sensibilisation à leurs demandes.

De nouvelles dispositions réglementaires

L'arrêté du 22 décembre 2015, impose de nouveaux contrôles des compétences des personnes et modifie divers arrêtés relatifs à l'exécution de

travaux à proximité des réseaux.

En effet, les différents acteurs concernés (maîtres d'ouvrage publics ou privés de travaux, maîtrise d'œuvre et entreprises de travaux) devront obtenir, avant le 1^{er} janvier 2018, une habilitation « autorisation d'intervention à proximité des réseaux » (AIPR). Cette démarche de renforcement de compétences est un facteur de réduction des dommages aux ouvrages.

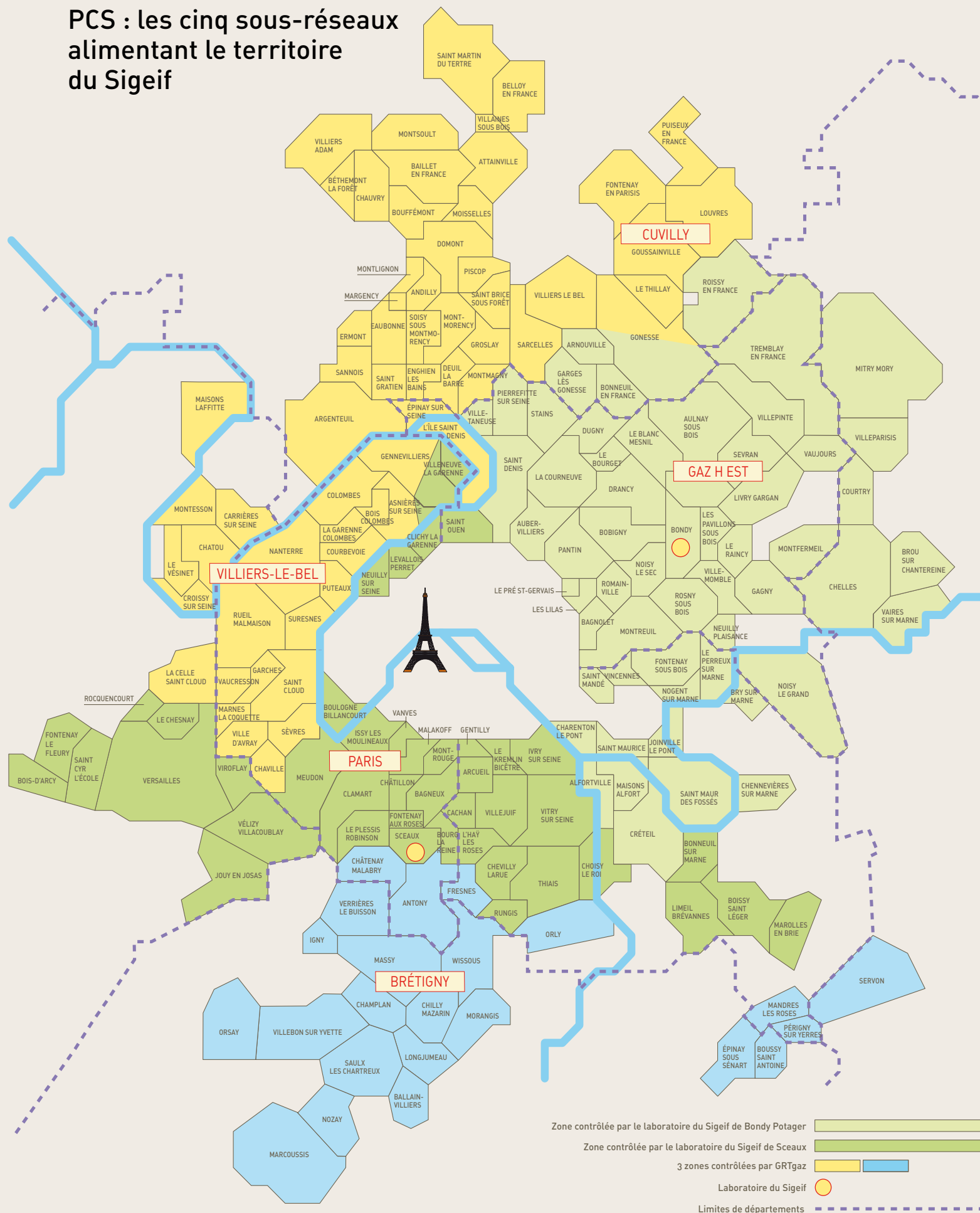
En ce qui concerne les modifications des divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux, il s'agit d'imposer aux exploitants de réseaux (exemple : une collectivité locale gérant un réseau d'éclairage public) l'utilisation pour répondre aux DT et DICT du meilleur levé régulier à grande échelle selon le format d'échange « plan de corps de rue simplifié » (PCRS).

Lien utile : cnig.gouv.fr

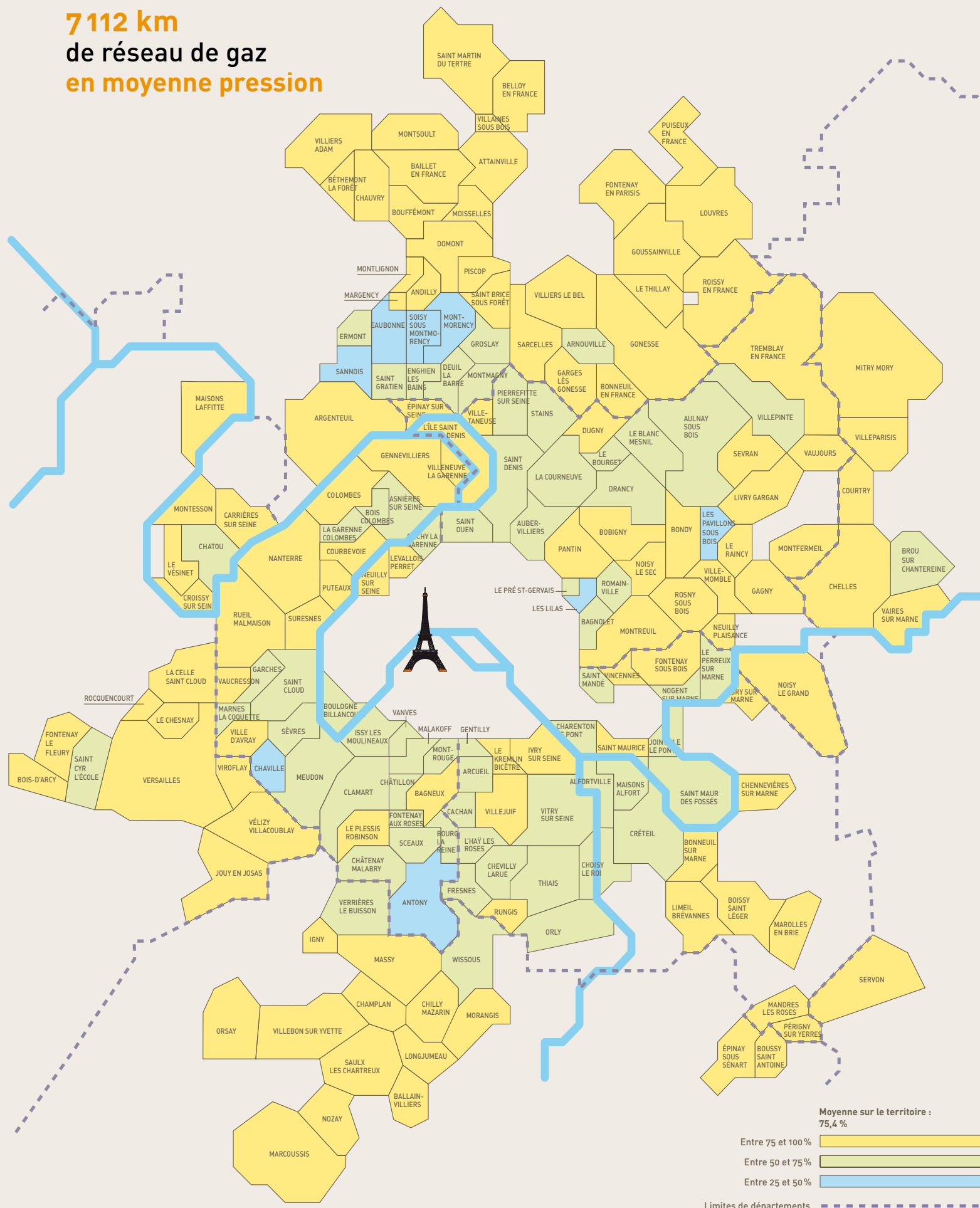


Malgré une baisse constante, ces dix dernières années, les dommages aux ouvrages avec fuites de gaz sous maîtrise d'ouvrage des villes et/ou des collectivités territoriales représentent encore en 2015, sur le territoire du Sigeif, 34,4 % des incidents sur les réseaux de distribution de gaz.

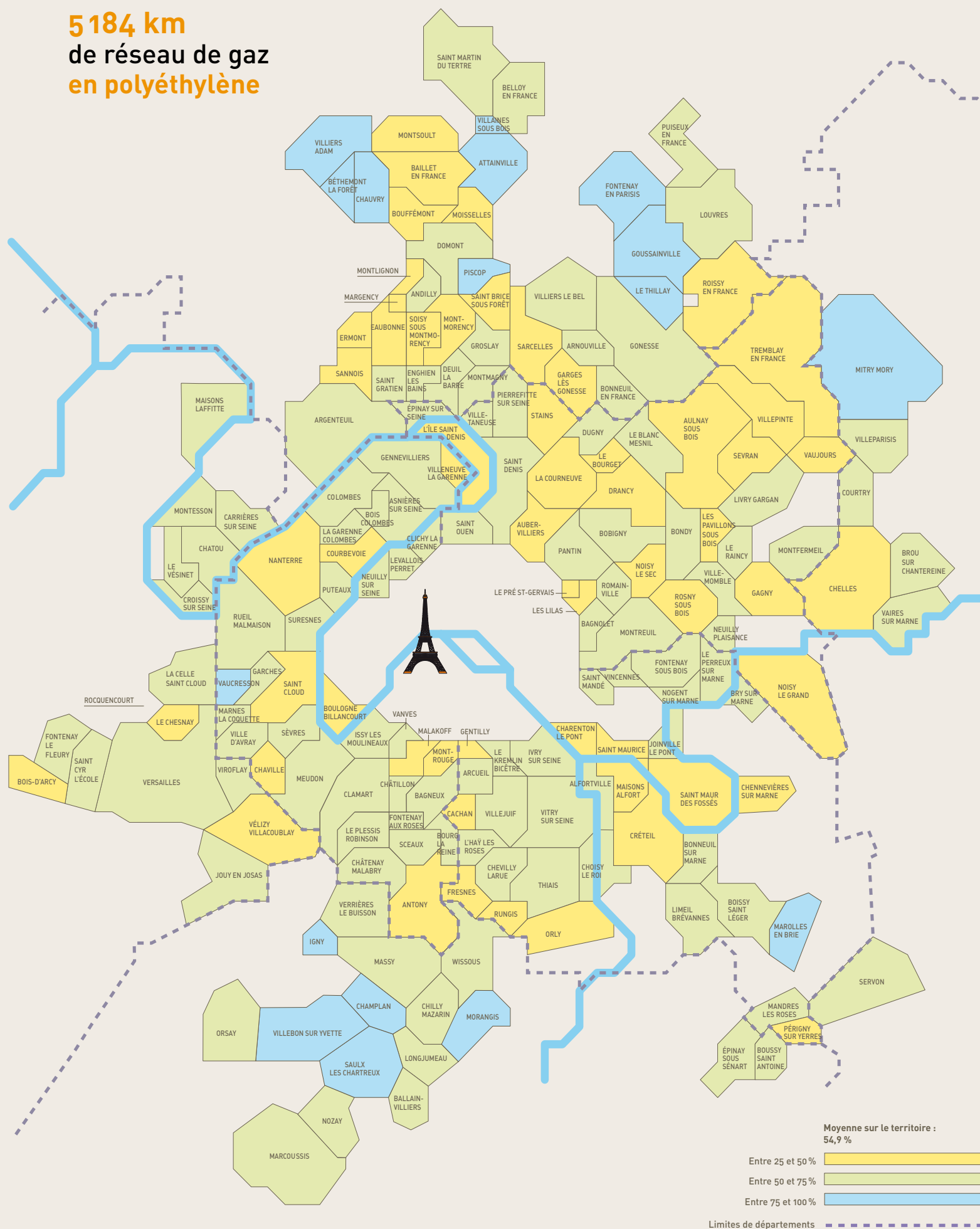
PCS : les cinq sous-réseaux alimentant le territoire du Sigeif



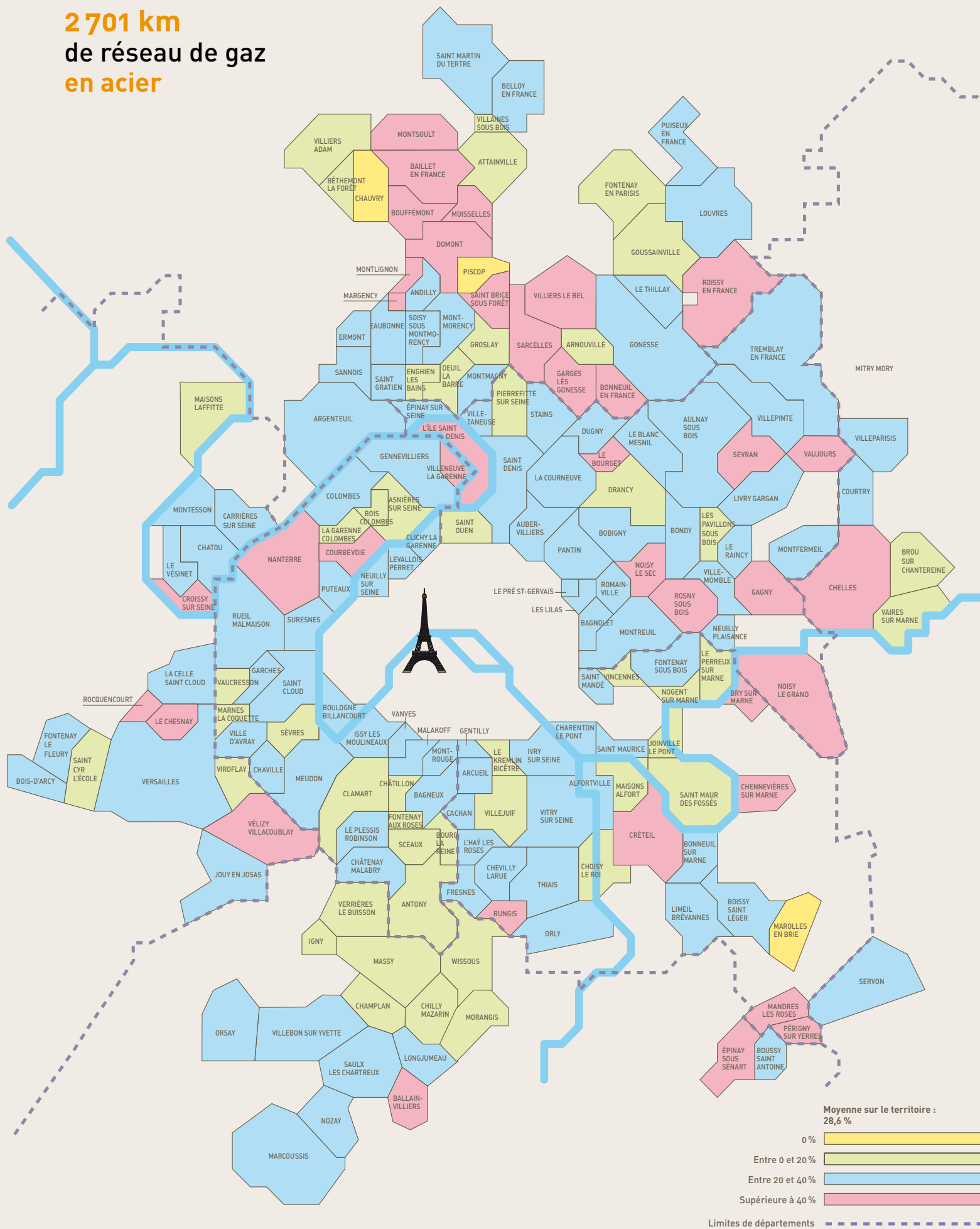
7 112 km de réseau de gaz en moyenne pression



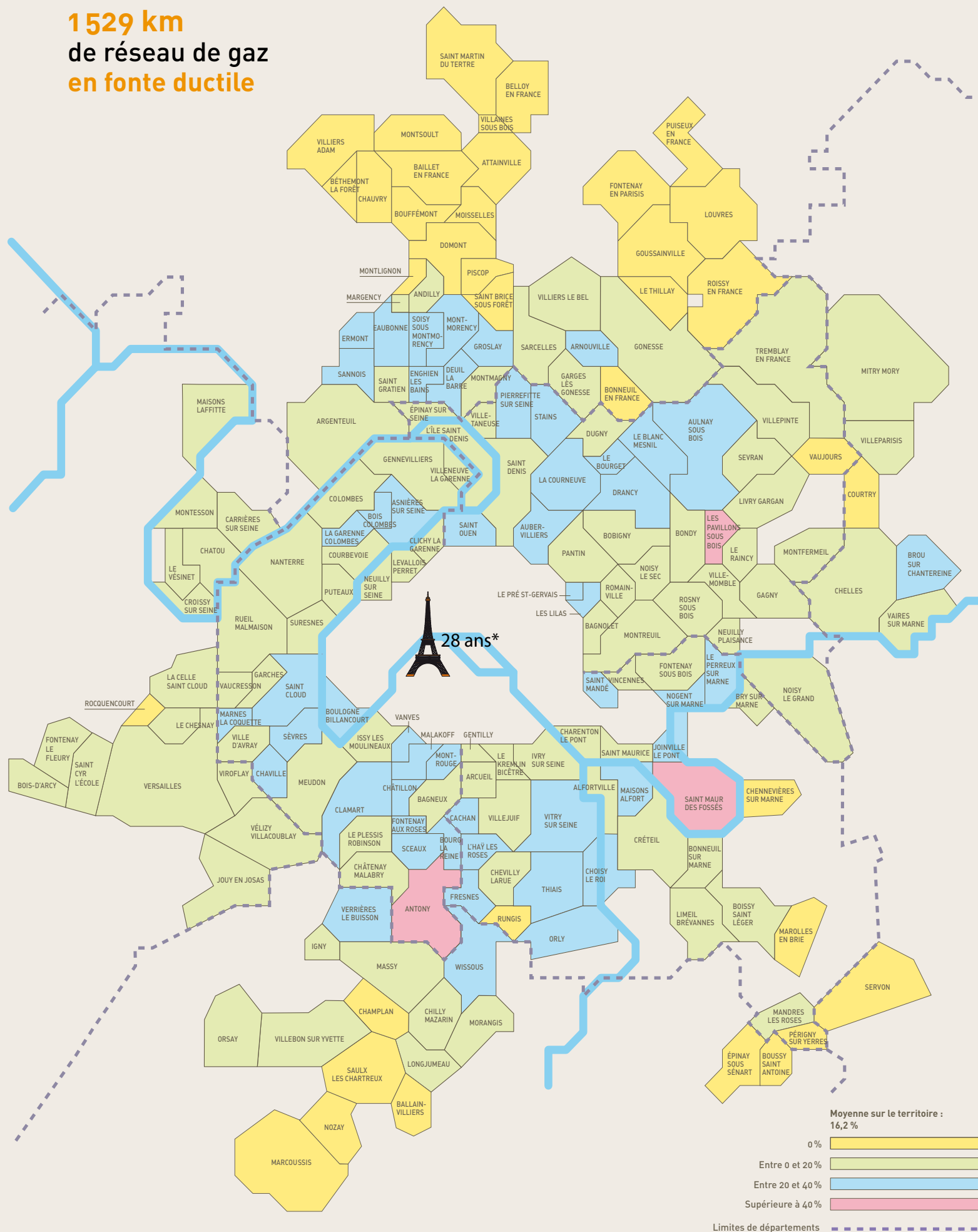
5 184 km
de réseau de gaz
en polyéthylène



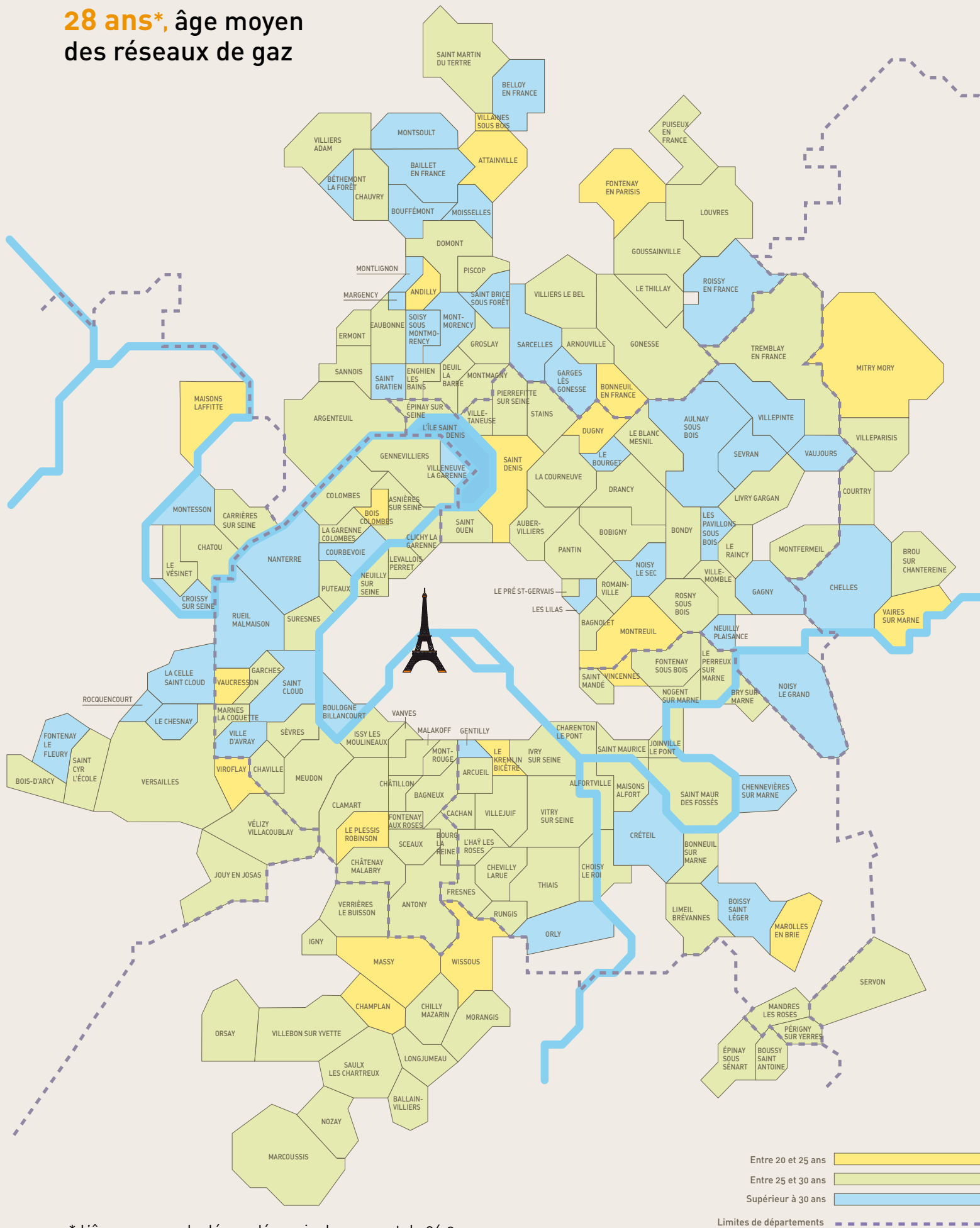
2701 km
de réseau de gaz
en acier



1529 km
de réseau de gaz
en fonte ductile



28 ans*, âge moyen
des réseaux de gaz



* L'âge moyen calculé par décennie de pose est de 26,3 ans.

LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Dernier maillon de la chaîne du système électrique, les réseaux publics de distribution doivent bénéficier d'investissements adéquats, au même titre que les infrastructures de production et de transport (dont EDF et RTE sont propriétaires). La sécurisation et la qualité de l'alimentation électrique du consommateur dépendent du volume des investissements dédiés aux travaux d'enfouissement, de renouvellement et de renforcement menés sur les réseaux de distribution publique.

Les ouvrages du réseau qui alimentent les 675 938 clients des 64 collectivités adhérent à la compétence électricité de la concession du Sigeif se décomposent en trois parties : les lignes moyenne tension (HTA, de 10 000 à 20 000 V), les postes de transformation (HTA-BT) et le réseau basse tension (BT, 230/400 V). Fin 2015, le réseau HTA, souterrain à 99,6 %, s'étend sur 3 698 km (+88 km par rapport à 2014). Les lignes aériennes haute tension, situées sur 11 communes seulement, ne représentent que 13,4 km.

Les 4 457 postes de transformation de distribution publique (interface entre les réseaux HTA et BT) permettent d'abaisser la tension vers les installations des consommateurs.

PROGRESSION DU RÉSEAU BT SOUTERRAIN

Long de 5 062 km, le réseau basse tension se divise en trois catégories : les canalisations souterraines (73,8 %), les lignes aériennes en conducteurs nus (11,2 %) et les lignes aériennes en conducteurs torsadés (14,9 %). En 2015, le réseau basse tension, ou BT, s'est accru de 93 km (dont plus de 55 km liés à l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne).

Il compte 568 km de conducteurs nus, répartis sur 91 % du territoire du Sigeif, qui en constituent la partie la plus ancienne et vulnérable. Le réseau aérien torsadé s'étend, quant à lui, sur 756 km.

En 2015, les travaux, réalisés en grande partie sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, ont permis de diminuer le linéaire de 9 km de lignes aériennes en conducteurs nus et 7 km en conducteurs torsadés.

L'ÂGE DES RÉSEAUX

Avec un âge moyen de 34,2 ans, les ouvrages de distribution publique desservant le territoire du Sigeif s'avèrent plutôt anciens. Le réseau basse tension est le plus ancien (39,1 ans), suivi par les postes de transformation HTA-BT (37,6 ans) et, enfin, le réseau HTA (27,6 ans).

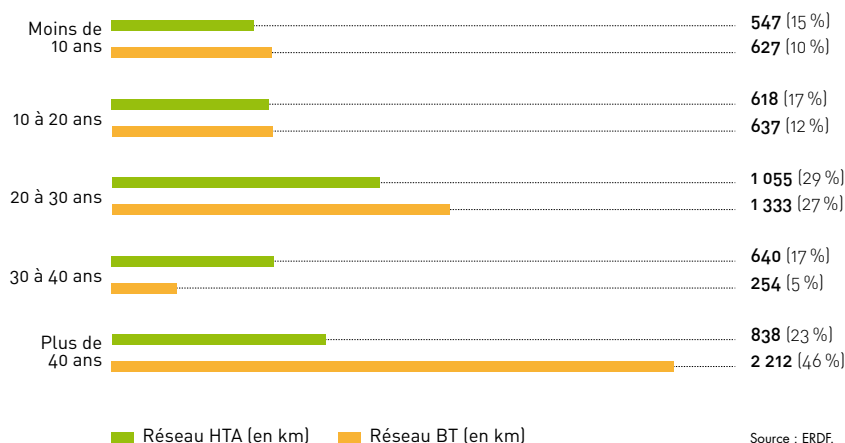
Effectué par le concessionnaire, le renouvellement des vieux câbles « papier-ceinture » se conjugue à l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé par le Syndicat. Mais ces actions ne permettent toujours pas de stabiliser la progression du vieillissement des réseaux HTA et BT.

RENOUVELER LES COLONNES MONTANTES « OUBLIÉES »

En raison des incertitudes sur leur régime de propriété, le renouvellement des colonnes montantes vétustes, voire obsolètes, s'opère très lentement. De fait, lors de l'élaboration de ses derniers programmes pluriannuels d'investissement, le concessionnaire a délaissé ces ou-

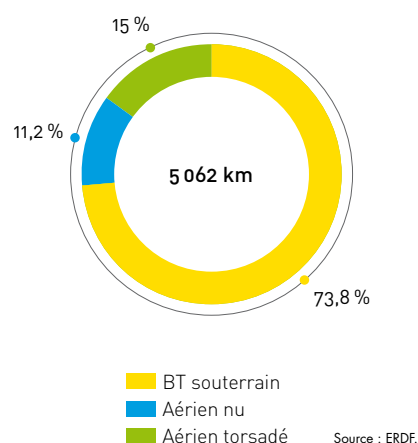
RÉPARTITION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES par tranche d'âge

LINÉAIRE HTA : 3 698 km
LINÉAIRE BT : 5 062 km



NATURE ET LONGUEUR du réseau électrique basse tension

5 062 km





LA MISE À JOUR DU **CONTRAT** **DE CONCESSION**

Dans un souci de modernisation et de prise en compte des évolutions techniques et réglementaires, le Sigeif et ses concessionnaires (ERDF et EDF Commerce) ont procédé à un «toiletage» du contrat de concession, en lien avec le développement et l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et, également, avec la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés. Engagée depuis plusieurs années, cette concertation s'est traduite par la signature d'un avenant (avenant n° 18), le 28 septembre 2015.

Par ailleurs, courant 2016, de nouvelles négociations seront engagées pour faire évoluer ce contrat, en vue d'atteindre des objectifs de qualité de service et de sécurité renforcées. Une annexe spécifique devrait préciser les modalités pratiques d'une concertation opérationnelle visant les actions à



28 septembre 2015 :

signature de l'avenant n° 18 au contrat de concession.

De gauche à droite : Sylvie Courty, directeur régional d'ERDF Île-de-France, Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, et Kris Vervaeke, directeur commerce d'EDF région Île-de-France.

mener en lien avec la transition énergétique et pour la programmation des investissements (déclinaison des schémas directeurs d'investissement), dans le cadre des lois TECV et Nome.

À cet effet, un certain nombre d'éléments d'ordre technique et financier seront à l'ordre du jour, en particulier :

- La redevance de concession.
- Le devenir des provisions pour renouvellement.
- L'affectation comptable de la contribution des tiers.
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage.
- La fixation de la durée de vie comptable et d'amortissement de certains ouvrages.
- L'amélioration et la précision des inventaires techniques et financiers des biens en concession (localisés ou non localisés).
- L'équilibre économique du contrat via les dettes et les créances réciproques et le droit du concédant.

vrages au profit des postes sources HTB/HTA (hors concession), du réseau HTA et, plus globalement, du résultat net de la concession.

Or, les colonnes montantes situées sur le territoire du Sigeif représentent plusieurs milliers d'ouvrages pour lesquels le déploiement du nouveau compteur Linky permettra de repérer les plus vétustes. Le Syndicat a demandé à disposer d'un inventaire aussi exhaustif que possible, notamment en ce qui concerne les colonnes jugées à risque.

Le Gouvernement, via la loi TECV du 17 août 2015, s'est également emparé du sujet. Le rapport, attendu pour août 2016, devrait apporter des éclaircissements sur le statut des colonnes montantes et également sur les sources de financement de leur renouvellement, à planifier durant les prochaines années. D'ores et

déjà engagées, ces discussions s'inscrivent dans le cadre d'une modernisation du cahier des charges de la concession souhaitée par le Syndicat.

LE CONTRÔLE CONTINU DES PROJETS DE CONSTRUCTION

Le contrôle continu des projets de travaux réalisés sur le réseau concédé sous responsabilité du maître d'ouvrage (le concessionnaire ou l'AODE) permet au Syndicat de disposer d'une information précise sur les évolutions qualitative et quantitative de son patrimoine technique.

Ces ouvrages sont exécutés dans le respect de la réglementation technique, des normes et des règles en vigueur et, s'agissant des réseaux

publics, conformément aux prescriptions complémentaires mentionnées au cahier des charges de la concession.

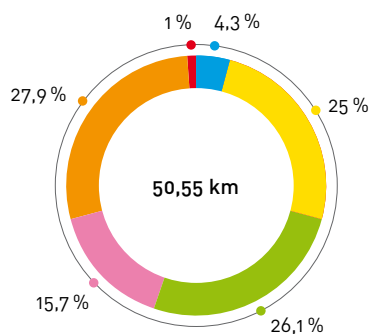
163 dossiers ont été reçus en 2015 (contre 184 en 2014 et 224 en 2013). Quinze avis avec observation ont été émis, dont la principale cause est l'absence de déclaratif du linéaire abandonné ou déposé.

Totalisant une longueur voisine de 51 km (+ 10 km par rapport à 2014 et - 10 km par rapport à 2013), les projets de construction (HTA et BT) se répartissent en deux domaines :

- Les travaux imposés au distributeur par les clients et les collectivités (56,3 % du linéaire projeté).
- Les travaux entrepris à l'initiative du concessionnaire, dits « délibérés » (renforcement et renouvellement), qui représentent la part restante.

PROJETS DE CONSTRUCTION d'ouvrages électriques*

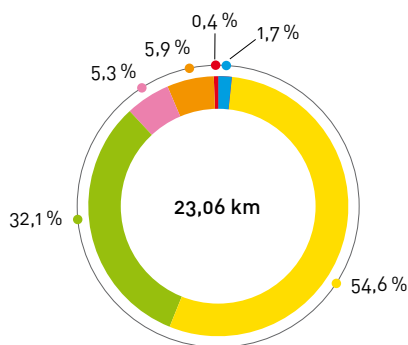
TOTAL HTA ET BASSE TENSION



■ Déplacement d'ouvrage
 ■ Enfouissement article 8
 ■ Extension
 ■ Renforcement
 ■ Renouvellement
 ■ Enfouissement autres

Ils totalisent 22 km, soit une augmentation significative par rapport à 2014 (+ 46 %). Sur ce total, 19,5 km, situés principalement dans les communes du Blanc-Mesnil, de Rueil-Malmaison et d'Orsay, ont pour objet le renouvellement (12,8 km) et le renforcement (6,7 km) des départs HTA. Ceux relatifs au réseau BT (2,6 km) se répartissent dans neuf communes.

TOTAL BASSE TENSION



■ Déplacement d'ouvrage
 ■ Enfouissement article 8
 ■ Extension
 ■ Renforcement
 ■ Renouvellement
 ■ Enfouissement autres

La construction des ouvrages est réalisée quasi systématiquement en souterrain (98,7 %), à l'exception de deux projets de faible ampleur. Il s'agit de travaux liés au renforcement, se limitant au remplacement des conducteurs BT nus par un câble torsadé isolé et d'un câble torsadé par un câble de section plus importante.



Les projets d'ERDF relatifs au renouvellement du réseau BT, d'environ 1,4 km, sont en nette diminution, près de cinq fois moins que l'an dernier. Or, plus de 2 200 km d'ouvrages BT (44 % du linéaire total BT) ont plus de cinquante ans. Aussi le Sigeif doit-il souligner l'insuffisance des investissements du concessionnaire.

De fait, ce sont les travaux d'enfouissement des lignes aériennes basse tension, entrepris par le Sigeif, qui représentent, de loin, comme pour les années antérieures, la part la plus importante (55 %) du linéaire total BT projeté.

LA QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

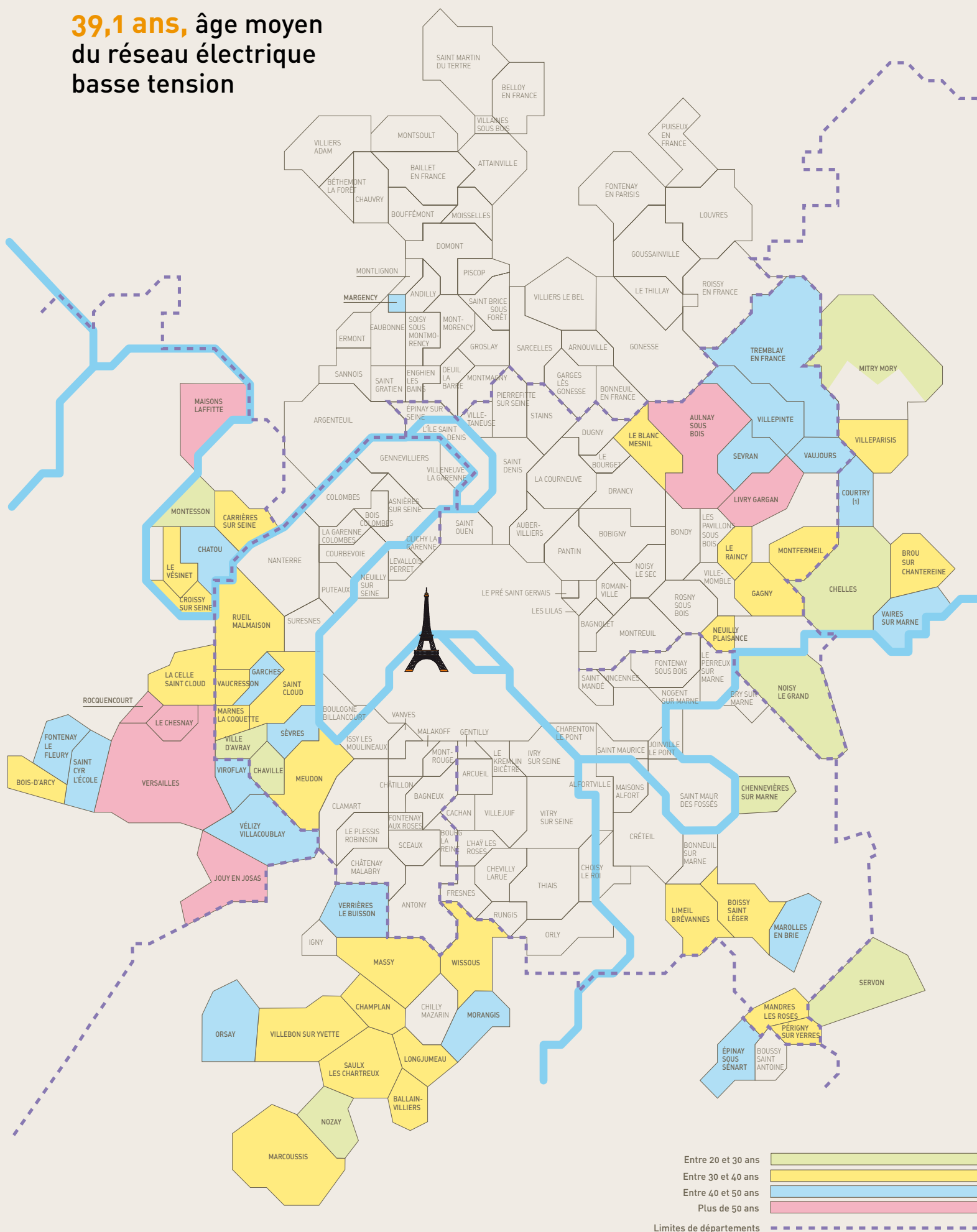
Plusieurs critères permettent d'apprécier la qualité de la fourniture.

LA TENUE DE LA TENSION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

La tenue de la tension aux bornes aval du disjoncteur, c'est-à-dire à la limite de la concession, et la disponibilité (capacité d'accueil) des ouvrages concédés (postes de transformation, réseaux HTA et BT) sont mesurées. Sur le territoire concédé, 99,9 % des usagers entrent statistiquement dans la tolérance, c'est-à-dire que la variation de leur tension d'alimentation est inférieure ou égale à plus ou moins 10 %.

En dépit de cet « excellent » résultat (99,9 %), quelque 374 clients restent mal alimentés. Un chiffre faible en valeur relative, mais anormal dans une concession urbaine comme celle du Sigeif. La vigilance doit être de mise, notamment au regard des derniers hivers considérés comme doux et de leurs conséquences sur le modèle de charge utilisé pour la détermination de la puissance transmise sur les réseaux.

39,1 ans, âge moyen du réseau électrique basse tension



Pour approfondir ce contrôle, par une intervention ciblée (enregistrement de mesures effectuées à partir de points isolés du réseau), le Sigeif a procédé à la pose d'un enregistreur de tension. Installé à l'extrémité de la concession, c'est-à-dire aux bornes aval du disjoncteur général du client, cet appareil a pu enregistrer durant plusieurs jours les oscillations de la tension. Le résultat de cette campagne de mesure, qui se poursuivra en 2016, sera prochainement disponible.

Concernant le nombre de sources HTA-BT, pour lesquelles une partie du réseau BT est en surcharge (dépassement de la capacité de transit), le contrôle réalisé en 2015, portant sur l'exercice 2014, a fait apparaître l'amélioration continue du nombre de sources à surveiller (34) et, pour près d'une source sur quatre, une récurrence datant de plus de cinq ans. Le Syndicat l'a rappelé au concessionnaire lors de la présentation de son rapport de contrôle.

LA CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE : LES INTERRUPTIONS

Brèves ou longues, les coupures sont susceptibles d'entraver une fourniture optimale, donc le bon fonctionnement du service public.

Sur le territoire de la concession électrique du Syndicat, les principales interruptions longues sont im-

putables au réseau souterrain HTA. Elles sont surtout dues aux vieux câbles papier et aux boîtes de transition, sensibles à l'élévation de la température. ERDF a proposé un programme de renouvellement, jugé insuffisant par le Sigeif.

Il en est de même pour les investissements en lien avec le nombre installé d'organes de manœuvre télécommandés (OMT), compte tenu de leur contribution à l'amélioration de la réactivité du réseau HTA et des moyens mis en œuvre au regard des incidents et des coupures pour travaux sur les postes HTA/BT et sur le réseau BT.

LA DURÉE DES INTERRUPTIONS VUE DU CRITÈRE B : DES AMÉLIORATIONS ÉPHÉMÈRES

Chacun a en mémoire les tempêtes (Klaus, Quinten, Xynthia, Joachim, Dirk et plus récemment Ulla) qui ont violemment balayé le territoire national ces dernières années. Toutes ont cependant épargné celui du Sigeif. L'année 2015 a enregistré le même scénario avec les tempêtes Hermann et Henri qui, les 14 janvier et 15 septembre, se sont abattues principalement sur la Bretagne et la Charente-Maritime. La tempête Henri a été également à l'origine des intempéries et des violentes averses touchant une large partie du territoire métropolitain pendant trois jours.

La qualité de la fourniture est évaluée à partir de la durée moyenne de coupure d'électricité par usager basse tension et par an. En 2015, sur le territoire du Sigeif, une dégradation de plus de 60 % par rapport à 2014 a été constatée. Il en est de même, mais dans une moindre mesure, pour le niveau national, qui s'élève à 73,7 min de coupure (+ 6,3 min par rapport à 2014).

La durée moyenne de coupure, toutes causes confondues, d'un client basse tension (critère B) présentait en 2014 avec 26,7 min, le meilleur résultat de la décennie. Celui de 2015 se révèle, quant à lui, avec 42,6 min, comme l'un des plus médiocres et rend éphémères les améliorations constatées ces dernières années.

L'analyse des incidents par origine permet d'en apprécier l'impact sur la continuité de la desserte des ouvrages concédés (HTA et BT) et sur les ouvrages structurants, hors concession (postes sources et réseau de transport).

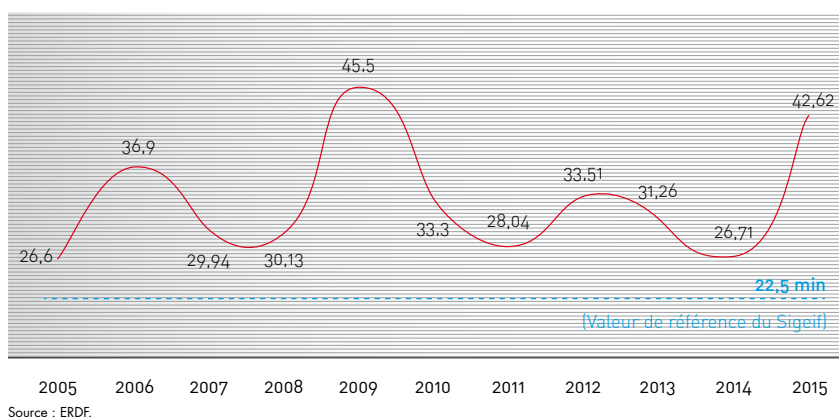
En 2015, et comme observé lors des exercices précédents, le temps de coupure dû au réseau basse tension ne cesse de croître (+ 52 % par rapport à 2014). Sa contribution (20,5 min, soit 48 %) est désormais supérieure à celle imputable au réseau HTA (16 min, soit 38 %). Le réseau de transport et les postes sources, avec plus de 6 min, sont responsables à hauteur de 14 %.

Force est de constater que la qualité observée en 2015 est insuffisante et s'éloigne de la trajectoire cible de 22,5 min.

COUPURES POUR TRAVAUX : PRÈS DE LA MOITIÉ DES INTERRUPTIONS BASSE TENSION

Pour les ouvrages en basse tension, la part de la durée des interruptions liées aux travaux s'avère relativement constante, par rapport à l'exercice passé, mais reste élevée, avec 20 % du temps de coupure. Lors des exercices précédents, le Syndicat avait

CRITÈRE B : DURÉE ANNUELLE DE COUPURE par client basse tension (en min)

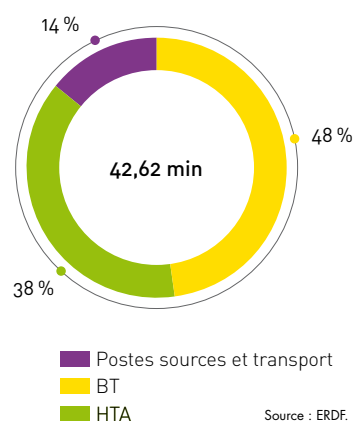


exprimé son « inquiétude » auprès du concessionnaire, ce dernier refusant de généraliser les travaux sous tension, ce qui a pour conséquence de dégrader, par des interventions délibérées, la qualité de l'électricité distribuée. Les inquiétudes du Sigeif s'avèrent aujourd'hui fondées. En effet, lors du contrôle 2015, il a été relevé un accroissement de 16%, portant à 238 le nombre de coupures pour travaux. Dans une opération sur cinq, la durée des interruptions a été supérieure à cinq heures.

Enfin, lors du contrôle 2015 (voir rapport de contrôle 2014, page 123), les services du Syndicat ont répertorié les incidents BT pour chaque commune et déterminé leur indicateur respectif (« nombre d'incidents BT aux 100 km »). Il s'agit essentiellement du réseau souterrain (28%), qui représente près des trois quarts des ouvrages BT, des postes HTA-BT (20%) et des lignes aériennes (23%). Suivent ensuite les branchements et les incidents non répertoriés.

Les principales causes en sont l'usure naturelle (33%), la défaillance de matériel de protection (23%), puis, dans la continuité des exercices précédents, le dépassement de capacités électriques (14%), enfin, et dans une moindre mesure, les travaux de tiers (12%).

ORIGINE DES COUPURES



LE CONTRÔLE COMPTABLE ET FINANCIER

Le Syndicat s'assure du maintien en état normal de fonctionnement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité, sans dégradation de qualité dans le temps, et tout au long des contrats de concession. L'origine des flux financiers consacrés au renouvellement, à l'extension et à la maintenance doit être clairement identifiée pour veiller à l'équilibre des contrats et à la valeur nette comptable des ouvrages, par le biais des amortissements et des provisions constituées. Ces éléments sont indispensables à l'autorité concédante pour lui permettre d'éviter les risques liés à une mauvaise exécution du service public par les concessionnaires.

CONCESSION GAZ

Les missions de contrôle relatives aux exercices récents ont permis d'engager des travaux de tests sur les procédures appliquées. Dans le même temps, GRDF a formalisé de nouveaux documents visant à expliciter certains des principes comptables retenus. Ces avancées ont permis d'améliorer la compréhension du système d'information comptable et financier mis en œuvre par le concessionnaire.

Malgré ces avancées, certaines informations, essentielles pour garantir la traçabilité et l'analyse des données financières présentées par le concessionnaire, ne sont pas transmises ou restent insuffisantes, notamment :

- La description du patrimoine en concession : le caractère de bien de premier établissement ou remplaçant ainsi que la date de renouvellement, le cas échéant, ne sont pas communiqués.



LES CONFÉRENCES DÉPARTEMENTALES

Les nouveaux défis lancés par la transition énergétique amènent plus que jamais le Sigeif, comme tous les grands concédants d'Île-de-France, à se positionner et à agir face à deux préoccupations majeures. La première est celle du niveau des investissements nécessaires pour maintenir les ouvrages dans un état normal de service. La seconde vise l'optimisation des modalités d'allocation du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), payé par tous les utilisateurs du réseau, pour parer au vieillissement des ouvrages, assurer la stabilisation de la qualité de la distribution et relever les défis du Grand Paris, du véhicule électrique, des économies d'énergie...

Créées par la loi Nome et placées sous l'égide des préfets, les « conférences départementales annuelles » posent les fondations d'un dialogue entre les gestionnaires de réseaux et les autorités organisatrices, quant aux moyens à déployer et aux résultats escomptés.

Sur la base d'un diagnostic partagé et objectif de l'état des ouvrages, ces conférences ont vocation à élaborer un programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution publique. À ce jour, ces conférences ne concernent que la distribution d'électricité.

À terme, elles devraient être étendues à la distribution publique de gaz naturel.

Pour la quatrième année consécutive, le Sigeif a ainsi participé aux quatre conférences départementales de l'Île-de-France, qui se sont tenues les 5, 23 et 27 novembre 2015 pour les départements des Yvelines, du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne, et le 18 décembre 2015 pour l'Essonne. En 2015, pour la première fois, le territoire de la conférence interdépartementale, initialement constituée par les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, a été étendu à la ville de Paris. Par le nombre d'habitants concernés, elle est la plus importante du territoire métropolitain.

Ces conférences ont permis à ERDF, au Sigeif et aux autres AODE de mettre en lumière des points d'amélioration, notamment sur le diagnostic à réaliser, la matérialisation des zones dites sensibles ou à risques, le niveau des investissements estimé pour le renouvellement des ouvrages dits « sensibles » et, enfin, la transparence quant à l'origine des financements.

Les missions de chaque maître d'ouvrage (Sigeif et ERDF) consistent maintenant à élaborer un diagnostic portant sur l'état des ouvrages et à concevoir une démarche pluriannuelle d'investissements, fondée sur des perspectives chiffrées et localisées par ouvrage.

Instituées par la loi Nome du 7 décembre 2010 et placées sous l'égide des préfets, les conférences départementales permettent d'élaborer, notamment, les programmes prévisionnels d'investissement pour les années à venir.



- › L'explicitation des agrégats et la description des principes retenus pour présenter le droit du concédant ainsi que la traçabilité des données présentées à ce titre.
- › La justification des financements réciproques du concessionnaire et du concédant relatifs aux éléments en concession :
 - les données relatives aux financements des tiers sont incomplètes ;
 - le montant disponible à la maille de la concession, la justification et l'impact de la provision pour renouvellement sur les comptes de la concession ne sont pas communiqués.

Ainsi, le contrôle financier du domaine concédé continue à subir une limitation certaine et importante qui fragilise les analyses qui peuvent être déduites des informations transmises par le concessionnaire.

CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Effectué en 2015 pour l'exercice précédent, le contrôle de la concession électricité a rencontré à nouveau de nombreuses difficultés. Le Sigeif déplore notamment l'absence de traçabilité des valeurs relatives au patrimoine ancien et, surtout, au patrimoine non localisé, les imprécisions sur le lien entre les valeurs présentées et l'exploitation de la concession, ainsi que l'impossibilité de justifier les financements réciproques du concessionnaire et du concédant. Ces financements constituent pourtant un des paramètres essentiels à maîtriser pour anticiper les conséquences de la fin de contrat. Néanmoins, le concessionnaire a amélioré la lisibilité et la compréhension des enjeux financiers associés au domaine concédé, notamment en ce qui concerne la description du patrimoine (localisé uniquement) en concession et la valorisation des investissements récents.



LES RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX CONCÉDÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2009, date d'effet des dispositions contenues dans les lois SRU et UH, les modalités de raccordement ont fait face à de nombreux changements, notamment financiers.

Ces lois ont eu l'avantage de placer la collectivité en charge de l'urbanisme (CCU) au centre des décisions en matière d'équipement de réseau public de distribution. Lors d'une autorisation d'urbanisme, le décideur est également le payeur. En effet, une contribution aux éventuels

coûts d'extension du réseau lui est demandée, sachant que la volonté initiale du législateur était, il est utile de le rappeler, de limiter autant que possible le « mitage ».

De nombreux ajustements du barème de financement ont également eu lieu, et quatre versions se sont alors succédées.

Le Sigeif assiste les communes qui le souhaitent dans l'analyse de la proposition technique et financière (PTF) établie par le concessionnaire lors de l'instruction d'une demande d'autorisation ou de certificat d'urbanisme.

Les dossiers analysés par les services du Sigeif ont mis en évidence plusieurs problèmes. La puissance

à raccorder est parfois sujette à une surestimation, liée principalement à un manque d'information sur l'usage thermique du bâtiment. Le Sigeif a aussi observé des difficultés dans l'application de l'opération de raccordement de référence, au regard de celui envisagé, et la possibilité de répercuter la charge financière au pétitionnaire. Ces trois points sont étroitement liés à la contribution demandée aux communes.

En 2016, un contrôle *a posteriori* de plusieurs affaires de raccordement sera mené. Il portera principalement sur le suivi des délais, le montant facturé et l'origine des financements.

Ces avancées doivent être complétées par un « fléchage » des recettes et des apports de tiers, la justification du droit du concédant et le fonctionnement de la provision pour renouvellement.

Le Syndicat rappelle enfin sa position constante sur certains éléments clés du contrôle, notamment :

- La valorisation des éléments de patrimoine relatifs aux opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif, qui doit être conforme aux coûts réels engagés.
- Les participations versées par les tiers (raccordements, déplacements d'ouvrages...), qui constituent des financements du concédant et doivent apparaître comme tels.
- Prélevées sur les factures payées par les usagers, les provisions pour renouvellement, quel que soit leur sort (affectation au renouvellement ou reprise), constituent des financements du concédant : elles doivent également être identifiées comme tels.

LES ENQUÊTES ANNUELLES DE SATISFACTION

Outre le contrôle de la gestion et le pilotage de la qualité, le Sigeif mesure également la satisfaction du client-usager. Le recueil et l'analyse des éléments relatifs à ses attentes sont d'autant plus nécessaires que l'ouverture à la concurrence a profondément modifié le paysage énergétique.

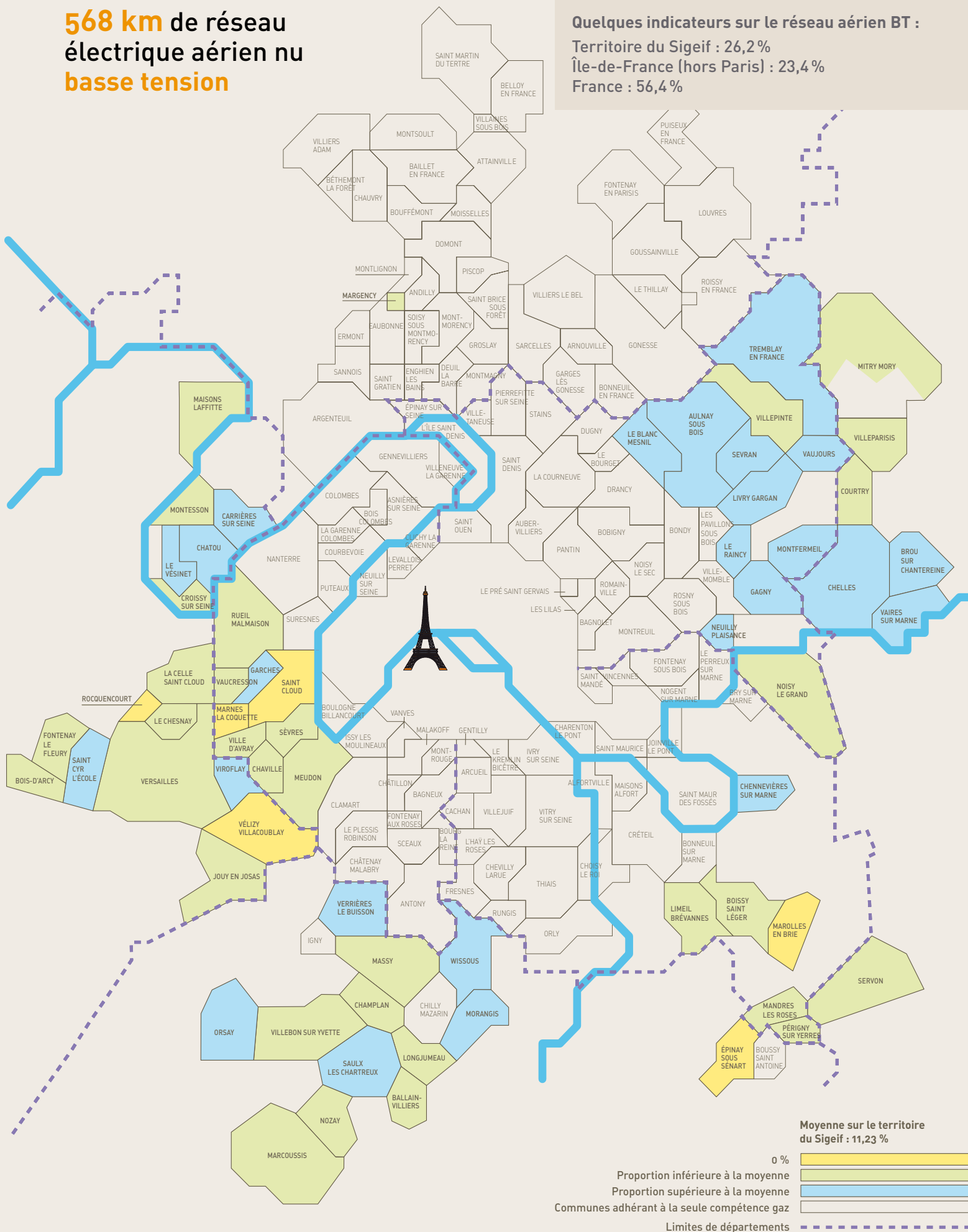
C'est pourquoi, en s'appuyant sur l'expertise de l'Ifop, le Sigeif conduit des enquêtes barométriques auprès de la population du territoire, sur la base de deux échantillons, gaz et électricité. L'originalité de ces enquêtes d'opinion réside dans la part qui est faite entre le comportement du citoyen et l'attitude du consommateur face à des questions comme la surveillance des réseaux, l'environnement, la qualité des services délivrés par les fournisseurs, les tarifs ou encore la libéralisation.

Les résultats permettent de dresser un panorama complet de l'évolution des esprits. Ils mettent en valeur des attentes légitimes, même si certaines peuvent paraître antinomiques, à l'image de celles portant tout à la fois sur des prix de l'énergie modérés et sur des augmentations d'investissements liées à la préservation de l'environnement et à la maîtrise de l'énergie.

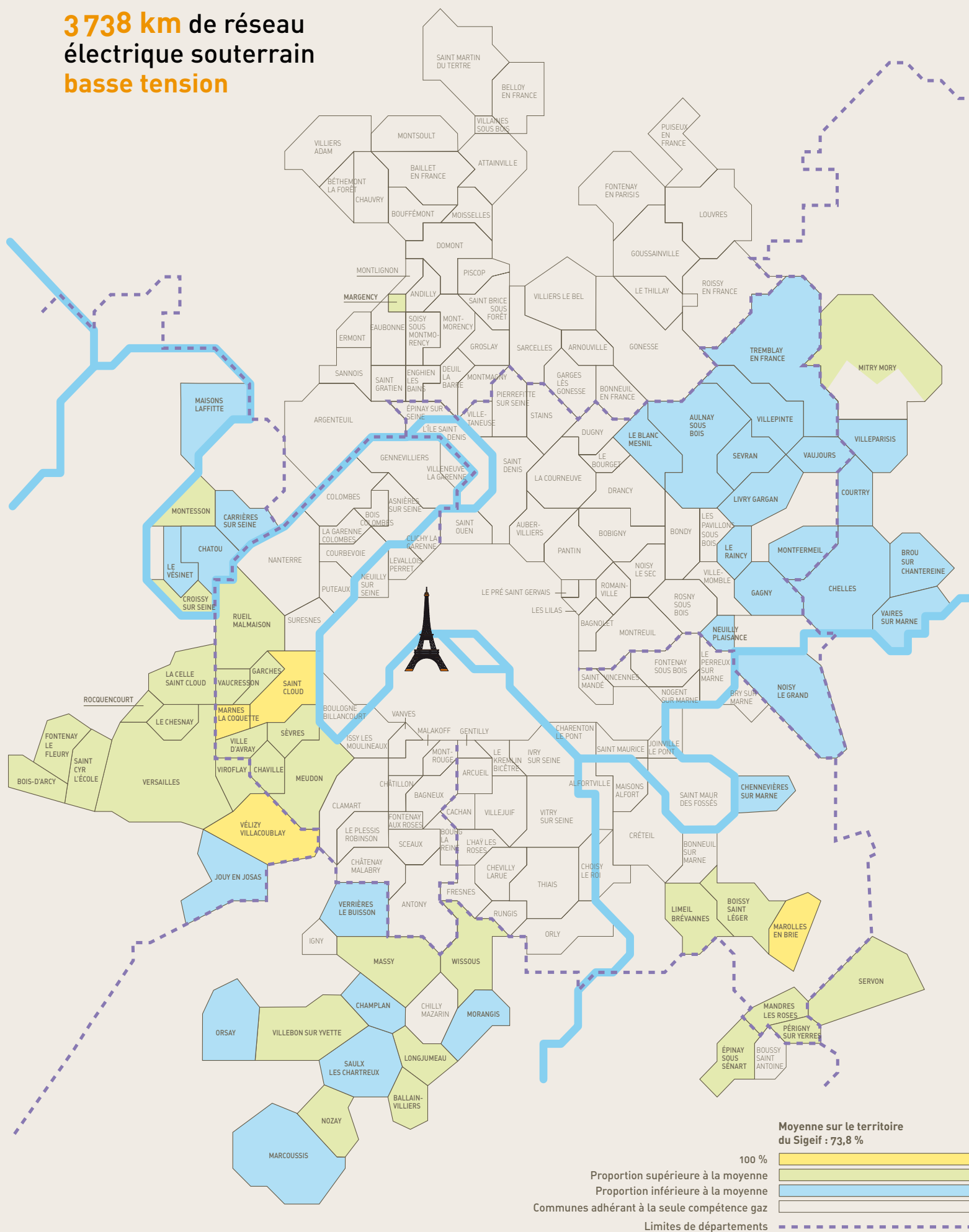


568 km de réseau électrique aérien nu basse tension

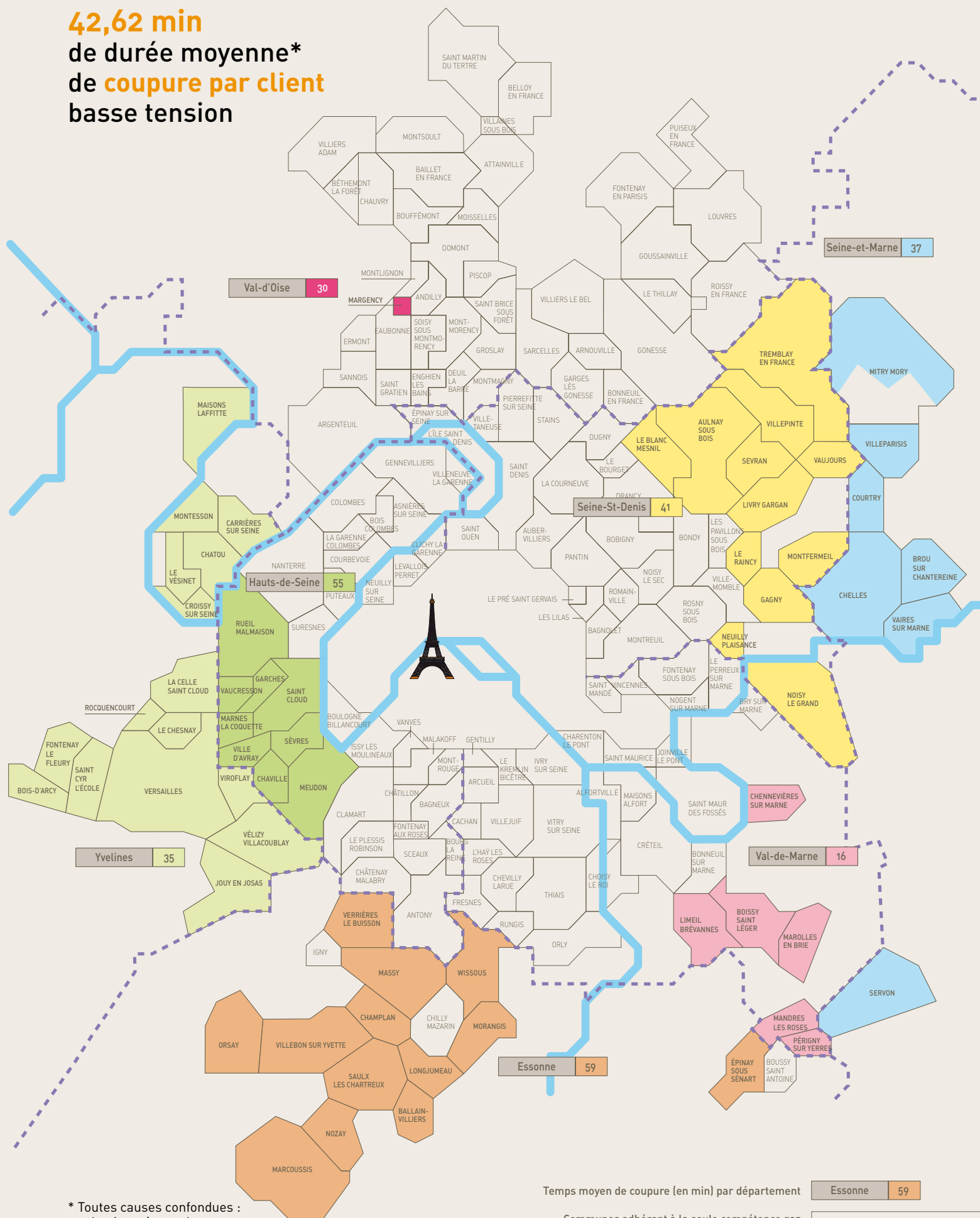
Quelques indicateurs sur le réseau aérien BT :
 Territoire du Sigeif : 26,2 %
 Île-de-France (hors Paris) : 23,4 %
 France : 56,4 %



3738 km de réseau électrique souterrain basse tension

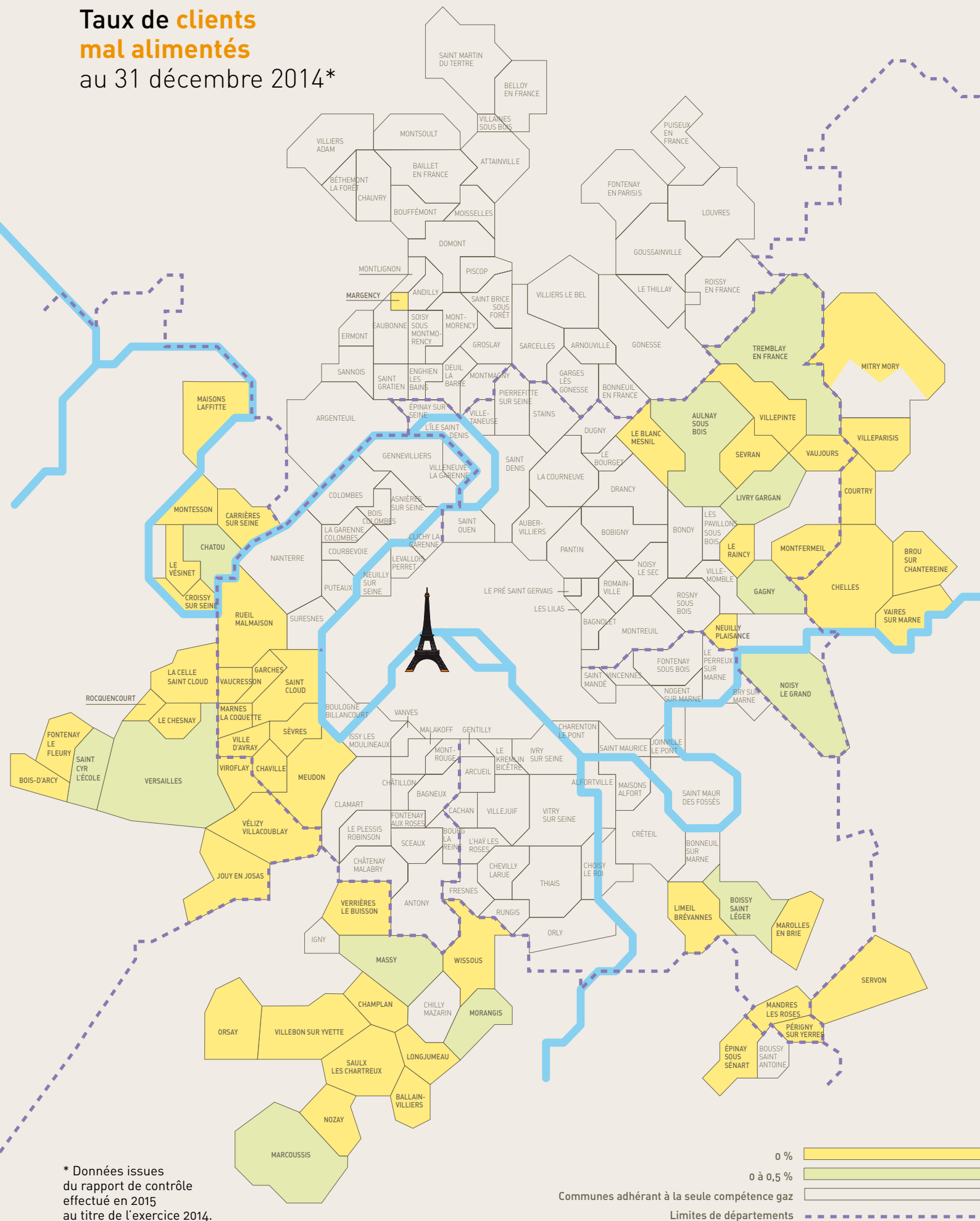


42,62 min
de durée moyenne*
de **coupure par client**
basse tension



* Toutes causes confondues :
production, réseau de transport,
postes sources et réseaux de distribution (HTA et BT)

Taux de clients mal alimentés au 31 décembre 2014*



* Données issues du rapport de contrôle effectué en 2015 au titre de l'exercice 2014.

VALEUR COMPTABLE des patrimoines concédés, au 31.12.2015

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

	2015	2014	Variation (en %)
Longueur des réseaux BT+HTA (km)	8 760	8 579	2,1
Valeur brute (k€)	810 699	782 041	3,7
Amortissement (k€)	392 411	375 885	4,4
Valeur nette (k€)	418 287	406 156	3,0
Taux d'amortissement (%)	48,4	48,1	0,6
Provisions constituées pour renouvellement (k€)	207 169	206 833	0,2
Valeur de remplacement (k€)	1 168 369	1 144 775	2,1

Les variations 2014-2015 sont liées principalement à l'adhésion, pour les deux compétences, de la ville de Chennevières-sur-Marne. Conséquence d'investissements jugés par le Sigeif insuffisants, le taux d'amortissement, en progression, suggère la continuité du vieillissement des ouvrages.

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

	Fin 2015	Fin 2014	Variation (en %)
Valeur nette réévaluée des ouvrages (en k€)			
Biens concédés	1 078 171,30	1 091 618,80	- 1,2
Canalisations	592 617,10	607 958,80	- 2,5
Branchements	458 335,70	456 938,80	0,3
Installations techniques	27 218,60	26 721,20	1,9
Autres biens	83 993,30	84 471,60	- 0,6
Total	1 162 164,60	1 176 090,40	- 1,2

À partir de l'année 2015, les données économiques fournies par GRDF évoluent. Les informations fournies sont issues des conclusions du groupe de travail « Nouvelles données pour une nouvelle donne ».





LES CHAMPS ÉLECTRO- MAGNÉTIQUES

Généré lors de l'utilisation d'appareils électriques et électroniques dans notre quotidien, le champ électromagnétique est de plus en plus sujet, aujourd'hui, à des interrogations, voire à des polémiques.

Naturels aussi bien qu'artificiels, ces champs se décomposent en divers types de rayonnements, différant entre eux par leur fréquence, leur longueur d'onde et leur énergie.

Issus des charges électriques contenues dans l'atmosphère, les champs électriques peuvent varier de 100 V/m lorsqu'il fait très beau à 20 000 V/m à l'aplomb d'un nuage orageux.

Également produit de manière naturelle, le champ magnétique terrestre – 50 μ T (microtesla) en France – est bien connu par son action sur l'aiguille aimantée d'une boussole.

D'autres champs électriques sont générés par l'homme *via* les appareils qui fonctionnent grâce à l'électricité (téléviseur, ordinateur) ou qui servent à acheminer l'énergie (ligne haute tension, câble basse tension...).

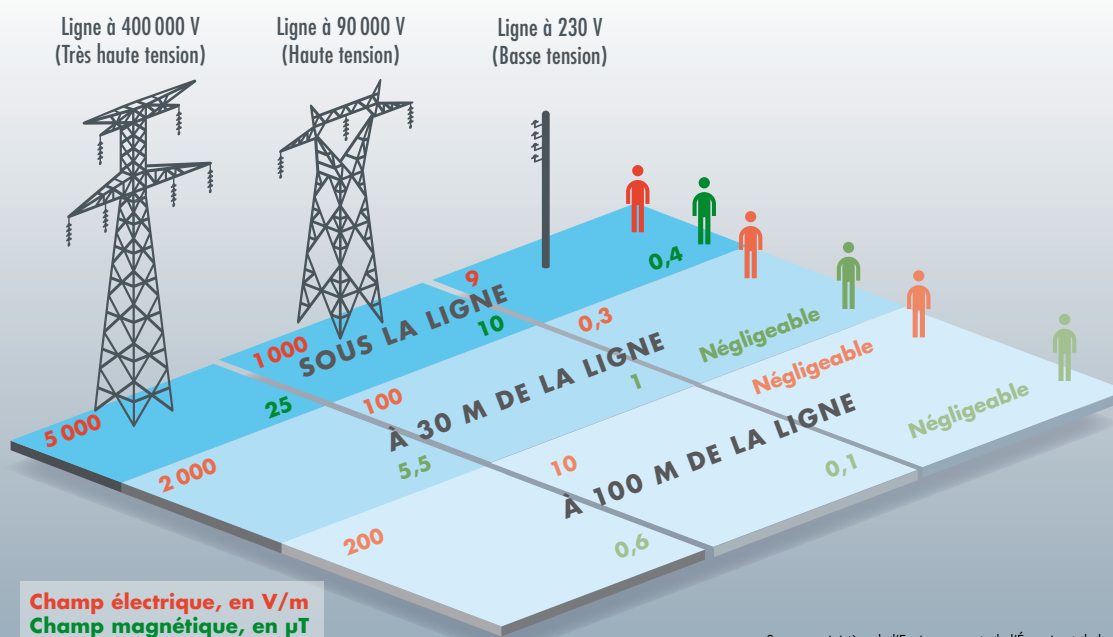
Ils peuvent se manifester sous trois formes différentes :

- Le courant de contact, qui se manifeste lorsqu'on touche un objet sous tension. Ce phénomène peut être facilement supprimé, par exemple en remettant en bon état l'installation électrique ou en équipant l'appareil d'une mise à la terre.
- Le courant induit : relativement faible (fréquences allant de 1 à 10 MHz), il se manifeste dès qu'un appareil est en fonctionnement. Il traverse le corps et peut réagir avec les champs biologiques naturels.
- L'effet thermique : concerne les fréquences de plus de 100 kHz et provoque une élévation de la température du corps humain.

Aucune étude scientifique n'a, pour le moment, établi un lien direct de cause à effet entre la santé et l'exposition à des champs électromagnétiques de basse fréquence, aux seuils réglementaires, fixés, en France, à 5 000 V/m pour le champ électrique et 100 μ T pour le champ magnétique. À ce jour, seul le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) a l'obligation de mesurer les champs à proximité des lignes qu'il exploite. Le Sigeif a souhaité s'assurer du respect des valeurs réglementaires, en lien avec les ouvrages confiés à ERDF. Une mission a été confiée à un organisme indépendant ; une série de mesures aux abords de deux postes HTA/BT et à proximité de canalisations souterraines HTA (20 000 V) et BT (400 V) seront réalisées en février 2016 à Longjumeau.

(Lire également page 33 : « Déploiement et généralisation du compteur Linky ».)

Valeurs moyennes électriques et magnétiques autour des lignes de transport d'électricité à 50 Hz

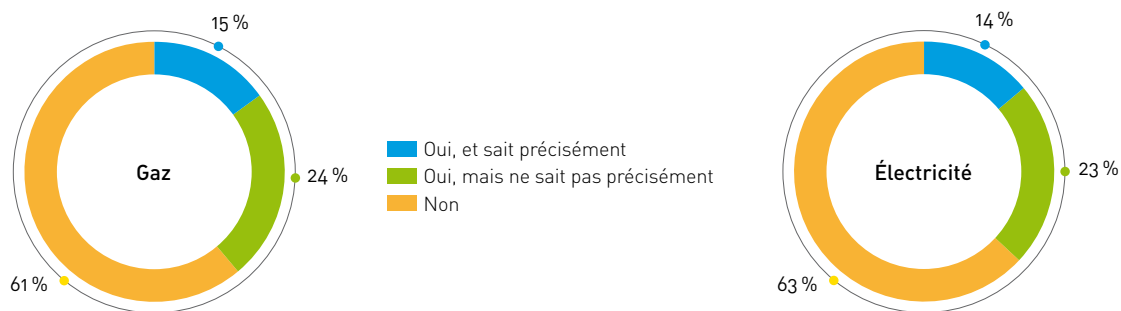


Source : ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

ENQUÊTES BAROMÉTRIQUES : LA PERCEPTION DES USAGERS ⁽¹⁾

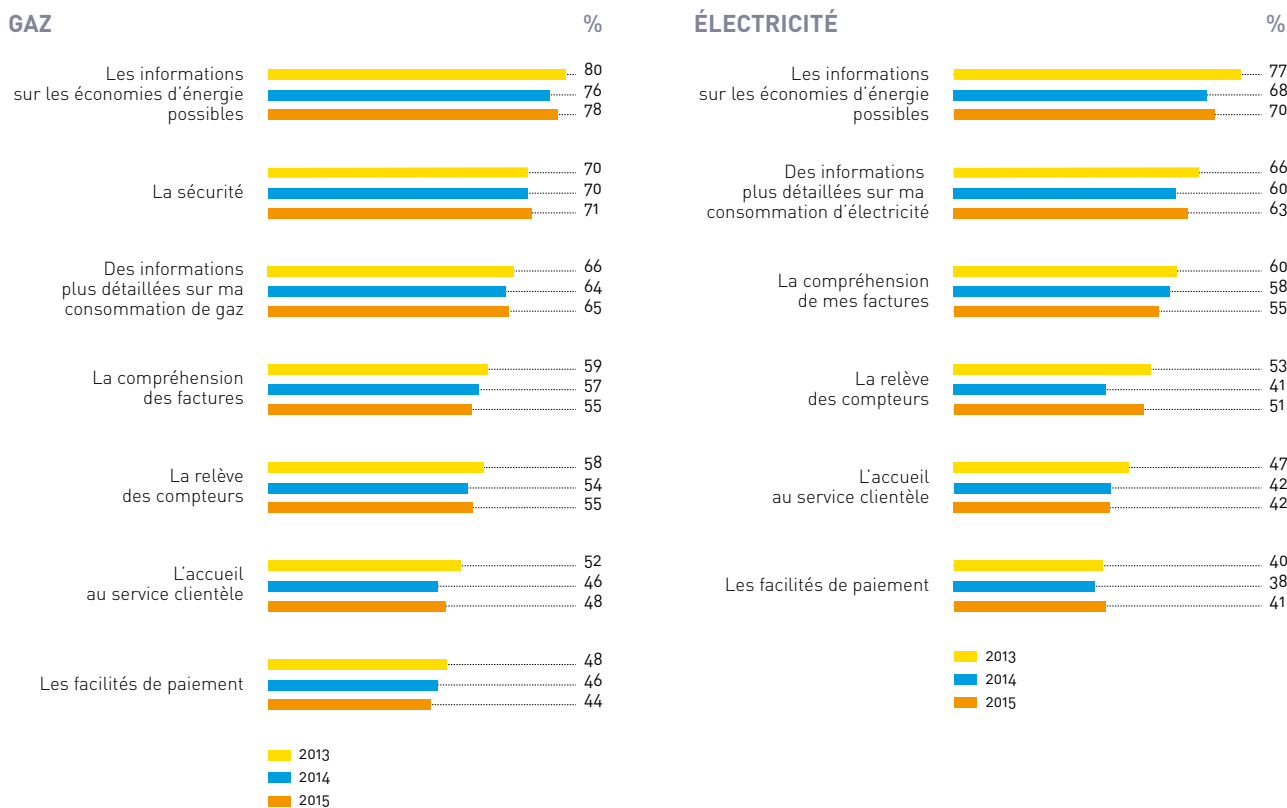
LA NOTORIÉTÉ DES TARIFS SOCIAUX DE L'ÉNERGIE

« Avez-vous entendu parler des tarifs sociaux mis en place dans le secteur de l'énergie ? »



LES AMÉLIORATIONS ATTENDUES DE SON FOURNISSEUR D'ÉNERGIE

« Parmi les domaines cités, quels sont ceux pour lesquels vous souhaiteriez voir des améliorations de la part de votre fournisseur ? »



(1) Extrait des enquêtes réalisées par l'Ifop, pour le compte du Sigeif, du 23 novembre au 14 décembre 2015, auprès d'un échantillon de 1000 personnes pour chaque énergie représentatif des clients-usagers de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire du Sigeif.



VISITE AU POSTE BOULE À NANTERRE

En novembre 2015, élus et services du Sigeif ont visité le nouveau poste source « Boule » à Nanterre. Ils ont eu l'occasion d'apprécier l'intégration paysagère soignée de la construction au bénéfice de tous et, en particulier, des riverains directement concernés. La réussite de ce projet repose sur la technique même du poste «poste sous enveloppe métallique», retenue par RTE et ERDF. Plus onéreuse, elle a cependant l'avantage d'être compacte, donnant à l'édifice une allure de bâtiment tertiaire ou de local commercial intégré visuellement dans le tissu urbain.

L'implantation centrale de ce poste de 225/20 kV par rapport aux postes existants permettra de sécuriser le réseau en amont et le quartier de La Défense, mais aussi, par l'installation de trois transformateurs de 70 MVA chacun, d'accroître la capacité d'accueil dans un territoire en fort développement. Enfin, la création



Visite des élus et des services du Sigeif, en novembre 2015, au poste Boule, à Nanterre.

de vingt-trois départs HTA permettra de répartir plus finement la charge électrique.

Outre la création de ce poste, un vaste programme d'investissements, très attendu, sera réalisé sur le réseau HTA concédé par le Sigeif et également par le Sipperec à ERDF. À cette fin, des programmes pluriannuels sont d'ores et déjà engagés. Ils permettront notamment de redessiner en partie l'ossature moyenne tension des concessions. En ce qui concerne le Sigeif, Rueil-Malmaison et, dans une

moindre mesure, Garches bénéficieront d'un réseau plus fort, plus réactif et également plus sûr.

Cette importante opération est exemplaire de l'effort que l'État, les gestionnaires de réseau RTE et ERDF et les AODE doivent accomplir pour relever les défis de la transition énergétique, à l'échelle et dans le contexte très spécifique du Grand Paris.

Quelques chiffres

- Poste source : 25 M€.
- Liaison 225 kV : 15 M€.
- Réseau HTA : 20 M€ sur 10 ans.

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSEAUX CONCÉDÉS

Pour répondre à un besoin croissant en matière d'information géographique, le Sigeif a engagé des discussions avec son concessionnaire en vue de proposer à ses collectivités adhérentes de nouvelles fonctionnalités cartographiques, en lien avec

les réseaux électriques HTA et BT de la concession.

Lors de la signature du contrat de concession, en 1994, le support utilisé était le papier. Par son volume (multiplication des planches) et l'absence d'informations techniques, ce dernier a rapidement montré ses limites. La volonté du Sigeif d'évoluer vers un système d'information géographique (SIG) l'a conduit à s'orienter, dans un premier temps, vers une solution informatisée, au format «PDF dynamique».

En décembre 2013, ce dernier a naturellement cédé sa place à un nouvel outil (logiciel « Sigres »), plus ergonomique et, surtout, plus adapté aux besoins du Syndicat.

Conjugué à la création en 2015 d'une plate-forme, le côté évolutif de l'application permet à chaque commune adhérente, depuis janvier 2016, de visualiser les informations géographiques des réseaux situés sur son territoire, via le site du Sigeif (www.sigeif.fr), grâce à un viewer dédié.



LES AIDES AUX CLIENTS EN DIFFICULTÉ SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF

Tarif de première nécessité (TPN)

«Produit de première nécessité» (loi du 10 février 2000), l'électricité dispose d'une tarification spéciale pour les consommateurs en situation de précarité depuis 2005. Elle était initialement proposée par EDF avant d'être élargie aux autres fournisseurs par la loi Brottes, qui a également permis l'automatisation de l'accès aux tarifs sociaux. Une déduction dépendant de la taille du ménage et de la puissance souscrite est ainsi appliquée, pouvant aller de 71 à 140 euros par an.

Outre les ménages ayant droit à la couverture maladie universelle complémentaire ou à l'aide pour une complémentaire santé, l'accès à ces tarifs est également ouvert à ceux ayant un revenu fiscal annuel de référence inférieur, pour une part, à 2 175 euros et aux pensionnaires des résidences sociales conventionnées. Enfin, la protection hivernale, spécifique pour les personnes éligibles aux tarifs sociaux, s'applique à l'ensemble des clients «résidentiels».

Sur le territoire du Sigeif, 45 289 clients bénéficiaient du TPN électrique au 31 décembre 2015, contre 38 074 clients en 2014. Cette hausse s'explique à la fois par l'automatisation (décret du 6 mars 2012) des procédures d'attribution des tarifs sociaux de l'énergie et par la mise en œuvre, courant 2013, par les organismes d'assurance-maladie de l'arrêté du 21 décembre 2012 modifiant le montant des ressources permettant de bénéficier de ces tarifs.

Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Depuis janvier 2005, le FSL, qui s'ajoute au TPN, est géré par les départements, qui définissent les modalités d'attribution des aides et

les distribuent.

Le FSL est ouvert aux personnes en situation de difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

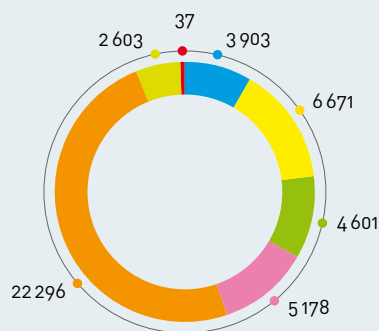
En 2015, la contribution d'EDF au FSL sur le territoire de la concession s'est élevée à 576 297 euros (contre 660 205 en 2014). 3 500 foyers (contre 3 911 en 2014) ont pu en bénéficier.

Pour le gaz, un «tarif spécial de solidarité» (TSS) est également mis à disposition (depuis 2008) des clients particuliers ayant droit, en électricité, au TPN. Depuis mars 2012, son attribution a été automatisée. En cas de faibles revenus déclarés, l'organisme d'assurance-maladie ou l'administration fiscale transmet aux fournisseurs les informations nécessaires.

Déduction forfaitaire établie en fonction des usages (cuisson, eau chaude et chauffage) et appliquée annuellement à la facture ou versée sous forme de chèque à l'ayant-droit, dans le cas d'un habitat collectif, le TSS peut être proposé par l'ensemble des fournisseurs, et son montant varie de 22 à 156 euros par an. Les personnes bénéficiant d'une aide (tarif social ou FSL) ont droit au maintien de la fourniture durant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 15 mars).

TARIF DE PREMIÈRE NECESSITÉ

45 289 clients (+ 19 %)

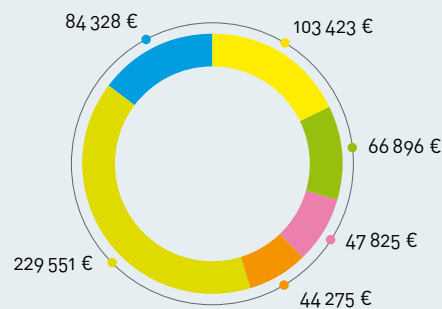


Seine-et-Marne
Yvelines

Essonne
Hauts-de-Seine

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

576 297 euros (- 0,12 %)
3 500 clients (- 10,5 %)



Seine-Saint-Denis
Val-de-Marne

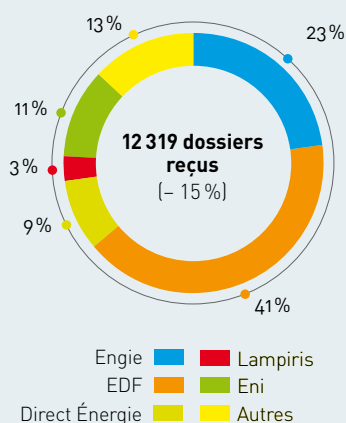
Val-d'Oise

Source : EDF Commerce.

LE RAPPORT DES MÉDIATEURS

Médiateur national de l'énergie

Le médiateur national a pour mission d'informer les consommateurs et de proposer des solutions à leurs litiges avec les fournisseurs et distributeurs.



En 2015, le médiateur a été saisi de 12 319 litiges (dont 3 497 recevables), soit une baisse de 15 % par rapport à 2014. Cette diminution s'explique en partie par la douceur de l'hiver, qui a permis d'atténuer les montants des factures de chauffage et, donc, de réduire les contestations liées à leurs montants – premier motif de litiges – ou les difficultés de paiement. En conséquence, les impayés et les coupures ou limitations de fourniture sont en baisse de 7,4 % (577 000 interventions pour impayés mises en œuvre en 2015). Le médiateur observe également que la multiplication de nouveaux fournisseurs s'est accompagnée d'une hausse des litiges « simples » liée à des défaillances des systèmes d'information et des procédures de gestion clientèle. Enfin, pour l'avenir, les réformes soutenues par le médiateur et actées par le législateur en 2015 devraient modifier le paysage de la consommation de l'énergie, comme l'interdiction des régularisations de facturation sur plus de 14 mois, qui entrera en

vigueur à partir du 19 août 2016. Elles devraient ainsi réduire les difficultés de paiement et, donc, le nombre de litiges.

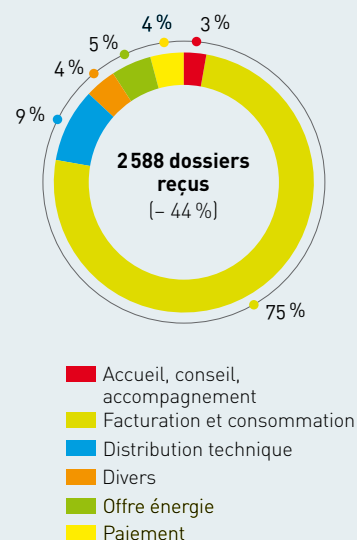
Médiateur du groupe Engie

Comme l'année dernière, le nombre de saisines a encore significativement baissé (- 44 %, 2 588 saisines contre 4 301 en 2014). Pour autant, le nombre de dossiers traités en médiation a de nouveau augmenté (+ 54 %), s'établissant à 306 en 2015.

Cette tendance est le résultat de deux évolutions : la généralisation de la référence au médiateur dans les entités du groupe Engie, la simplification progressive de la saisine et l'information des requérants.

Les demandes de médiation concernent majoritairement des problèmes de facturation ou de paiement (72 % en 2015 contre 90 % en 2014), liés au niveau de consommation de gaz et d'électricité (intégrant des problèmes de compteur). Les litiges liés à l'accueil et à l'information augmentent, passant de 1 % en 2014 à 9 % en 2015.

Quant aux sollicitations du fournis-

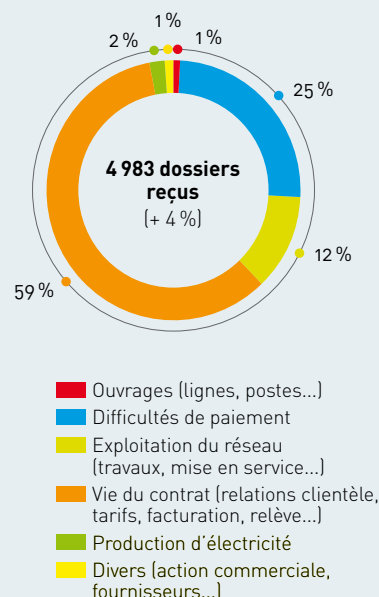


seur Engie Particuliers, les motifs de recours auprès du médiateur sont, pour la plupart, identiques à ceux rencontrés en 2014 : contestations de factures, compteurs défaillants,

erreurs de relève et, dans une moindre mesure, difficultés dans les règlements.

Médiateur du groupe EDF

En 2015, 4 983 demandes ont été formulées auprès du médiateur du groupe EDF, soit une hausse de près de 4 %. Le nombre de dossiers (1 383) recevables en médiation est stable (+ 1 %), mais avec une baisse de la part des saisines des clients particuliers (86 %, contre 91 % en 2014), au profit des saisines formulées par des clients du marché d'affaires.



Près de deux litiges sur trois portent sur la vie des contrats (mouvements de prix, estimation des index, rectification des consommations suite à des dysfonctionnements de compteurs). Ils concernent majoritairement (85 %) les clients particuliers et portent sur des montants atteignant 2 000 euros en moyenne (stable par rapport à 2014). Enfin, l'année 2015 voit le nombre de litiges augmenter entre les producteurs d'électricité photovoltaïque et les services d'EDF Obligation d'achat : près de soixante dossiers instruits, contre treize en 2014.

Sources : rapports des trois médiateurs.



4

LE CONTRÔLE ET LA PERCEPTION DE LA TCFE



Le Sigeif contrôle, collecte et reverse la taxe communale sur la consommation finale d'électricité au profit de ses communes adhérentes. En 2015, ce contrôle s'est traduit par une fiabilité et un rendement accrus.

SÉCURISER LA PERCEPTION DE LA TAXE

La loi NOME du 7 décembre 2010 a instauré la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), se conformant à une directive européenne de 2003, qui oblige à taxer les consommations d'électricité sur la base des quantités consommées. Cette TCFE se substitue à la taxe locale sur l'électricité (TLE), qui, elle, était assise sur le montant de la facture. Au regard de l'évolution de cette fiscalité énergétique affectée aux budgets des collectivités, dès 2012, le Sigeif a proposé à ses communes adhérentes à la compétence électricité les moyens d'en sécuriser les recettes, notamment en mutualisant la perception et en professionnalisant le contrôle des fournisseurs redevables. En 2015, 51 communes ont confié au Sigeif la gestion de la TCFE. Durant l'année, quelque 19,635 millions d'euros ont ainsi été collectés, contrôlés puis reversés aux communes adhérentes.

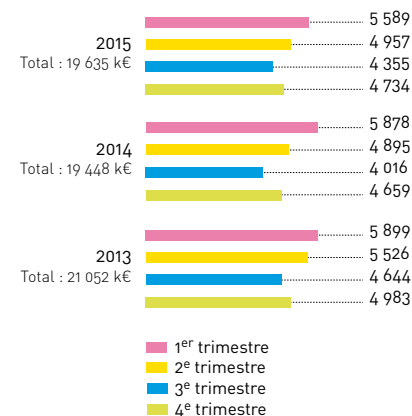
Malgré les aléas climatiques, la faiblesse de l'activité économique et des mesures d'économie d'énergie, le produit de la TCFE pour l'année 2015 a connu une légère progression (+ 1 %). Celle-ci est essentiellement due à l'augmentation de 1 % du coefficient multiplicateur (fixé à 8,44 en 2014 et à 8,50 en 2015), assortie à un rigoureux contrôle du traitement.

AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DE LA TCFE

En 2015, le Sigeif n'a pas observé de grandes anomalies dans le processus de reversement de la TCFE. Il a plutôt fait le constat de la fiabilité et de la réactivité des fournisseurs.

En complément du contrôle continu des déclarations, le Sigeif réalise depuis 2014 des contrôles ponctuels auprès des fournisseurs redevables. Ce contrôle consiste, dans un premier temps, à récupérer des données complémentaires de celles fournies avec les déclarations trimestrielles.

ÉVOLUTION DU MONTANT COLLECTÉ DE LA TCFE entre 2013 et 2015 (en milliers d'euros)

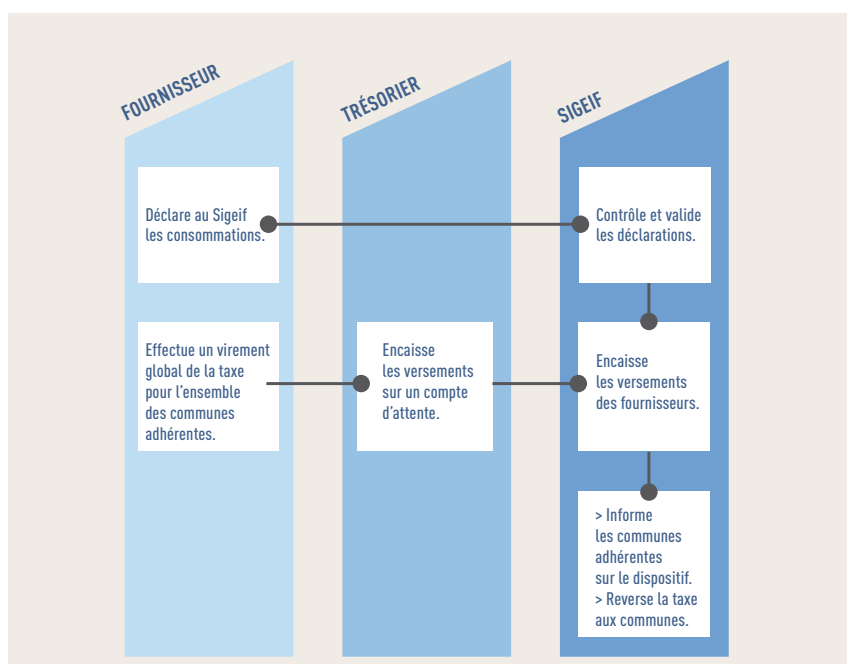


Un contrôle sur site est mené, sur la base de ces données, chez le redevable.

Lorsque le fournisseur dispose d'un nombre restreint de clients, une reconstitution exhaustive de la TCFE due s'effectue sur la base des factures émises. Lors du contrôle mené en 2014 pour Proxelia sur les données 2012, il avait ainsi été possible de confirmer des anomalies préalablement identifiées (écarts liés à l'affectation sur le coefficient de taxe pour certaines factures). Par ailleurs, d'autres écarts ont été décelés à l'examen des factures. Il s'agissait essentiellement d'erreurs liées au traitement manuel de la taxe par le fournisseur.

Lorsque le fournisseur dispose d'un nombre élevé de clients, le contrôle porte sur un échantillon des données. Il a ainsi été notifié, fin 2015, au fournisseur Engie qu'un contrôle serait mené au cours du premier semestre 2016.

TCFE : PROCESSUS de perception mutualisée

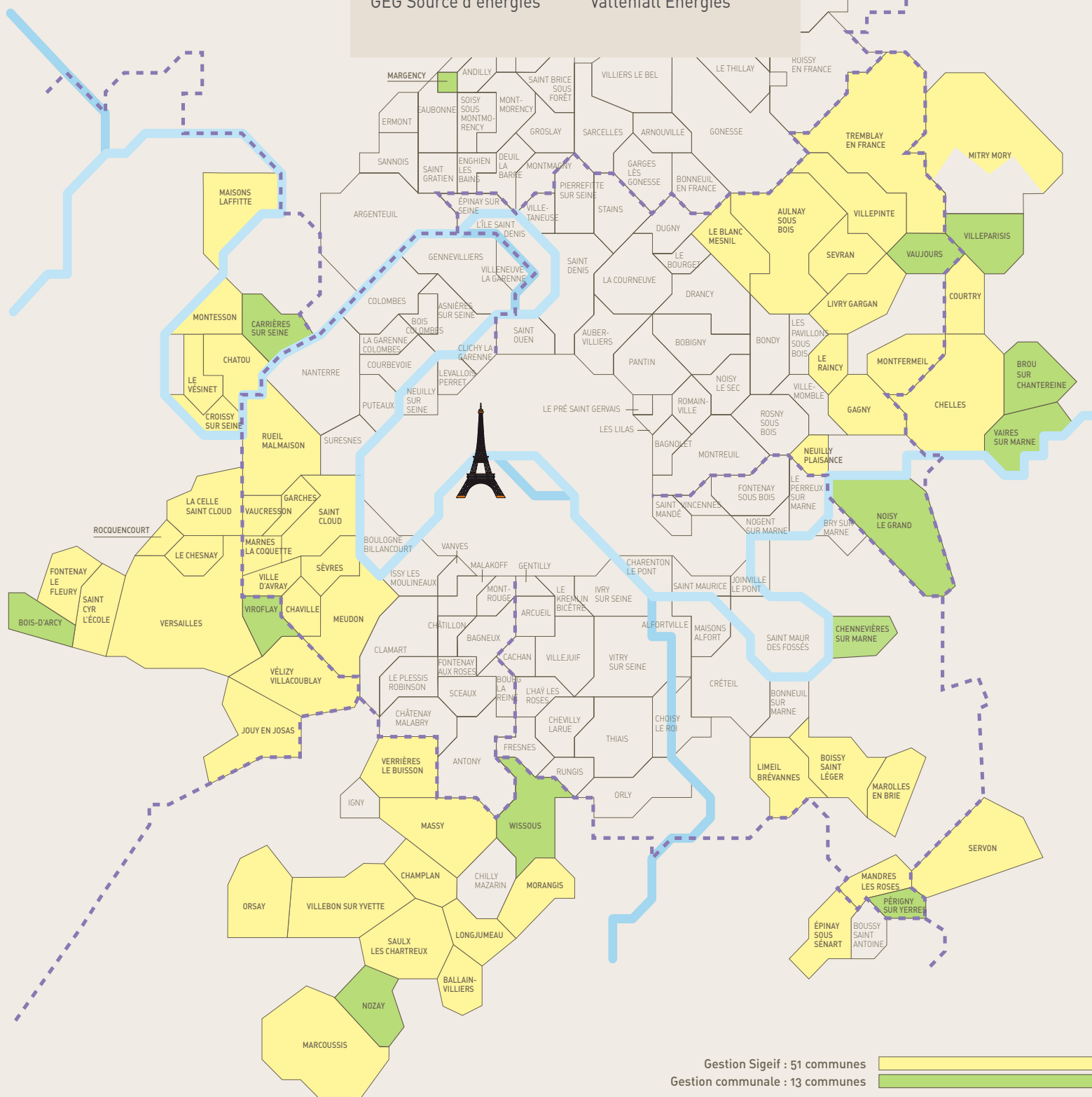


Gestion de la TCFE sur le territoire du Sigeif

Liste des fournisseurs sur le territoire du Sigeif

Alterna
Direct Énergie
EDF
Enel
Enercoop
Engem
Engie (GDF Suez)
E.ON Énergie
GEG Source d'énergies

Iberdrola
Lampiris
Lucia
Planète Oui
Proxelia
Selia
Sowatt
Uniper France
Vattenfall Énergies





5

VEILLER À LA SÉCURITÉ ET AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



En participant à la rénovation de l'éclairage public ou en procédant à l'enfouissement des réseaux électriques, le Sigeif inscrit son action dans une amélioration continue de l'environnement des villes, en veillant à la sécurité des usagers.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES

SÉCURITÉ, QUALITÉ ET ESTHÉTIQUE

L'enfouissement des réseaux électriques présente un double avantage : d'abord, il constitue un facteur de sécurisation et de qualité, les nouvelles canalisations offrant une plus grande capacité de transit, tout en étant protégées des intempéries ; ensuite, il améliore l'esthétique de notre espace urbain, défiguré par les lignes aériennes.

Par le biais de diverses conventions de partenariat, et fort de ses expertises technique, administrative et



financière, le Sigeif offre des réponses adaptées à chacune de ses communes adhérentes pour l'électricité (voir carte page 75).

En 2015, le Syndicat a participé financièrement, via la redevance d'investissement R2, à cinquante-sept opérations d'enfouissement, mandatées en 2013, à hauteur de 43,8 % de leur montant hors taxes, déduction faite de la participation du concessionnaire. Lié aux initiatives communales, le montant des contributions du Syndicat s'élève à 993 689 euros, pour un investissement total de plus de 4 millions d'euros hors taxes (contre 3,9 millions en 2014).

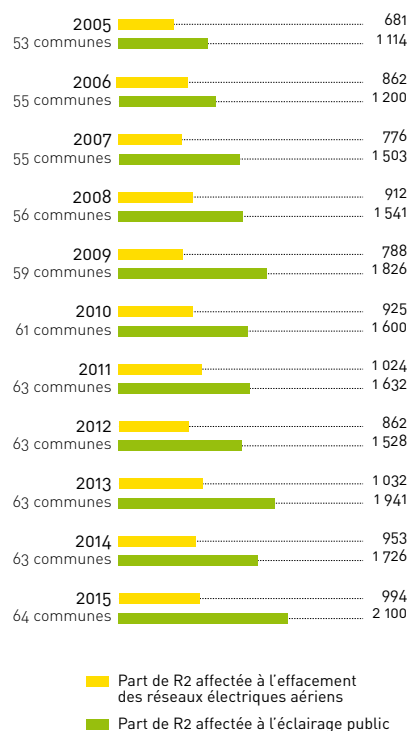
HAUTS-DE-SEINE

Une convention, signée le 19 mars 2013 pour une période de trois ans, renouvelable une fois, entre le Sigeif et le conseil départemental des Hauts-de-Seine, fixe à 15 % le taux de la participation de ce dernier lors des opérations réalisées le long de la voirie communale. Cette convention met également en place un mécanisme incitatif en faveur des opérations le long des routes départementales, en doublant la valeur du taux de participation du département et en encourageant, à hauteur de 30 %, l'enfouissement des réseaux de communications électroniques.

En 2015, quatorze opérations ont été conduites, pour un montant total de 1 082 948 euros hors taxes. Sollicité à hauteur de 247 252 euros, le département a contribué à l'effacement de plus de 4,7 km de lignes aériennes électriques basse tension. Dans ce programme, quatre opérations se situant le long de la voirie départementale ont bénéficié d'un concours supplémentaire de 137 188 euros pour l'enfouissement de plus de 1,2 km de lignes aériennes de communications électroniques.

INVESTISSEMENT

Évolution de la redevance (en milliers d'euros)



DES ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Associé aux aides apportées par ERDF, un partenariat financier entre les départements et le Sigeif permet d'abaisser la participation des villes ou des communautés d'agglomération à 25 % du coût hors taxes des travaux. Dans certains cas, une prise en charge totale est possible.

VAL-D'OISE

En 2015, une opération située rues Louis-Muret et Henri-Coudert a fait l'objet d'un dossier de demande de subvention. Le concours apporté par le département s'est élevé à 12 428 euros et a contribué à la dépose de plus de 170 m de lignes électriques aériennes.

YVELINES

Dans la limite des crédits annuels affectés à l'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques, le conseil départemental des Yvelines participe à hauteur de 30 % du coût hors taxes des travaux (soumis à un plafond de 70 000 euros) réalisés sur le domaine public. Le Sigeif se charge de constituer le dossier de demande de subvention auprès du département pour le compte de ses communes adhérentes.

En 2015, une opération située rue d'Arcy, à Bois-d'Arcy, a bénéficié d'un concours de 13 830 euros. Elle a permis de supprimer 600 m de lignes électriques aériennes basse tension.

CONVENTION AVEC ERDF : RECONDUCTION POUR 2015-2017

Le 10 septembre 2014, la commission de suivi du cahier des charges a reconduit la convention « article 8 » pour la période 2015-2017. Sont notamment reconduits les taux de participation du concessionnaire (40 % ou 50 %), le volume financier de son engagement (1,84 million d'euros), la bonification de sa contribution, lorsque le programme enfouissement arrêté contribue significativement à l'amélioration de la qualité et de la sécurisation des réseaux basse tension et, enfin, les modalités de fonctionnement et de suivi des programmes de travaux.

UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DE 4 MILLIONS D'EUROS

Arrêtée le 19 juin 2015 entre ERDF et le Sigeif, l'enveloppe budgétaire prévisionnelle est de 3 979 444 euros hors taxes, pour une participation du concessionnaire de 1 713 885 euros.

Le linéaire de lignes aériennes déposées est estimé à 15,8 km, soit un coût moyen, branchements des particuliers compris, de 252 euros/m. Cinquante opérations composent le programme 2015, dont quarante-neuf sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif. Un programme spécifique a été arrêté pour Versailles, qui comprend deux opérations, pour un coût total de 239 954 euros hors taxes (voir tableau page 76).

MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Conformément au Code de l'énergie, le Sigeif exerce la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des lignes aériennes, contribuant à la modernisation et à la sécurisation de ses ouvrages, tout en continuant d'œuvrer à l'amélioration esthétique du paysage urbain.

Le Syndicat a longtemps assuré la coordination des travaux d'enfouissement dans la quasi-totalité des communes adhérentes. Après avoir procédé à un toilettage juridique de son contrat de concession, le 28 septembre 2015, il intervient désormais dans la totalité de son territoire qui s'étale sur sept départements.

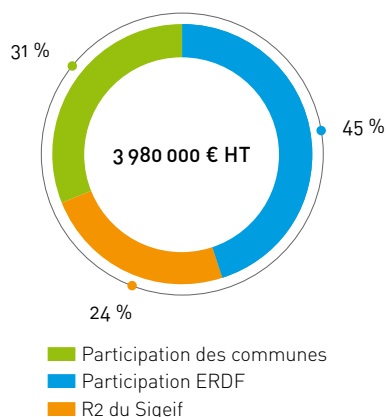
Les supports des lignes électriques aériennes accueillent fréquemment d'autres réseaux : réseau d'éclairage public, avec ses lampes, voire, plus proches du sol, des traverses horizontales supportant des câbles dédiés aux communications électroniques. L'effacement des lignes aériennes requiert donc une coordination avec les opérateurs en charge de ces ouvrages. C'est également le cas pour les réseaux de très haut débit par fibre optique (lire encadré en page 77).

Pour mener de manière souple et réactive ses programmes d'enfouissement, le Sigeif s'est doté d'un ensemble de marchés à bons de commande.

FINANCEMENT

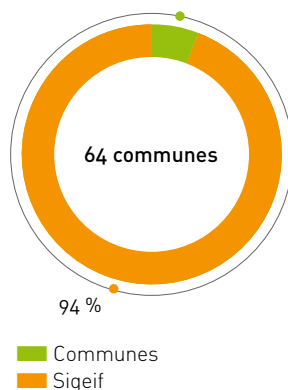
des travaux d'enfouissement

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2015



RÉPARTITION

de la maîtrise d'ouvrage





LES ACCORDS CONCLUS ENTRE LE SIGEIF ET ERDF

Convention particulière pour la période 2015-2017

Les dispositions de l'article 8 du cahier des charges et de l'article 4 de son annexe 1 ont été renforcées par la signature d'une convention particulière entre le Sigeif et son concessionnaire, pour la période 2015-2017. Ces dispositions favorisent la modernisation, par enfouissement des lignes aériennes, du réseau basse tension. La convention formalise l'engagement du distributeur, garantissant notamment sa participation (1 821 686 euros sur la base de 2015) au programme annuel des travaux engagés par le Sigeif. La contribution d'ERDF pour les opérations situées à l'intérieur des « zones protégées » (zones de protection du patrimoine, sites classés ou inscrits) est maintenue à 50 % du coût total hors taxes. Dans le reste du territoire, elle est de 40 %.

La convention fixe également les modalités d'une contribution supplémentaire d'ERDF liée à la sécurisation des ouvrages et à la qualité de la desserte des opérations. Les programmes dits « article 8 » pourront ainsi être abondés, en fonction du montant de certaines opérations, identifiées comme ayant des finalités autres qu'esthétiques :

- 10 % si le rapport entre le montant des opérations identifiées et celui du programme est compris entre 60 et 70 %.
- 20 % si ce rapport est compris entre 70 et 90 %.
- 30 % s'il est supérieur à 90 %.

Cette convention définit également les modalités d'instruction et d'exécution des programmes de travaux d'enfouissement générés par la ville de Versailles pour ses travaux de voirie, ainsi qu'une enveloppe financière maximale de 233 576 euros (plafond 2015), allouée annuellement par ERDF.

Nouvel avenant (n°20) au contrat de concession

Signé le 10 novembre 2015, ce nouvel avenant prévoit la suppression par ERDF, d'ici 2024, de l'ensemble des lignes aériennes en conducteurs nus dans la ville de Versailles. L'avenant traite également des interventions sur le réseau HTA ou, plus généralement, sur des ouvrages déjà enterrés, entraînant l'ouverture de tranchées dans des voies portant encore du réseau aérien BT. Dans ce cas, et quelle que soit la nature des conducteurs, le concessionnaire procèdera à leur suppression par enfouissement, après avis du Sigeif.

Les opérations d'enfouissement sous maîtrise d'ouvrage Sigeif devront, quant à elles, être complémentaires des travaux du concessionnaire. Elles assureront l'effacement complet du réseau aérien par enfouissement du réseau BT isolé torsadé. Leur financement est pérennisé jusqu'au terme du contrat de concession, en 2024.

Les marchés sont conclus, en général, pour une période de quatre ans, au terme de consultations suscitant des offres très compétitives :

- En 2015, un nouveau marché multi-attributaire de maîtrise d'œuvre a été conclu. Ses commandes s'effectueront en cascade, c'est-à-dire selon l'ordre de classement des offres remises par les cinq bureaux d'études. Ce montage permet de disposer d'un panel de plusieurs bureaux d'études s'engageant en fonction de leur disponibilité.
- Un marché de contrôle technique des ouvrages a également été attribué pour faire face aux besoins résultant des évolutions réglementaires.

Le financement des travaux est réparti, suivant la spécificité de chaque opération, entre les différents maîtres d'ouvrage : commune, Sigeif, ERDF, département, communauté

d'agglomération et maîtres d'ouvrage privés, tels que les titulaires d'un contrat de partenariat public-privé (PPP).

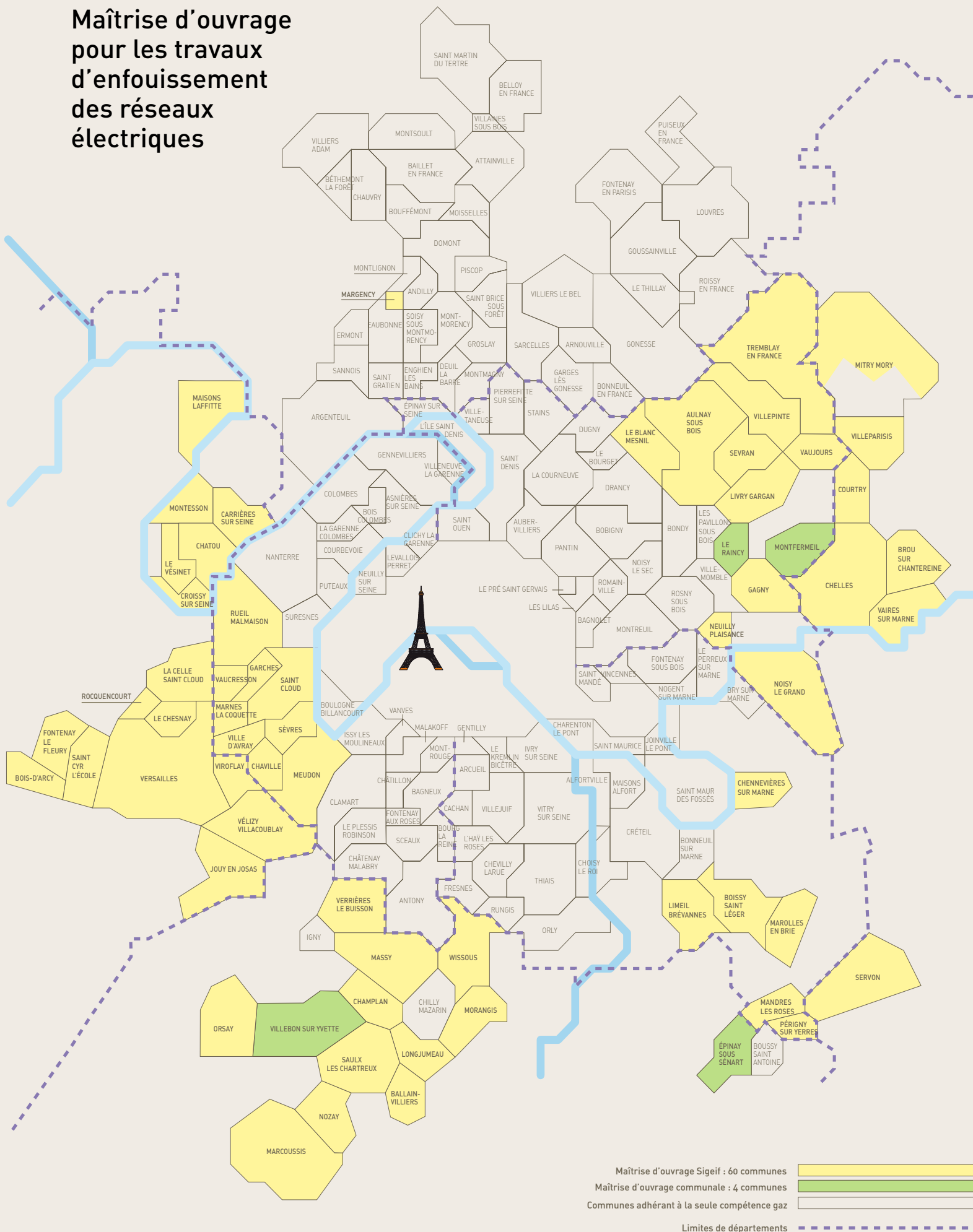
Durant l'exercice 2015, trente-sept opérations ont été lancées, dont cinq sont achevées et deux d'ores et déjà soldées. Ces opérations totalisent 15 km de lignes aériennes multi-réseaux à enfouir, pour un investissement représentant 9,7 millions d'euros (hors taxes), dont 3,9 millions d'euros pour le réseau électrique de distribution publique et 4,2 millions d'euros pour les autres réseaux.

Enfin, le 18 février 2015, ERDF et le Sigeif ont signé une convention cadre pour la coordination des études et des travaux de renouvellement et d'enfouissement des réseaux électriques. En vertu de ce texte, lorsque des travaux se situent à l'intersection des emprises respectives du Syndicat

et du gestionnaire de réseaux, une tranchée unique est réalisée par l'entreprise titulaire du marché conclu par le Sigeif.

La convention détermine également les coordinations nécessaires aux études et aux travaux de génie civil, aux travaux de construction des ouvrages ainsi que les responsabilités respectives des deux maîtres d'ouvrage. Ce dispositif devrait évoluer en 2016 vers la constitution d'un groupement de commandes, en lien avec les besoins spécifiques générés par ce type de coordination.

Maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques



TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT, programme prévisionnel 2015

	Maîtrise d'ouvrage commune	Maîtrise d'ouvrage Sigeif	Total
Nombre d'opérations	1	49	50
Nombre de communes	1	31	32
Investissement (euros HT)	10 000	3 970 000	3 980 000
Participation ERDF (euros)	4 000	1 709 885	1 713 885
Redevance Investissement R2 (euros) (43,8%)	2 628	989 930	992 558
Participation des communes (euros)	3 372	1 270 185	1 273 557
Total (euros)	10 000	3 970 000	3 980 000
Longueur des lignes aériennes déposées (m)	25	15 789	15 814
Longueur des canalisations construites (m)	25	12 408	12 433
Coût moyen enfouissement (euros/m déposé)	400	252	252



DÉVELOPPEMENT ET QUALITÉ DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Prendre une part active dans le développement des installations d'éclairage public est une des missions du Sigeif en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie.

En 2015, le Syndicat a alloué 2 117 892 euros (contre 1 725 782 en 2014 et 1 941 338 en 2013) à 61 communes sur 63. Cette somme correspond à 17,77% du montant hors taxes des travaux mandatés en 2013, soit 11,9 millions d'euros hors taxes contre 9,7 millions durant l'exercice précédent.

Pour moderniser leur réseau d'éclairage public, certaines communes décident de recourir à un tiers, par le biais d'un partenariat public-privé (PPP), en lui confiant la construction et l'exploitation de leurs infrastructures. Dans le cadre de la loi du 17 février 2009, le Sigeif a obtenu que ces collectivités puissent continuer à bénéficier de la part de la redevance d'investissement R2 qu'elles auraient perçue normalement pour des travaux identiques, effectués sous maîtrise d'ouvrage publique.



COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET TRÈS HAUT DÉBIT, VERS DE NOUVELLES CONVENTIONS D'APPUI COMMUNS ET DE COORDINATION

Enfouissement coordonné des réseaux

Le modèle d'accord conclu en 2012 entre la FNCCR, l'AMF et Orange fixe le socle des négociations à mener localement pour les travaux d'enfouissement, lorsque la suppression des lignes aériennes électriques est à l'initiative de la collectivité. À la demande des communes adhérentes à la compétence électricité, le Sigeif a négocié avec l'opérateur historique la déclinaison locale de cette convention nationale. Néanmoins, sa mise en œuvre par le Syndicat lors d'opérations coordonnées, pour lesquelles il a reçu pouvoir de la commune, se heurte à quelques difficultés. En effet, l'opérateur persiste à maintenir les versions antérieures des conventions d'enfouissement, qui lui étaient plus favorables. À l'occasion de différentes rencontres, le Sigeif lui a également rappelé les difficultés récurrentes (études, réception du génie civil, interventions pour la réalisation du câblage...) rencontrées lors de ses opérations d'enfouissement. Un groupe de travail dédié Sigeif-Orange doit formuler des propositions d'amélioration du dispositif.

Mutualisation des travaux : une procédure encadrée par la loi

En cas d'enfouissement de réseaux aériens et en présence d'appuis communs, tout opérateur de communications électroniques doit procéder au remplacement de la totalité de sa ligne aérienne, en utilisant la partie de la tranchée aménagée à cet effet par la collectivité ou le Syndicat.

L'opérateur prend à sa charge les coûts afférents, ainsi qu'une participation de 20 %, au financement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement de la ligne électrique et de la ligne de communications électroniques (arrêté du 2 décembre 2008).

L'article L.2224-35 du CGCT invite les parties, collectivité territoriale et opérateur, à établir une convention dans laquelle sont fixées les modalités de réalisation, d'occupation de l'ouvrage partagé, ainsi que les responsabilités, le régime de propriété et la participation financière de chacun.

Convention « appuis communs » pour le déploiement de la fibre optique

Convention conclue avec Orange

Afin de minimiser les coûts de déploiement de son réseau fibres optiques, Orange entend bénéficier, dans l'ensemble des communes adhérent à la compétence électricité, des supports du réseau de distribution comme « appuis communs ». Cette facilité est encadrée par l'article 3 du contrat de concession avec ERDF, conformément à l'article L.45-9 du Code des postes et des communications électroniques. Le 29 juin 2015, le Comité d'administration du Sigeif a validé une convention en ce sens avec Orange, pour lui permettre de déployer de la fibre optique sur les

supports du réseau électrique, sous réserve que cela ne porte pas atteinte au bon fonctionnement du service public concédé. Le territoire concerné est celui de la concession électricité du Sigeif, à l'exception des communes ne disposant plus de lignes aériennes. La convention a été signée le 17 juillet 2015.

Convention à conclure avec Valofibre

Également sollicité par Valofibre, pour deux communes du Val-de-Marne (Mandres-les-Roses et Périigny-sur-Yerres), le Sigeif a engagé des échanges avec cet opérateur, dans la perspective d'un accord similaire à celui signé avec Orange.

Convention conclue avec m2ocity

Spécialisée dans la fourniture de service de télérelève de compteurs d'eau et de collecte de toutes données, la société m2ocity a été retenue par Veolia pour déployer un réseau en lien avec les compteurs d'eau et capteurs environnementaux de la commune de Courty.

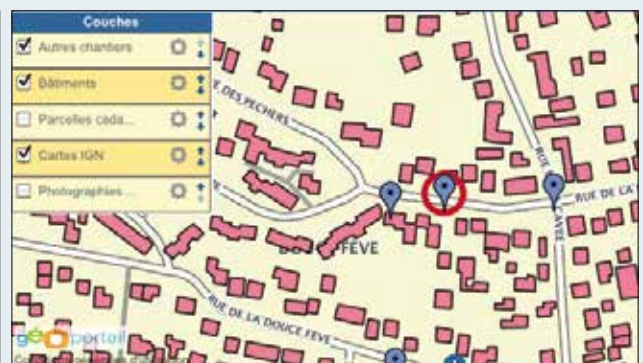
Une convention portant sur l'installation et l'exploitation de répéteurs (système permettant une relève à distance des compteurs d'eau des particuliers) sur le réseau public de distribution a été signée le 12 novembre 2015.



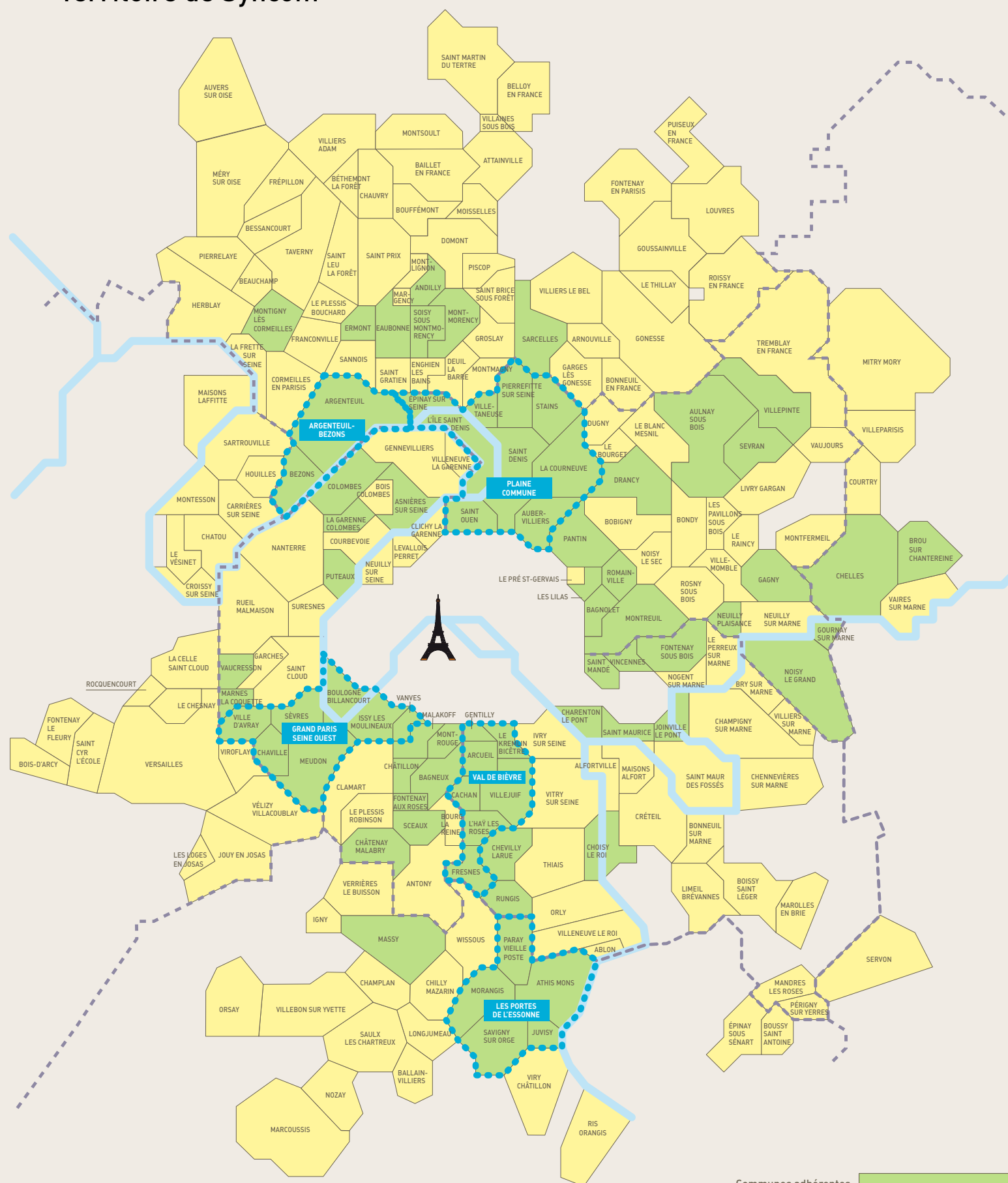


En 2015, un peu plus de 30 000 informations relatives aux chantiers ont été communiquées aux collectivités grâce au site Internet. Ces informations proviennent des délégataires (ERDF, GRDF et Védif, filiale de Veolia) et des syndicats intercommunaux membres de l'association, ainsi que de Protys, dans le cadre d'un partenariat avec Syncom.

La plaquette de présentation de Syncom est disponible sur le site Internet de l'association.

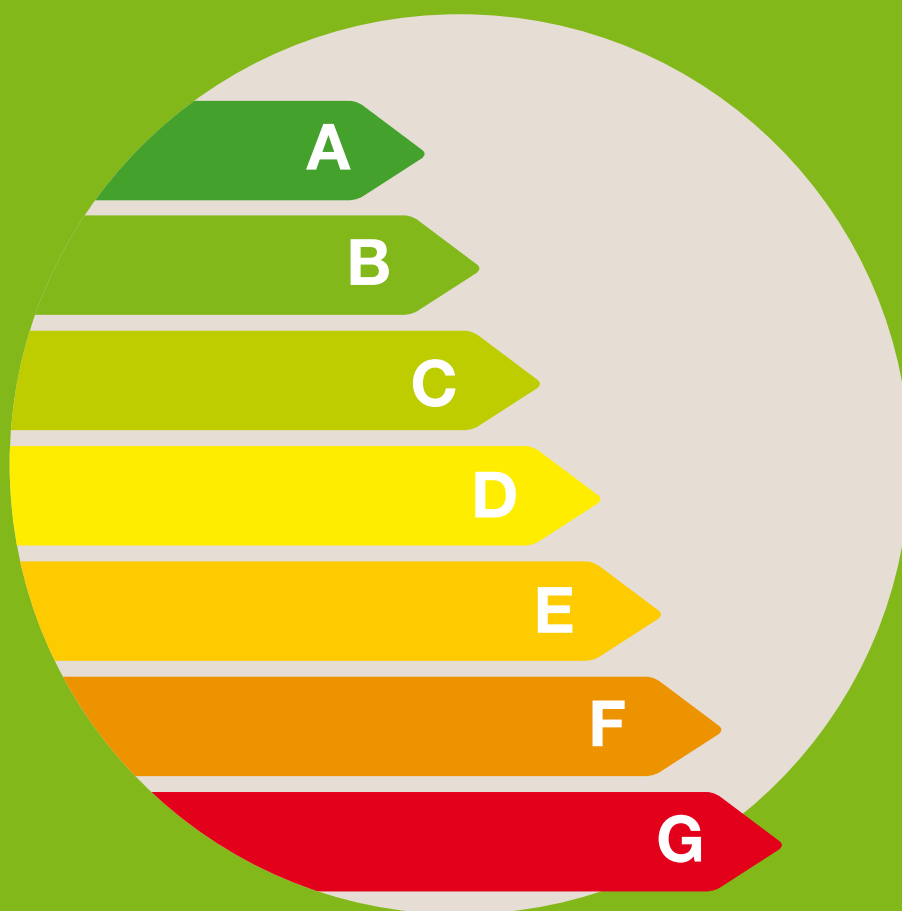
[illegible]

Territoire de Syncom



La communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons a été dissoute le 31 décembre 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communautés d'agglomération Val de Bièvre et Les Portes de l'Essonne ont rejoint l'établissement public territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont. Au 1^{er} janvier 2016, les communautés d'agglomération Plaine Commune et Grand Paris Seine Ouest sont devenues des établissements publics territoriaux.

Communes adhérentes
Communes adhérant aux trois syndicats
(Sedif, Sigeif et Sipperec)
Communautés d'agglomération
Limites de départements



6

AIDER LES COMMUNES À AMÉLIORER LEUR EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Dans un contexte de diminution des ressources, le Sigeif aide les communes à optimiser leur facture d'énergie, en mettant à leur disposition des outils adaptés à la connaissance du patrimoine, à la maîtrise de la consommation et à l'efficacité énergétique.

ACCOMPAGNER LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES

Le Sigeif accompagne les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale, s'appuyant sur la force de l'intercommunalité. L'énergie se maîtrise là où elle se consomme : la commune – « brique élémentaire » du système – joue donc un rôle primordial et dispose de la capacité d'agir sur son propre patrimoine et aussi dans son territoire, notamment avec l'appui des établissements auxquels elle est rattachée.

MIEUX CONNAÎTRE SON PATRIMOINE

Pour être exemplaires en matière de sobriété (consommer moins) et aussi d'efficacité énergétique (consommer

mieux), les collectivités doivent connaître la consommation de leur patrimoine bâti puis l'améliorer en identifiant les postes de consommation, en les comparant à des référentiels existants et en définissant des axes de progrès (optimisation tarifaire, tableau de bord, travaux spécifiques...).

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SES PROJETS

Une fois ces axes de progrès identifiés, les collectivités ont souvent besoin d'un accompagnement technique, pour mettre en œuvre leur programme d'actions d'efficacité énergétique. À ce titre, notamment pour les bâtiments et via les prestations du groupement de commandes, le Sigeif met à leur disposition des outils d'aide à la décision, au travers de diagnostics, d'études de faisabilité, de suivi de contrat de chauffage, d'assistance à la construction de bâtiments neufs, etc.

EXPÉRIMENTER ET INNOVER

En utilisant notamment leur droit à l'expérimentation, les collectivités peuvent appliquer les meilleures techniques disponibles, anticiper les tendances futures et inciter leurs partenaires à suivre leur exemple. Dans un secteur de l'énergie en constante mutation, il est utile de tester des solutions nouvelles, qui pourront être transposées, demain, dans d'autres contextes et déployées sur le territoire, si elles s'avèrent concluantes.

FINANCER SES OPÉRATIONS

Néanmoins, les collectivités font face à des contextes budgétaires de plus en plus contraints. Dans la mesure où les travaux d'efficacité énergétique présentent une rentabilité variable, les communes sont





LES TRAVAUX DE LA COMMISSION EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENR

Depuis la nouvelle mandature, trois nouvelles commissions de travail ont été constituées pour aider les communes à s'inscrire dans la transition énergétique. Parmi celles-ci, la commission consacrée aux « énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique » s'est réunie à deux reprises, en mai et novembre 2015.

À ces occasions, les élus ont notamment été consultés sur le développement du CEP et l'actualisation de la convention dédiée, sur le choix de la commune-hôte pour l'expérimentation d'un module de micro-cogénération, sur l'avancement du dispositif CEE commun Sigeif-Sipperec ou encore la mise à jour du système de subventions « efficacité énergétique ».

à la recherche constante de sources de financement complémentaires de leurs investissements à court terme, pour apporter un « plus » au projet, voire déclencher la décision même.

MONTÉ EN COMPÉTENCE ET VALORISER SON EXPÉRIENCE

Aujourd'hui, l'efficacité énergétique est devenue une évidence. Elle figure en bonne place dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (août 2015) et dans les objectifs et outils de la COP21, qui s'est tenue à Paris en décembre 2015. Néanmoins, et parce que les économies d'énergie ne se voient pas physiquement, élus et techniciens ont besoin d'une sensibilisation régulière et actualisée dans le

domaine de l'énergie, voire de formations dans ces domaines techniques de plus en plus pointus.

Pour monter en compétence et s'inspirer des initiatives voisines, le Sigeif offre à ses adhérents un espace de partage pour échanger des expériences, valoriser ce qui fonctionne et attirer l'attention sur les points de vigilance, dans une logique d'amélioration continue de l'action publique.

PROMOUVOIR

Le Sigeif apporte un appui financier à la prise de décision (diagnostics thermiques et diagnostics de parcs automobiles) et à l'acquisition d'équipements performants (station GNV pour les flottes communales, vélos à assistance électrique pour le personnel communal et panneaux solaires thermiques). En 2015, le Syndicat a procédé à l'actualisation de ce dispositif de soutien adopté en 2009.

FOURNIR DES OUTILS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique mis en place par le Sigeif fournit une palette d'outils pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti, cible essentielle et prioritaire de l'efficacité énergétique.

Deux prestations distinctes d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont ainsi accessibles :

- **Le lot 1 « patrimoine bâti existant »** vise à réaliser un état des lieux complet et détermine la stratégie d'amélioration énergétique la plus pertinente.
- **Le lot 2 « projet neuf et rénovation lourde »** permet de s'assurer que la performance énergétique est prise en compte dès la programmation du bâtiment jusqu'à sa réception et au-delà.

Ce marché a pris effet le 4 novembre 2014 et a été de plus en plus utilisé au cours de l'année 2015. Le bureau d'études Inddigo est attributaire du premier lot et H3C-Énergies en charge du second.

Signe de l'intérêt des adhérents pour ces prestations, en 2015, le chiffre d'affaires combiné des deux lots « efficacité énergétique » a atteint plus de deux millions d'euros.

Les prestations sont dorénavant enrichies d'une assistance à la préparation d'un contrat de performance énergétique (CPE) ou encore du suivi annuel de l'exploitation des chaufferies. Les membres bénéficient ainsi, jusqu'à l'été 2017, de prestations de qualité, à un prix compétitif, en passant par une procédure d'achat simple et rapide à bons de commande (voir tableau page 84).

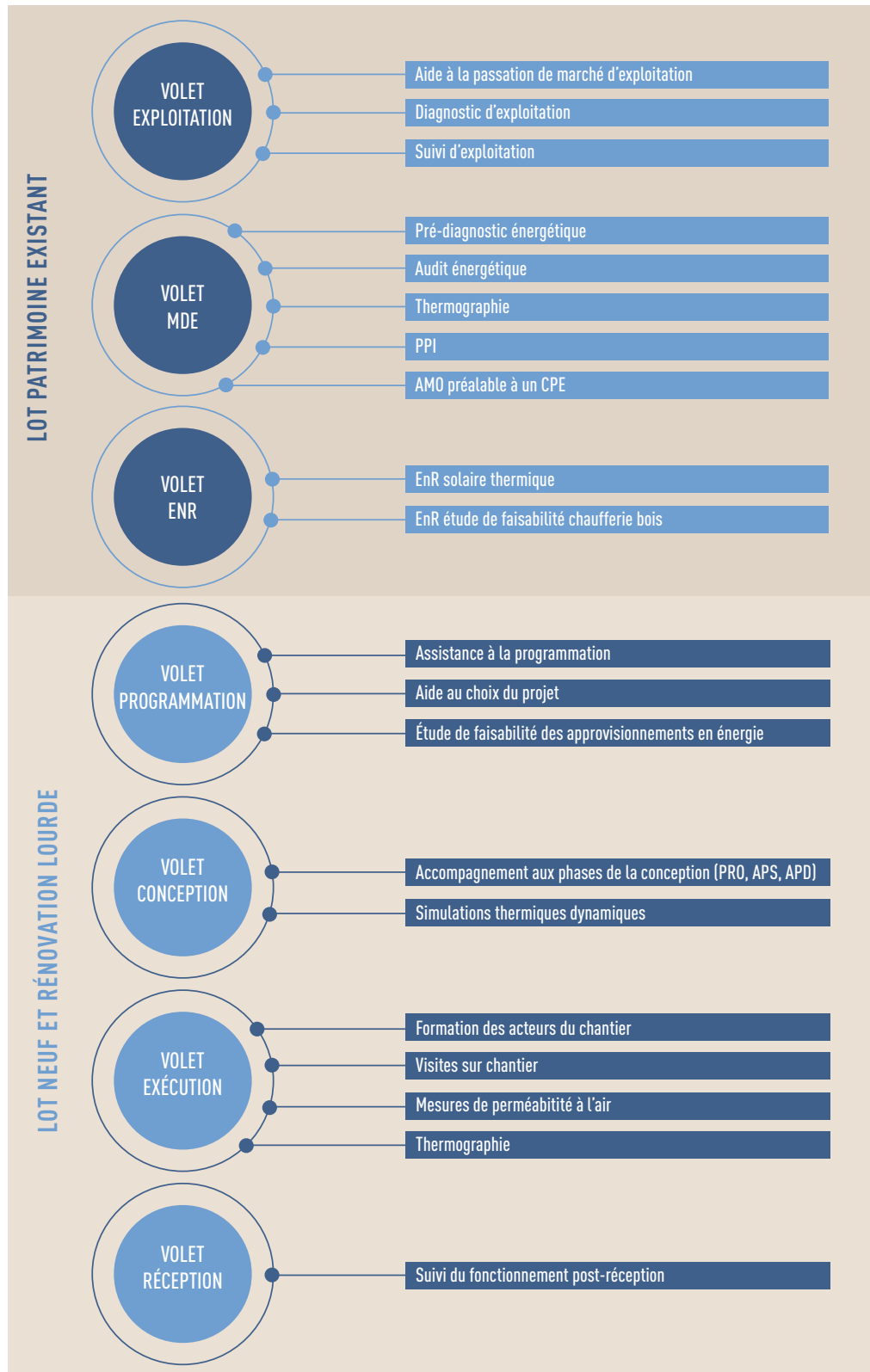
VALORISER LES CEE : UNE NOUVELLE CONVENTION SIGEIF-SIPPEREC EN 2015

Avec l'achèvement en février 2015 du protocole 2011-2014 entre le Sigeif, EDF et les communes adhérentes, le Sigeif et le Sipperec se sont rapprochés pour établir un dispositif commun de valorisation des CEE pour 2015-2017. Ce dispositif permet aujourd'hui de faire converger l'intérêt de plus de 150 collectivités adhérentes, assurant une meilleure visibilité aux bénéficiaires.

Adopté par le Comité d'administration de décembre 2014, sur la base du modèle de regroupement des CEE préexistant au Sipperec, le nouveau dispositif Sigeif-Sipperec est opérationnel depuis janvier 2015, pour trois ans, au bénéfice de tous les acteurs éligibles aux CEE en Île-de-France, tout particulièrement les collectivités adhérentes au Sigeif et/ou au Sipperec.

PRESTATIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

du groupement de commandes du Sigeif (marchés 2014-2016)





50 % D'ÉCONOMIE GRÂCE À UNE POMPE À CHALEUR GAZ (PAC)

Suite à un appel à candidatures lancé début 2013 auprès des communes membres du Syndicat, le Sigeif et GRDF avaient retenu le site de la crèche Anne Frank, à Tremblay-en-France (93), pour expérimenter une PAC gaz à absorption. Couplée à une chaudière à condensation, cette PAC valorise au mieux les sources de chaleur disponibles.

Après une mise en place à l'automne 2013, pour la saison de chauffe 2013-2014, l'intérêt de la technologie a été évalué en mesurant précisément ses performances.

À l'issue du suivi sur deux saisons de chauffe, les résultats s'avèrent très satisfaisants :

- › La PAC gaz a été bien dimensionnée, car elle couvre 80 % des besoins de chauffage (et même 88 % lors de la deuxième saison de chauffe), en fonctionnant en priorité. La chaudière à condensation prend ensuite le relais.
- › Les performances sont élevées, puisque le rendement moyen de l'installation PAC + chaudière à

condensation est de 115 % PCI, pour une température moyenne de départ de l'eau chaude de 50 °C.

- › La facture de gaz naturel a diminué de 50 % durant la période de chauffe 2013-2014, par rapport à l'ancienne chaudière gaz de 180 kW.
- › L'opération a permis la récupération de 625 527 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie.



Pompe à chaleur
à gaz installée
sur le toit de la
crèche Anne Frank,
à Tremblay-en-
France.

Fonctionnant sur le principe du dépôt en propre, sur le registre national Emmy, au nom du dispositif Sigeif-Sipperec, les dossiers de CEE sont constitués avec l'aide d'un bureau d'études prestataire, le cabinet Inventage. Ce dernier est en relation avec les bénéficiaires, en particulier via une plateforme web dédiée au suivi des opérations.

À chaque fois que le regroupement d'opérations valorisables de plusieurs collectivités atteint 50 GWh cumac, le dossier est déposé, puis les CEE vendus au plus offrant, d'un commun accord entre le Sigeif et le Sipperec. En 2015, plus de 150 GWh cumac ont ainsi été déposés.

Les collectivités concernées récupèrent 80 % de la valorisation financière, le solde couvrant les frais de gestion du dispositif, en particulier l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans tous les cas, il s'agit pour les bénéficiaires de déclarer, le plus en amont possible, leurs opérations d'efficacité énergétique afin de rassembler de la façon la plus efficace les pièces justificatives et de sécuriser ainsi la valorisation de leurs CEE. En 2015, le nombre des adhérents a doublé, montrant l'attractivité du dispositif proposé. Néanmoins, le marché des CEE pâtit aujourd'hui d'un trop faible niveau d'obligations des énergéticiens, ce qui entrave sa dynamique.

Ainsi, les CEE s'échangeaient à 2,26 euros/MWh cumac en décembre 2015 sur Emmy.

Les CEE sont pourtant un outil utile et particulièrement vertueux pour mener des actions se traduisant, pour les collectivités, par des économies significatives sur la facture, tout au long de la vie des équipements installés.

ASSURER UNE VEILLE TECHNOLOGIQUE

Le Sigeif exerce une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes. Grâce à des tests concrets, il acquiert progressivement une expertise neutre et indépendante, dont il fait profiter ses adhérents, à travers des retours d'expérience réguliers.

Dans cet esprit, entre 2013 et 2015, le Sigeif et GRDF ont expérimenté en commun l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) gaz à absorption, installée dans une crèche à Tremblay-en-France, en finançant à la fois l'équipement et son instrumentation durant deux saisons de chauffe. 20 124 euros ont ainsi été attribués par le Sigeif à la commune.

La PAC gaz à absorption permet de valoriser le maximum de sources de chaleur de ses composants et, ainsi, d'obtenir des baisses significatives de consommation d'énergie primaire, au minimum 30%.

Une autre expérimentation a commencé, en partenariat avec le Crigen, le centre de recherche et d'expertise du groupe Engie, avec l'installation d'une pile à combustible, durant l'été 2015, dans la chaufferie de l'école maternelle Henri Wallon, à Pierrefitte-sur-Seine. Il s'agit du pilote français d'un projet européen nommé Ene.field, qui vise à terme à installer plus de mille piles à combustible en Europe, chez des particuliers ou dans de petits bâtiments tertiaires, pour produire à la fois de l'électricité et du chauffage sur place à partir de gaz naturel. En France, une trentaine de sites sont ainsi équipés.

Choisi après un appel à candidatures lancé par le Sigeif, en s'appuyant sur l'expertise du Crigen, le site de cette maternelle accueille ainsi une pile à combustible de 5 kW électriques et 7,5 kW thermiques de puissance.

La chaufferie a été rénovée et instrumentée pour les besoins du projet, grâce au concours financier du Crigen.

Enfin, l'année 2015 a été marquée par le lancement d'une nouvelle expérimentation portée par GRDF et le Sigeif. Il s'agit du test d'un module de micro-cogénération dans un bâtiment communal d'un des adhérents du Sigeif. Ce module est une solution monobloc pour chaufferie collective, dont le moteur à combustion interne est alimenté au gaz. Il répondra à une partie des besoins de chauffage et d'ECS (eau chaude sanitaire), tout en produisant de l'électricité grâce à un générateur. Suite à la procédure de sélection de la commune-hôte, le choix s'est porté sur le groupe scolaire Paul Bert, à Antony (92), qui rassemblait les meilleures conditions d'implantation (consommations d'énergies adaptées, environnement spatial suffisant, gestion de l'exploitation avec intéressement par la ville, etc.). L'installation de l'expérimentation est prévue en 2016 pour un suivi de son fonctionnement ensuite.



LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP) POUR LES COMMUNES DE MOINS DE DIX MILLE HABITANTS

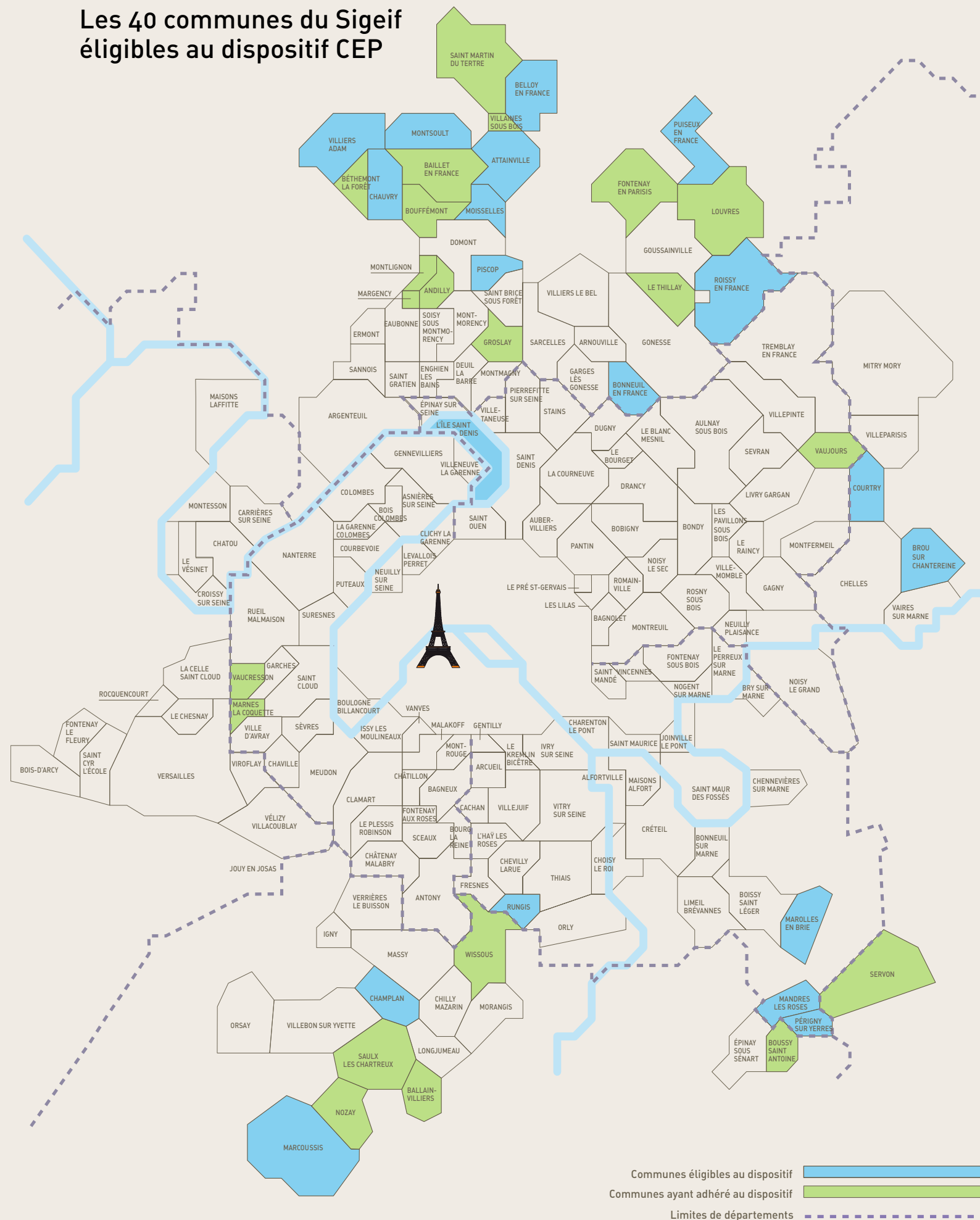
Issu d'un dispositif national proposé par l'Ademe, le conseil en énergie partagé (CEP) permet à de petites communes (dont la population n'excède pas dix mille habitants) de se doter des compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Mutualisé entre plusieurs communes, le CEP leur permet de mettre en place une politique énergétique maîtrisée sur l'ensemble du patrimoine communal.

Depuis juin 2015, grâce au recrutement d'un second conseiller, le Sigeif offre la possibilité à quarante communes d'être accompagnées gratuitement, dans le cadre du CEP, sur l'ensemble de son territoire, l'aide étant auparavant limitée au Val-d'Oise. À cette occasion, la convention proposée par le Sigeif a été actualisée.

Un conseiller se consacre ainsi aux vingt-deux communes éligibles dans le Val-d'Oise, le second aux communes éligibles dans les autres départements. En 2015, douze communes ont délibéré afin de bénéficier de cet accompagnement pour leurs projets énergétiques, s'ajoutant aux neuf précédentes, qui avaient souscrit à cette opération depuis son lancement en 2013. Suite à la réalisation de son bilan énergie, une commune a bénéficié d'une campagne d'enregistrement des températures des bâtiments au cours de la saison de chauffe 2014-2015.

Une commune a également bénéficié d'un accompagnement spécifique dans le cadre de la valorisation de ses CEE, et une autre a été aidée pour intégrer le groupement de commandes.

Les 40 communes du Sigeif éligibles au dispositif CEP





7

LE SIGEIF ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPE- MENT DU GNV EN ÎLE-DE-FRANCE



Avec une station-service en construction et plusieurs projets, le Sigeif est désormais un acteur important du gaz naturel véhicule en Île-de-France, un carburant appelé à se développer, notamment avec l'essor prévu du bio-GNV.



DÉDUCTION FISCALE POUR LES POIDS LOURDS AU GNV

Les poids lourds roulant au GNV et au bioGNV bénéficient désormais d'un amortissement fiscal supplémentaire exceptionnel de 40%. Cette décision fait suite à un amendement déposé par Jean-Jacques Guillet, député maire de Chaville, président du Sigeif, adopté fin décembre 2015, dans le cadre de la loi de finance 2016.

Réduction de 40 % de la valeur du véhicule

En pratique, les entreprises peuvent déduire de leur résultat imposable 40 % de la valeur des véhicules de plus de 3,5 t roulant au gaz naturel ou au biométhane acquis lors des deux prochaines années. Cet amendement permet notamment à des PME de transport routier d'investir dans des solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement et de la qualité de l'air. Il favorisera le développement de la filière du GNV/bioGNV.



En décembre 2014, La Poste, GRDF, la ville de Paris et le Sigeif, avec le soutien financier du Conseil régional d'Île-de-France, ont signé une convention visant à développer l'utilisation du gaz naturel véhicules (GNV).

Le GNV présente de nombreux avantages écologiques et économiques. Il permet, en effet, de réduire de 80 % les émissions de particules fines et d'oxyde d'azote par rapport à un véhicule diesel, et de 25 % les émissions de gaz à effet de serre (98 % avec du biométhane carburant). Il ne dégage ni odeur ni fumée. Les moteurs fonctionnant au GNV sont deux fois moins bruyants que les moteurs Diesel. De plus, le coût du GNV à la pompe est nettement moins élevé que celui de l'essence ou du gazole. L'utilisation du GNV concerne les voitures individuelles comme les flottes publiques, avec des véhicules de propreté urbaine ou de transport collectif.

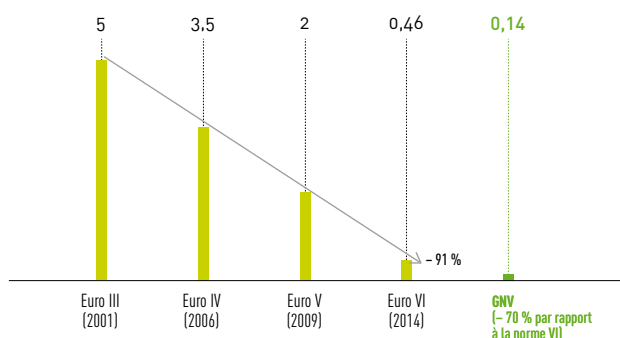
DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES ET DES INFRASTRUCTURES

Malgré tous ces atouts, les véhicules GNV sont aujourd'hui encore trop rares en France, faute d'infrastructures adaptées. C'est particulièrement vrai en région parisienne. Les signataires de la convention ont donc souhaité agir à la fois sur la création d'infrastructures et le développement de flottes de véhicules « captifs ».

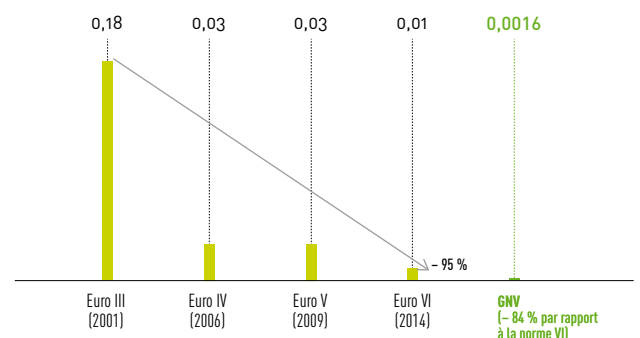
La ville de Paris a ainsi décidé de développer l'usage des véhicules GNV au sein de sa flotte municipale, de même que le groupe La Poste, en parallèle avec son parc de véhicules électriques. La convention prévoit un effort particulier pour créer des stations d'avitaillement, véritables stations-service de gaz naturel. Certaines, à l'initiative de la ville de Paris, seront implantées dans des stations-services existantes, qui deviendront ainsi multi-énergies. Mais d'autres doivent être entièrement créées et seront 100 % GNV. C'est à ce stade qu'intervient le Sigeif, maître d'ouvrage désigné pour construire ces stations et en organiser l'exploitation. Ce rôle majeur s'inscrit parfaitement dans celui d'autorité concédante de la distribution de gaz, qui lui

ÉVOLUTION DES NORMES ANTIPOLLUTION applicables aux poids lourds et positionnement du GNV (en g/kWh)

Oxyde d'azote (NOx)



Particules



Source : Gas in focus, Iveco/AFGNV (2015)



assure une connaissance précise des réseaux et du maillage territorial, atouts essentiels pour mener un dialogue étroit avec les collectivités locales.

CONSTRUCTION D'UNE PREMIÈRE STATION À BONNEUIL-SUR-MARNE

En 2015, le Sigeif a engagé des études d'implantation et de réalisation, qui ont permis d'identifier un premier site propice dans le port de Bonneuil-sur-Marne. Ce site est situé à proximité d'importants axes routiers, d'usines de déchets et d'une zone de chalandise comptant cent cinquante entreprises : un endroit idéal pour l'avitaillement de poids lourds et de flottes captives ; La Poste prévoit d'ailleurs d'y développer une plateforme logistique. À terme, quatre pistes de remplissage, d'une capacité de 2000 m³ par heure, devraient en faire la plus importante station publique française.

Pour construire cette station, un appel d'offres européen a été lancé. Six candidats y ont répondu. Le Sigeif a retenu l'offre présentée par la société Tokheim, en groupement avec la société Cirrus, la plus intéressante, tant sur le plan économique que technique. Tokheim est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de solutions pour la vente de carburant au détail. Elle intervient aujourd'hui dans plus de 40 000 stations dans le monde.

MISE EN SERVICE À L'AUTOMNE 2016

Pour mener à bien ce projet novateur et nécessitant un savoir-faire dans des missions complexes (installation ICPE, politique commerciale, etc.), le Sigeif a opté pour le modèle sécurisé de la délégation de service public, plus précisément sous la forme d'affermage. Ce système a l'avantage de confier l'exploitation des stations à un opérateur spécialisé, à ses risques et périls. L'investissement initial est supporté par le Sigeif.

À l'issue d'une consultation lancée début 2015, le Sigeif retiendra, au final, la société Endesa, entreprise

du groupe italien Enel. Présente en France depuis le début de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence en 2000, Endesa fournit du gaz naturel et des services associés aux secteurs industriel, agricole, de la distribution et du transport. Ce projet fait partie de son plan de développement : Endesa entend proposer des solutions d'accès au GNV et au bioGNV à travers un réseau de stations publiques et privées, en France et en Europe.

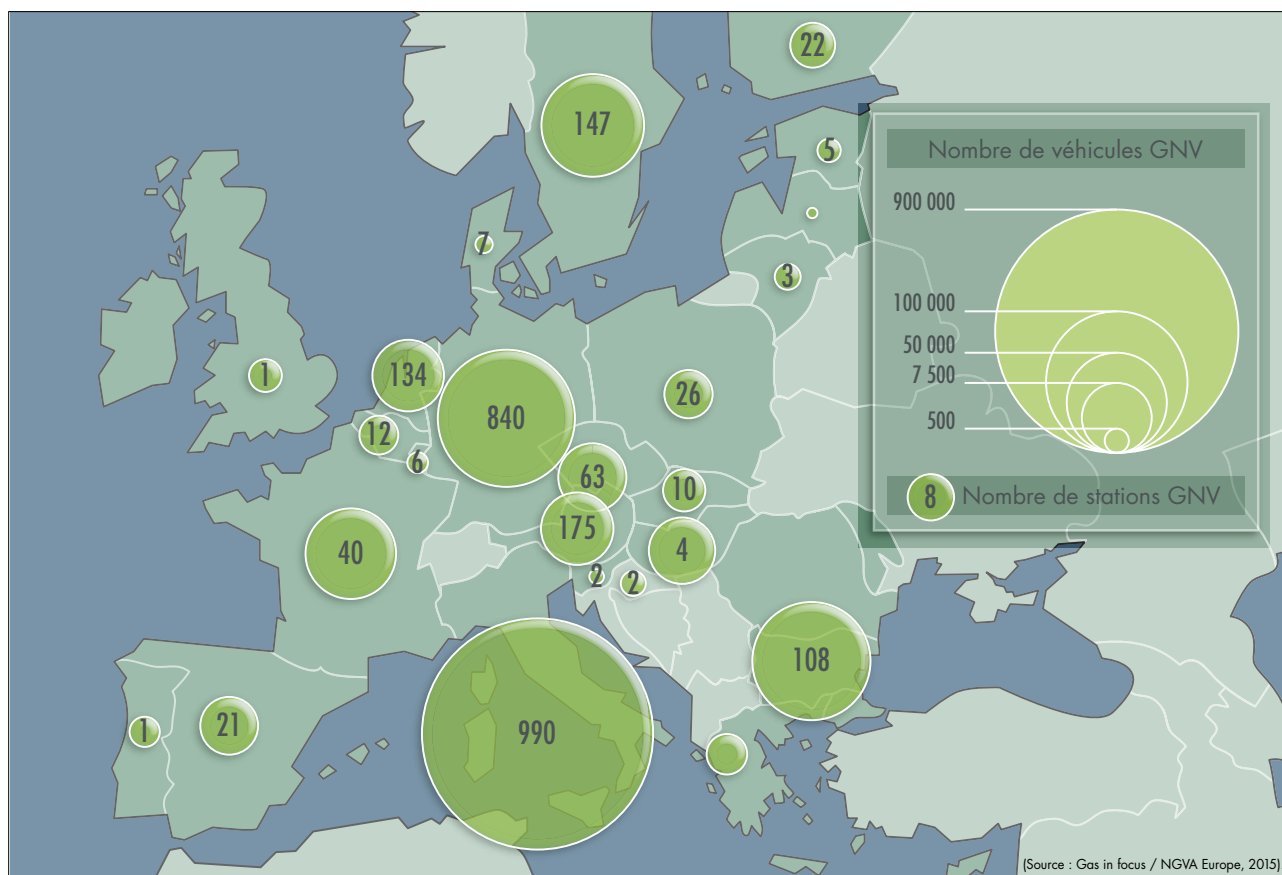
La station de Bonneuil-sur-Marne sera équipée d'un système de vidéo-surveillance et accueillera 24 h sur 24 tous types de véhicules sur plus de 4 000 m². Les usagers auront le choix de s'alimenter aussi bien en GNV qu'en bioGNV. La mise en service de la station est prévue à l'automne 2016.

VERS LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE DIX STATIONS GNV EN ÎLE-DE-FRANCE

Le Sigeif finance ce premier projet à hauteur de 2 millions d'euros, avec une participation financière de la région Île-de-France. Une première étape : le Syndicat souhaite susciter la construction d'une dizaine d'autres stations dans les prochaines années.

En prolongement de la convention de décembre 2014, le Sigeif entend mettre en place d'autres partenariats dans le cadre de la transition énergétique et écologique en Île-de-France. À cet effet, il a signé, le 8 janvier 2015, un protocole d'intention avec la Caisse des dépôts pour créer un outil d'investissement commun, sous forme d'une société d'économie mixte, pour le développement des infrastructures d'avitaillement en GNV en Île-de-France.

VÉHICULES ET STATIONS GNV en Europe



Avec 40 stations GNV, la France est loin derrière l'Italie (990 stations) et l'Allemagne (840 stations).

UNE DYNAMIQUE EN MARCHÉ

Le cadre législatif et réglementaire est favorable à la mise en place d'infrastructures propices au développement des véhicules GNV.

La loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, promulguée le 17 août 2015, fixe une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 par rapport à 1990 et porte la part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation énergétique finale en 2030.

D'autre part, en octobre 2014, l'Europe a adopté la directive AFI (Alternative Fuels Infrastructure). Cette directive vise la création d'infrastructures pour les carburants de sub-

stitution et demande explicitement qu'un nombre approprié de stations d'avitaillement en GNV soit mis en place d'ici le 31 décembre 2025, afin que les véhicules au gaz puissent circuler dans toute l'Union européenne, à raison d'une station tous les 400 km le long du réseau principal RTE-T et tous les 150 km le long du réseau central RTE-T.

Selon l'Ademe, d'ici 2050, 42 % des transports devraient être assurés par des véhicules au GNV.

DU GNV AU BIOGNV, L'AVENIR DE LA FILIÈRE

Le bioGNV est un carburant gazeux majoritairement composé de méthane. Entièrement renouvelable, il

peut être produit localement à partir de déchets organiques issus de l'industrie alimentaire, de la restauration collective, d'exploitations agricoles, d'ordures ménagères ou de boues de stations d'épuration. La fermentation de la matière organique produit du biogaz dont on ne conserve que le méthane pour obtenir le biométhane. Il peut être injecté directement dans le réseau de gaz, dans lequel il se confond avec le gaz naturel dont il a la même composition. Ainsi, le système GNV pourra intégrer une part croissante et progressive d'énergie renouvelable, sans adaptation technique des véhicules, des stations d'avitaillement, ni, même, du réseau de gaz.

Carburant 100 % renouvelable, le bioGNV permet non seulement de réaliser des économies d'énergies

fossiles mais, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 80 % par rapport aux carburants traditionnels, il est encore plus écologique que le GNV ! Dans la mesure où il peut être produit localement, il contribue à rendre les territoires plus autonomes en énergie et à développer une économie circulaire.

L'EXEMPLE ITALIEN : UN MILLION DE VÉHICULES

Afin de relayer l'action du Sigeif en faveur du développement du GNV, GRDF a organisé, fin 2015, un voyage d'études à Bologne pour ses communes membres. L'Italie constitue en effet un modèle en matière de développement de ce carburant propre en Europe.

Suite au choc pétrolier de 1973, l'Italie a mis en place une filière industrielle complète (véhicules industriels, utilitaires et de tourisme, construction et exploitation de stations GNV). À ce jour, un million de véhicules GNV circulent sur les routes italiennes et bénéficient d'un réseau de 1 000 stations GNV. À comparer aux 100 000 véhicules GNV en Allemagne, aux 50 000 en Suède ou aux 13 500 en France !

Ce voyage d'études a permis de rencontrer l'ensemble des acteurs ayant contribué au développement du GNV en Italie, et plus particulièrement dans la région Émilie-Romagne. Raffaele Donini, vice-président de la région, a présenté le plan régional de développement de la mobilité durable, qui repose en grande partie sur l'utilisation du gaz naturel comme carburant.

Ce fut également l'occasion de rencontrer les représentants de la Fédération nationale des transports et distributeurs de méthane (Federmetano),

de Transport public Émilie-Romagne (TPER), de Fiat Chrysler Automobiles et d'Iveco, ainsi que ceux de la ville de Bologne, qui mènent depuis plusieurs années, avec succès, une politique de mobilité durable.

13 000 VOITURES AU GNV IMMATRICULÉES À BOLOGNE

Cleto Carlini, directeur du département mobilité durable de Bologne, a présenté la politique de la ville « pour une mobilité au gaz naturel ». Cette politique repose sur un système d'incitations qui touche à la fois les particuliers et les entreprises ou les services de la ville.

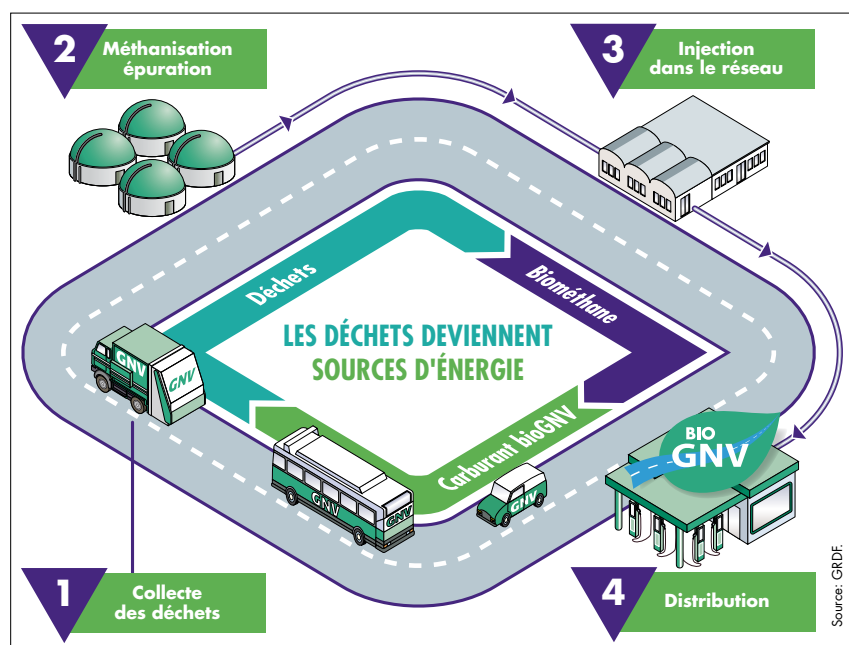
Ainsi, les vignettes, qui, auparavant, n'avaient pas de limitation de durée, sont désormais émises pour une durée de deux ans. Et la taxe annuelle varie en fonction de la classe environnementale du véhicule (30 euros

pour les véhicules au gaz naturel, 190 euros pour les plus polluants). D'autre part, la municipalité a mis en place un système de tarification routière par zone (zone à trafic limité, zone touristique et zone universitaire), en fonction du type de véhicule : le stationnement est gratuit pour les véhicules au gaz naturel, hybrides ou électriques, et payant pour tous les autres.

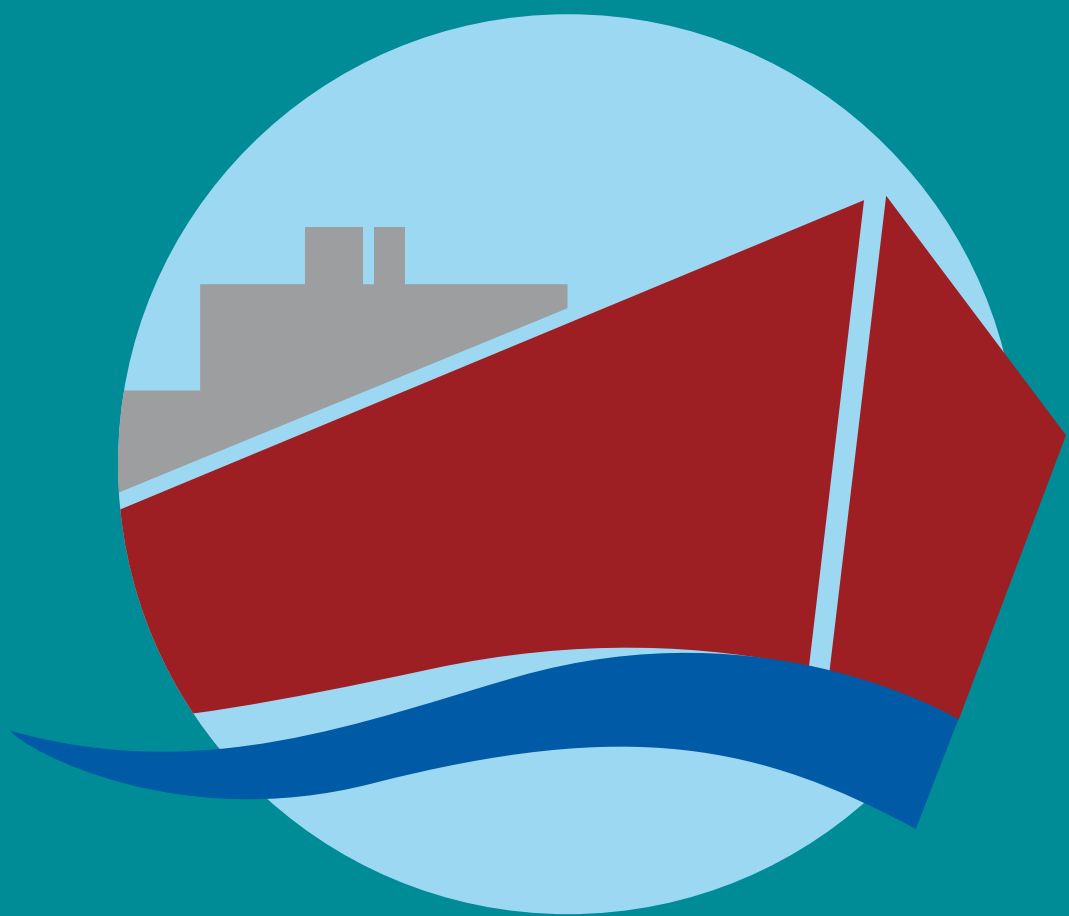
Enfin, la ville est exemplaire puisque 121 des 190 véhicules municipaux fonctionnent au gaz naturel ou au GPL, soit 64 % de la flotte. De même, la flotte de transport public local en zone urbaine se compose de 34 % d'autobus fonctionnant au gaz naturel. L'objectif étant d'avoir une flotte urbaine fonctionnant exclusivement au gaz naturel et à l'électricité.

Aujourd'hui, environ 13 000 voitures au gaz naturel sont immatriculées à Bologne, ce qui représente presque la totalité du parc français !

CIRCUIT DE PRODUCTION DU BIO-GNV



Carburant 100 % renouvelable, le bioGNV permet de réduire de 80 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux carburants traditionnels. Les déchets de 7 000 habitants permettent de produire l'équivalent en carburant de la consommation d'un bus pendant un an.



8

ACHETER LE GAZ AUX MEILLEURES CONDITIONS



Créé en 2004, à la faveur de la libéralisation des marchés de l'énergie pour les collectivités, le groupement de commandes de gaz naturel et d'efficacité énergétique, coordonné par le Sigeif au bénéfice des collectivités et établissements publics franciliens, s'est fortement développé.

LES APPELS D'OFFRES 2014-2016

LES MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2014 ONT PERMIS D'ÉCONOMISER 93 MILLIONS D'EUROS

Répartis en neuf lots, les appels d'offres de fourniture de gaz ont été attribués à quatre fournisseurs : Antargaz, Engie, Direct Énergie et ENI. Ils ont généré des gains de plus de 20 % en moyenne par rapport aux tarifs réglementés, représentant pour l'ensemble des membres une économie en deux ans de 93 millions d'euros. Le suivi des marchés a été particulièrement précis afin d'en assurer le parfait respect des obligations et engagements liés.

En 2015, le Sigeif a également préparé son futur appel d'offres, basé sur le retour d'expérience des marchés en cours, des évolutions réglementaires et, également, de la progression des exigences.

L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

Afin de bénéficier d'un retour exhaustif de la part des 565 membres du groupement de commandes, une vaste enquête de satisfaction a été lancée. 72 organismes y ont répondu. Les questions visaient à mesurer l'appréciation des prestations des fournisseurs, mais également des services proposés par le Sigeif. Chez les fournisseurs, des problèmes récurrents ont ainsi pu être identifiés, assortis d'une évaluation globale. Le Sigeif a pu ainsi étudier les solutions à mettre en œuvre et faire évoluer en ce sens les dossiers de consultation des entreprises. Les résultats ont été présentés en réunion, mi-mai, en présence des membres, du Sigeif et des fournisseurs.

De plus, les membres ont évalué positivement le travail du Sigeif :

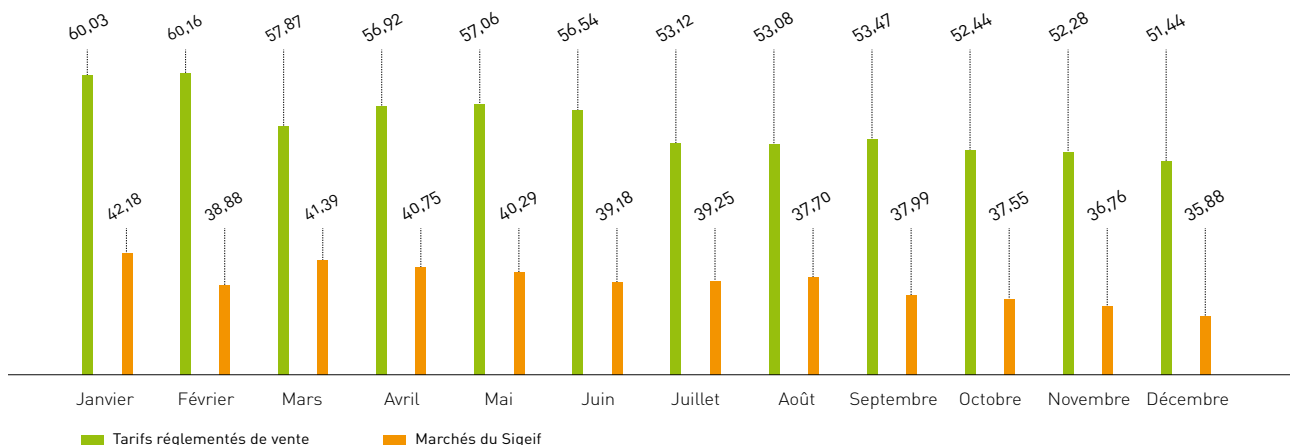
- 99 % considèrent que les documents fournis par le coordonnateur sont clairs et complets.
- 86 % estiment que les réunions sont organisées en nombre et en durée de manière satisfaisante.
- 97 % des interrogés trouvent bonne ou excellente la disponibilité des services du Sigeif.

LE SIGEIF AU SECOURS DES RETARDATAIRES

Dix mois après la suppression des tarifs gaziers, au 1^{er} janvier 2015, plusieurs centaines de collectivités à travers la France n'avaient toujours pas opté pour une offre de marché. S'exposant à un risque de coupure, elles ont ainsi été invitées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) à lancer sans délai leur propre consultation, ou à rejoindre un groupement de commandes. À cette fin, le Sigeif a été sollicité par la CRE et par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie afin d'ouvrir son groupement francilien à la moitié nord de la France afin d'y accueillir ces retardataires (le même dispositif étant mis en place dans la zone sud par le Syndicat mixte d'énergie du département des Bouches-du-Rhône). Ces appels d'offres « de dernier recours » ne seront finalement pas lancés, les retardataires s'étant *in extremis* conformés à leurs obligations de mise en concurrence.

EXEMPLE D'ÉCART DE PRIX POUR LE LOT DES COMMUNES SUR L'ANNÉE 2015

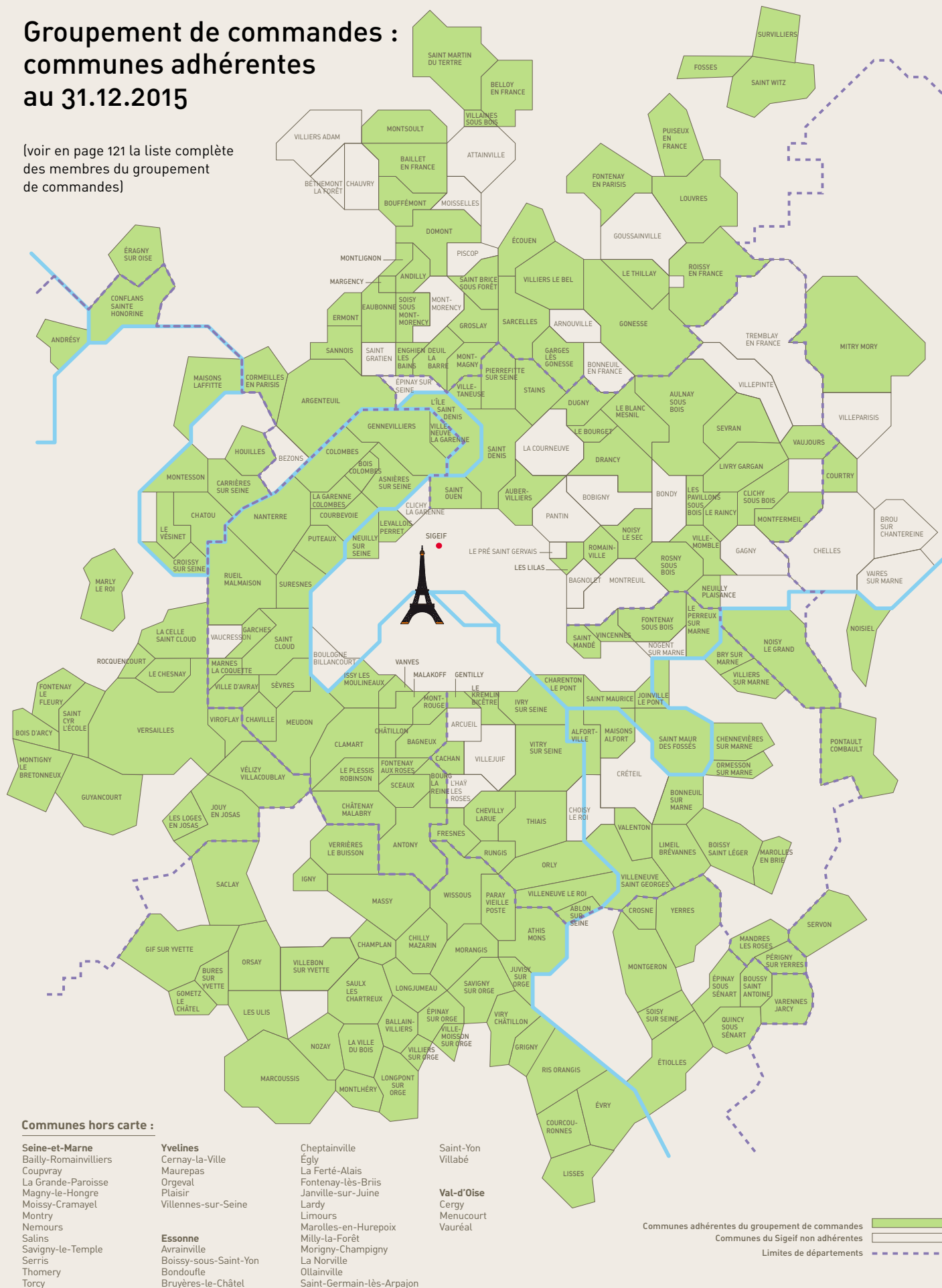
entre les marchés du Sigeif et les tarifs réglementés (en euros*/MWh)



* Montant HT + TVA.

Groupement de commandes : communes adhérentes au 31.12.2015

(voir en page 121 la liste complète
des membres du groupement
de commandes)



www.achat-gaz.fr LE NOUVEAU SITE INTERNET DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Afin d'améliorer les services rendus aux membres et la visibilité du groupement, un nouveau site Internet dédié au groupement de commandes a été développé. Différencié graphiquement du site institutionnel du Syndicat, il est compatible avec tous les supports actuels.

Dans sa partie publique, il présente et valorise le groupement de commandes. Mais l'accent a surtout été mis sur l'espace adhérents, qui permet un accès personnalisé aux informations (actualités, agenda, pièces de marché).

Le site est appelé à se développer, par exemple, pour diffuser en direct les réunions ou encore donner accès aux informations contenues dans les bases de données internes du Sigeif.



Ci-contre, fenêtre du nouveau site Internet du groupement de commandes de gaz www.achat-gaz.fr



UN PARTENARIAT SIGEIF/GRDF POUR UN MEILLEUR PILOTAGE DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Avec la récente mise en place d'un système de télérelève des compteurs des gros clients, GRDF dispose de consommations journalières pour les sites consommant annuellement plus de 300 MWh (plus de 3 000 sites sont concernés, représentant 80 % des volumes globaux du marché).

Dans le cadre d'un partenariat avec GRDF, le Sigeif a mis en place, de façon expérimentale et totalement inédite, un service permettant aux membres du groupement de commandes de gaz de recevoir mensuellement, par courrier électronique, les données de leurs consommations issues des relevés journaliers.

Ils pourront ainsi assurer le pilotage précis des installations : suivi des consignes de chauffage, contrôle du fonctionnement de l'installation, comparaison des consommations par famille de bâtiments, etc.

À terme, les données seront directement intégrées à un outil de suivi des facturations et consommations, afin de regrouper toutes les informations de ce type en une seule et même plateforme.

SUIVRE LES CONSOMMATIONS DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ AVEC CALYPTÉO

Les membres du groupement de commandes du Sigeif bénéficient gratuitement d'un logiciel en ligne de suivi et d'analyse des consommations appelé Calyptéo. Ce service permet un suivi global technique et financier des sites, avec des bilans mensuels et

annuels. Il est, aujourd'hui, proposé, en partenariat avec le Sipperec – à l'origine de cet outil de suivi des consommations d'électricité –, aux membres adhérents des deux groupements de commandes coordonnés par le Sigeif, pour le gaz, et par le Sipperec, pour l'électricité.

Consultable sur Internet, Calyptéo est alimenté par chaque fournisseur d'énergie attributaire d'un ou de plusieurs lots (actuellement, GDF Suez – devenue Engie –, Direct Énergie, Antargaz et ENI) pour le gaz, et Direct Énergie pour l'électricité.

Fin 2015, le Sigeif et le Sipperec ont lancé un appel d'offres commun pour renouveler ce marché, en visant une progression significative des exigences techniques du service, ainsi que son ouverture à l'intégralité des membres des deux groupements. Ce marché sera effectif dans le courant de l'année 2016.





9

COMMUNIQUER POUR UN MEILLEUR SERVICE



Afin d'aider les élus à appréhender les enjeux du monde de l'énergie, le Sigeif leur propose des supports d'information variés et organise à leur intention des réunions d'information thématiques, au plus près de leurs préoccupations.

LE DEVOIR D'INFORMER

Dans un paysage énergétique où l'information circule en temps réel, chacun doit disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension de l'importance des enjeux d'aujourd'hui.

Le Sigeif fournit aux communes les données et les informations pour les aider à s'adapter aux changements et appréhender, dans les meilleures conditions, les mutations en cours ou à venir.

À cet effet, le Syndicat s'appuie sur plusieurs supports, dont le présent rapport d'activité. Leur continuité dans le temps garantit la permanence et la valeur de l'information délivrée.

Véritable « courroie de transmission », le rôle du Syndicat revêt deux aspects :

- Se faire l'écho des requêtes communales auprès des autorités nationales et communautaires.
- Restituer, à partir de ses éléments fondateurs, le nouveau paysage énergétique qui s'est dessiné.

Il s'agit également, pour le Sigeif, de répondre aux attentes et aux interrogations des communes, d'offrir, en

particulier à leurs élus, les éléments nécessaires à la bonne compréhension de leur environnement, de plus en plus complexe.

LA LETTRE D'INFORMATION « RÉSEAUX ÉNERGIE »

Parmi les sujets abordés par « RéseauxÉnergie » en 2015 : l'ouverture du marché de l'électricité, le « Power to gas », le nouveau dispositif des CEE, l'engagement du Sigeif dans le GNV, son service de conseil en énergie partagé, etc.

LE SITE WWW.SIGEIF.FR

Le site Internet www.sigeif.fr présente des informations sur l'actualité du Sigeif et sur le monde de l'énergie. L'espace adhérents est réservé aux délégués et aux services des communes adhérentes, qui y accèdent avec un identifiant et un mot de passe. Ils peuvent consulter l'agenda ou télécharger les dossiers du Comité d'administration, les éléments de calcul des redevances d'occupation du domaine public, ainsi que le montant des versements par le Sigeif aux communes adhérent à la

compétence électricité de la TCFE. Sans oublier le dossier d'adhésion aux différents dispositifs des CEE, notamment celui que le Sigeif et le Sipperec proposent, dans le cadre d'un partenariat commun.

Le Syndicat met également à la disposition de chaque commune les plans des réseaux de gaz et d'électricité.

L'INFORMATION DES ADHÉRENTS DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE GAZ NATUREL ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Parallèlement à sa mission principale de coordonnateur, pour laquelle il a été mandaté par les membres du groupement de commandes, et portant sur la passation des marchés de gaz naturel et d'efficacité énergétique, le Sigeif assure une mission d'information.

Ce rôle est essentiel, dans un domaine relativement complexe et nouveau pour les élus et personnels des collectivités. Il se traduit, notamment, par la diffusion d'une



Ci-dessus, quelques publications du Sigeif au cours de l'année 2015 : RéseauxÉnergie, dont le numéro hors série sur la journée d'information du 9 avril, sur le thème « Les collectivités locales face aux défis de la transition énergétique en Île-de-France », rapports de contrôle des concessions de gaz et d'électricité et rapport d'activité 2014.

lettre spécifiquement destinée aux membres du groupement de commandes, ainsi que par l'organisation de réunions d'information, s'ordonnant autour de l'ensemble des aspects techniques, économiques et juridiques du dossier. Une session se déroule ainsi, systématiquement, avant le lancement de l'appel d'offres. Une autre suit l'attribution des marchés afin d'en présenter les titulaires aux membres du groupement. Par ailleurs, le Sigeif est l'interlocuteur naturel de ces derniers pour toutes les questions qu'ils pourraient se poser sur l'exécution des marchés attribués.

Un site Internet entièrement dédié au groupement de commandes de gaz (www.achat-gaz.fr) a, par ailleurs, été mis en place en 2015. Il comprend un espace public présentant, par exemple, les modalités d'adhésion, les événements organisés par le Sigeif, etc.

Un espace extranet permet aux membres d'accéder à des services personnalisés : mise à disposition de l'intégralité des résultats des appels d'offres ainsi que des pièces des marchés de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique, tableaux actualisés des prix de la fourniture de gaz, accès aux données, relation avec les fournisseurs, etc.



Dédié spécialement au groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique du Sigeif, le site web www.achat-gaz.fr a été lancé courant 2015. L'espace extranet permet aux membres d'accéder, notamment, à des services personnalisés (résultats d'appels d'offres, pièces des marchés, actualisation des prix de la fourniture...).

Grâce à ce site exclusivement centré sur l'achat de gaz, les missions historiques du Sigeif, autorité organisatrice de la distribution, sont désormais clairement distinguées de son activité de coordonnateur.

SENSIBILISER LES ÉLUS ET LE GRAND PUBLIC

LES JOURNÉES THÉMATIQUES D'INFORMATION

Le Sigeif organise des journées spécifiques d'information destinées aux élus de ses communes adhérentes. Ces rendez-vous, très appréciés, portent sur un thème précis, retenu en fonction de l'actualité et de l'intérêt particulier qu'il présente pour des acteurs soucieux de la bonne gestion du service public du gaz et de l'électricité. La dernière de ces journées, le 9 avril 2015, avait pour thème « Les collectivités locales face aux défis de la transition énergétique en Île-de-France ».

AIDER LES COLLECTIVITÉS À SOUSCRIRE UNE OFFRE DE MARCHÉ

À la faveur de la suppression des tarifs réglementés de l'énergie, le Sigeif est souvent sollicité pour son expertise dans le domaine de la mise en concurrence des fournisseurs : forum annuel de la revue Europ'Énergie, réunissant fournisseurs et acheteurs d'énergie, groupe de travail Amorce sur l'ouverture des marchés de l'énergie, etc.

Le Sigeif a, par ailleurs, apporté son concours au service des achats de l'État, dans le cadre de la rédaction d'un guide sur l'achat public d'énergie que diffusera l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP), rattaché au ministère de l'Économie. Il a également activement participé au « kit » établi par la FNCCR afin d'aider les syndicats d'énergie à mettre en place des appels d'offres groupés de gaz naturel.





Signature, le 14 avril 2015, à l'occasion du salon de l'Amif, d'un accord-cadre de partenariat dans le domaine de la coopération décentralisée internationale, par les présidents des grands syndicats franciliens. De gauche à droite : François Vauglin (premier vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs), Hervé Marseille (Syctom), Jean-Jacques Guillet (Sigeif), Christian Cambon (premier vice-président du Sedif) et Jacques JP Martin (Sipperec).



Cérémonie des vœux au Sigeif, le 21 janvier 2016, en présence d'Édouard Sauvage, directeur général de GRDF.



Vues de la salle et de l'estrade lors de la journée d'information des élus organisée par le Sigeif, le 9 avril 2015, sur le thème « Les collectivités locales face aux défis de la transition énergétique en Île-de-France ».



La conférence de Paris de 2015 sur le climat s'est tenue du 30 novembre 2015 au 12 décembre 2015 au Parc des expositions de Paris-Le Bourget et a réuni 195 pays. Le 12 décembre, un accord international sur le climat, applicable à tous les pays, est validé par tous les participants, fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 et 2°C d'ici 2100. Le Sigeif participait à ce grand événement, en compagnie des autres grands syndicats urbains d'Île-de-France : Sedif, Siaap, Sipperec, Syctom et l'EPTB Seine Grands Lacs.



Les 19 et 20 novembre 2015, les membres du Comité du Sigeif participaient à un voyage d'études en Italie, à Bologne, organisé par GRDF. Ce voyage a permis aux participants de rencontrer l'ensemble des acteurs ayant contribué au développement du GNV en Italie, qui compte un millier de stations GNV et près d'un million de véhicules utilisant ce carburant.



Dans le cadre du dispositif CEE commun au Sigeif et au Sipperec, lancé en janvier 2015, plusieurs réunions d'animation ont été organisées à l'attention des bénéficiaires, comme ici au Pavillon de l'Eau, le 5 novembre 2015.

Visite, en novembre 2015, par les élus et membres du personnel du Sigeif, du poste source Boule, à Nanterre, à l'invitation d'ERDF.



Le Sigeif a participé, du 18 au 22 mars, de concert avec GRDF, au 16^e rallye de Monte-Carlo des énergies nouvelles. Au volant du bolide roulant au GNV : Jean-Luc Delbosc, directeur territorial GRDF Paris, et Jean-Michel Philip, directeur adjoint du Sigeif.

ANNEXES

MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF AU 31 DÉCEMBRE 2015

Délégué
Suppléant

Alfortville
Richard Ananian Thierry Ollivier
Andilly
François Lazzarini Jean Bruxer
Antony
Christian Hézode Maryse Lemmet
Arcueil
Christiane Ransay Anne-Marie Gilger
Argenteuil
Mickaël Camilleri Philippe Pierre
Arnouville
Alain Durand Bruno Valente
Asnières-sur-Seine
Guillaume Mare Amaury Tremeau
Attainville
Yves Lhermitte Alain Gontier
Aubervilliers
Jean-François Monino Kilani Kamala
Aulnay-sous-Bois
Fouad El Kouradi Daouda Sanogo
Bagneux
Nouraqa Balutch Ludovic Fresse
Bagnolet
Jimmy Parat Catherine Denis
Baillet-en-France
Cathy Gourdain Christiane Aknouche
Ballainvilliers
Gérard Couté Marie-Claude Fargeot
Belloy-en-France
Jean-Marie Bontemps Aline Caron
Béthemont-la-Forêt
Gérard Wagentruz Michel Monteiro
Le Blanc-Mesnil
Jean-Philippe Ranquet Thierry Meignen
Bobigny
Stéphane De Paoli Christian Bartholmé
Bois-d'Arcy
Jérémy Demassiet Laurent Braconnier de Oliveira

Bois-Colombes
Mireille Oustland Sylvie Mariaud
Boissy-Saint-Léger
Évelyne Baumont Claire Gassmann
Bondy
Ali Zahi Boudjema El Kasmi
Bonneuil-en-France
Claude Bonnet Jean-Luc Herkat
Bonneuil-sur-Marne
Annie Marguerite Jean-Paul Enza
Bouffémont
Gilles Belloin Joëlle Potier
Boulogne-Billancourt
Béatrice Belliard Anne-Charlotte Lorber
Bourg-la-Reine
Sébastien Van Pradelles Eric Beaufils
Le Bourget
Gérard Dilien Catherine Riou
Boussy-Saint-Antoine
Clovis Gratien Christine Cotté
Brou-sur-Chantereine
Antonio De Carvalho Marie-Hélène Gervais
Bry-sur-Marne
Emmanuel Gilles de la Londe Jean-Pierre Antonio
C.A. Les Portes de l'Essonne
Henrique Pinto Nicole Barrault
Cachan
Joël Fraud Gilles Lancel
Carrières-sur-Seine
Jean-Pierre Valentin Michel Millot
La Celle-Saint-Cloud
Jean-Claude Teyssier Jacques Franquet
Champlan
Michel Égret Paul Da Silva
Charenton-le-Pont
André Roure Florence Meunier
Châtenay-Malabry
Jean-Louis Ghiglione Carl Segaud
Châtillon
Jean-Pierre Schosteck Jackie Boulay
Chatou
Jean-Louis Boulègue Christian Faur
Chauvry
Jacques Delaune Sophie Coolsaet
Chaville
Jean-Jacques Guillet François-Marie Pailler
Chelles
Laurent Dilouya Jacques Philippon

Chennevières-sur-Marne
Richard Della-Mussia Dany Grouzelle
Le Chesnay
Richard Delepierre Stéphane Gorce
Chevilly-Larue
Jean Garric Christian Hervy
Chilly-Mazarin
Marc Klein Jean-Pierre Lesauvage
Choisy-le-Roi
Bernard Athea Patrice Diguët
Clamart
Jean-Didier Berger Yves Série
Clichy-la-Garenne
Jean-Pierre Garnier Benoît de La Roncière
Colombes
Yves Pique Arnold Bauer
Courbevoie
Éric Cesari Pierre Laroche
La Courneuve
Michel Hoen Anthony Couteau-Russel
Courtry
Dominique Davion Dominique Civeyrac
Créteil
Jean-François Dufeu Alain Dukan
Croissy-sur-Seine
Thierry Bonnet Jean-Pierre Denise
Deuil-la-Barre
Jean-Luc Le Merlus Alain Chabanel
Domont
Fabrice Fleurat Charles Abehassera
Drancy
Farid Amari Michel Sebag
Dugny
Frédéric Nicolas Michel Clavel
Eaubonne
Claude Estrade Francis Thenot
Enghien-les-Bains
Xavier Caron Dominique Ricolfi-Bouville
Épinay-sous-Sénart
Patrick Tiessé Giovanni Salvaggio
Épinay-sur-Seine
Denis Redon Ramej Kassamaly
Ermont
René Herbez Dominique Neveu
Fontenay-aux-Roses
Emmanuel Chambon Jules Ngalle-Eboa
Fontenay-en-Parisis
Jack Auzannet Jean-Yves Trottier

Fontenay-le-Fleury
Alain Sanson Didier Caron
Fontenay-sous-Bois
Philippe Cornelis Yoann Rispal
Fresnes
Marie Chavanon Régis Oberhauser
Gagny
Guillaume Fournier Michel Toutou
Garches
Béatrice Bodin Jean-Jacques Boulanger
La Garenne-Colombes
Philippe Juvénat Jean-François Dransart
Garges-lès-Gonesse
Pierre Galland Mohammed Ayari
Gennevilliers
Laurence Lenoir Olivier Meriot
Gentilly
Fatah Aggoune Sébastien Le Roux
Gonesse
Marc Anicet Abdelmajid Abchar
Goussainville
Anita Mandigou Sonia Yembou
Groslay
Yann Alexandre Guy Dumont
L'Haÿ-les-Roses
Daniel Aubert Luc Peyre
Igny
Richard Turpin Vincent Dardare
L'Île-Saint-Denis
Pascal Akoun Pierre Vacant
Issy-les-Moulineaux
Marie-Auguste Gouzel Arthur Khandjian
Ivry-sur-Seine
Stéphane Prat Bozena Wojciechowski
Joinville-le-Pont
Jean-Jacques Gressier Jean-Marie Platet
Jouy-en-Josas
Jean-Jacques Lorriot Jean-Louis Realé
Le Kremlin-Bicêtre
Bernard Chappellier Vincent Rousseau
Levallois-Perret
Sophie Deschiens Frédéric Robert
Les Lilas
Christophe Paquis Jean Deslandes
Limeil-Brévannes
Gilles Dauvergne Ambroise Toin
Livry-Gargan
Meriem Ben Naser Jolly Donni Miloti

Longjumeau Jacques Lepeltier Stéphane Delagneau	Neuilly-sur-Seine Éric Schindler Émilie Quintin	Saint-Brice-sous-Forêt Roger Gagne Jean-Pierre Yalcin	Vanves Bernard Gauducheau Françoise Djian
Louvres Nathalie Prieur Liliane Bouy	Nogent-sur-Marne Jean-Jacques Pasternak Deborah Munzer	Saint-Cloud Hervé Soulié Abdel-Ilah Azmi	Vaucresson Henri De Nonneville Catherine Bloch
Maisons-Alfort Michel Herbillon Stéphane Chauvieu	Noisy-le-Grand Patrice Hardel Michèle Claveau	Saint-Cyr-l'École Jean-Paul Brame Isidro Dantas	Vaujours Dominique Bailly Michel Ringressi
Maisons-Laffitte Claude Kopelianskis Philippe Liégeois	Noisy-le-Sec Marie-Rose Harenger Bernard Girault	Saint-Denis Michel Ribay Hakim Rebiha	Vélizy-Villacoublay Michel Lerouge Bernard Gaulupeau
Malakoff Frédéric Sacconnet Michelle Betous	Nozay Christian Fournes Denis Toullier	Saint-Gratien Claude Briquet Gilles Pallier	Verrières-le-Buisson Caroline Foucault Jean-Louis Delort
Mandres-les-Roses Philippe Fischer Philippe Boyadjian	Orly Geneviève Bonnisseau Stéphanie Barré	Saint-Mandé Jean Boggio Dominique Tinel	Versailles Hubert Ulrich François Lambert
Marcoussis Olivier Thomas Serge Pipard	Orsay Pierre Chazan Marie-Pierre Digard	Saint-Martin-du-Tertre Pierre Regnault Louisa Dos Santos Peres	Le Vésinet Maurice Elkael Abel Vintraud
Margency Michel Piot Michelle Milcent	Pantin David Amsterdamer Bruno Clerembeau	Saint-Maur-des-Fossés Philippe Cipriano Germain Roesch	Villaines-sous-Bois Philippe Dupé Nicolas Langlassé
Marnes-la-Coquette Emmanuel Feltesse Jacques D'Allemagne	Les Pavillons-sous-Bois Serge Carbonnelle Thérèse Houet	Saint-Maurice Nelly D'Haene Benoît Woessmer	Ville-d'Avray Pierre Chevalier Michel Delibes
Marolles-en-Brie Joël Villaca Alexandre Riche	Périgny-en-Yverres Jean-François Jacq Daniel Perrau	Saint-Ouen William Delannoy Idir Abid	Villebon-sur-Yvette Jacques Fantou Monique Bert
Massy Claudie Deiana Henri Lecigne	Le Perreux-sur-Marne Jean Cuvillier Éric Couture	Sannois Gilles Leiterer Claude Williot	Villejuif Joseph Mostacci Alain Lipietz
Meudon Antoine Dupin Christophe Scheuer	Pierrefitte-sur-Seine Dominique Carré David Chaulet	Sarcelles Jean-Pierre Passe-Coutrin Antoine Espiasse	Villemomble Patrice Calmejane Éric Mallet
Mitry-Mory Guy Daragon Vincent Bot	Piscop Dominique Tintillier Elias Sempere	Saulx-les-Chartreux Pascal Franceschi Annie Rouer	Villeneuve-la-Garenne Pascal Mottais Frédéric Braun
Moisselles Annie Clemot Guy Chemama	Le Plessis-Robinson Bernard Foisy Élisabeth Dubois	Sceaux Jean-Pierre Riotton Philippe Tastes	Villeparisis Claude Sicre de Fontbrune Pascal Brochard
Montesson Jean-Yves Galet Nicole Bristol	Le Pré-Saint-Gervais Saïd Sadaoui Jean-Luc Decobert	Servon Fabrice Piocelle-Cornillion Joëlle Claverie	Villepinte Claude Mariot Stéphane Baron
Montfermeil Ali Aissaoui Malgorzata Dudek	Puiseux-en-France Bernard Besançon Alain Sortais	Sevran Jean-Pierre Laborde Dominique Meriguet	Villetaneuse Eric Auvray Frédéric Malonga
Montlignon Jacques Dilly Pierre Lambert	Puteaux Joëlle Ceccaldi Robert Bernasconi	Sèvres Jean-Pierre Fortin Bruno Haas	Villiers-Adam Daniel Langer Jean-Frédéric Dutech
Montmagny Mireille Benattar Bernard Massot	Le Raincy Bernard Cacace Noëlle Sulpis	Soisy-sous-Montmorency François About Michel Verna	Villiers-le-Bel Daniel Auguste Maurice Maquin
Montmorency Pierre Guiraudet Jean-Pierre Daux	Rocquencourt Claude Bobet Franck Lafaurie	Stains Philippe Le Naour Jean-Claude De Souza	Vincennes Pierre Lebeau Éric Bensoussan
Montreuil Franck Boissier Pierre Montier	Roissy-en-France Patrick Lepeuve Bernard Vermeulen	Suresnes Christiane Baudat Amirouche Laïdi	Viroflay Jean-Michel Issakidis Jane-Marie Hermann
Montrouge Pascal Hureau Jean-Yves Verzeele	Romainville Marie-Jeanne Calsat Marcel Trasi	Thiais Pierre Segura Alain Grindel	Vitry-sur-Seine Rémi Chicot Carla Martins
Montsoult Geneviève Raisin Régis Foucaud	Rosny-sous-Bois Menahd Ouchenir Geneviève Rullon	Le Thillay Vincent Mathurina Chantal Tesson	Wissous Régis Champ Jorge Oliveira Da Costa
Nanterre Michel Hieu Ghislain Quilin	Rueil-Malmaison Philippe Langlois d'Estaintot Jean-Pierre Didrit	Tremblay-en-France Gabriella Thomy Solenne Guillaume	
Neuilly-Plaisance Serge Vallée Gérard Benaïche	Rungis Patrick Leroy Philippe Benhaïem	Vaires-sur-Marne Jean-Paul Bourre Gilles Picart	

(1) La communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne représente la commune de Morangis au sein du Comité d'administration du Sigeif.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 1^{er} janvier
au 31 décembre 2015

AFFAIRES GÉNÉRALES

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 9 FÉVRIER 2015

- › Frais d'inscription des élus du Syndicat participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat.
- › Frais de représentation du président et du directeur général.
- › Budget primitif de l'exercice 2015.
- › Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité portant sur l'exercice 2013.
- › Convention cadre d'études et de travaux Sigeif/ERDF.
- › Convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, ERDF et la société m2ocity.
- › Adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne (94) pour les deux compétences gaz et électricité.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2015

- › Compte administratif de l'exercice 2014.
- › Compte de gestion de l'exercice 2014 présenté par le receveur du Syndicat.
- › Commission de délégation de service public. Conditions de dépôt des listes.

- › Commission consultative des services publics locaux. Nomination des représentants d'associations et saisine pour avis.
- › Convention de partenariat Sigeif/Caisse des dépôts en vue d'étudier la faisabilité d'un outil commun pour le développement d'un réseau de stations GNV en Île-de-France.
- › Budget supplémentaire de l'exercice 2015.
- › Avenant n° 18 portant mise à jour de la convention de concession électricité, du cahier des charges et de ses annexes signés le 21 novembre 1994.
- › Convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, ERDF et Orange.
- › Taxe sur la consommation finale d'électricité. Fixation du coefficient multiplicateur.
- › Programmes de coopération décentralisée en Arménie et à Madagascar.
- › Convention-type pour l'accompagnement de conseil en énergie partagé (CEP) du Sigeif.
- › Adhésion à l'Agence parisienne du climat (APC).
- › Convention de remboursement de frais d'organisation d'une réunion pour le groupement de commandes de gaz naturel.
- › Expérimentation d'un module de micro-cogénération fonctionnant au gaz naturel avec GRDF et la commune d'Antony.
- › Convention de rétrocession de trois portions de canalisation de gaz hors service à la commune de Nanterre, rue Ernest-Renan, avenue Jules-Quentin et rue Louis-Lécuyer.
- › Convention de rétrocession d'une portion de canalisation de gaz hors service à la commune de Rueil-Malmaison, rue Pierre-Brossolette.
- › Avenant à la convention pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2015

- › Versement aux communes adhérentes à la compétence électricité de la redevance R2 2015.
- › Décision modificative du budget de l'exercice 2015.
- › Composition de la commission de délégation de service public.
- › Convention de mise à disposition de données numériques géo-références relatives à la représentation à moyenne échelle des réseaux publics d'électricité de la concession sur la commune d'Orsay.
- › Avenant n° 24 portant adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne (94), à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz.
- › Avenant n° 19 portant adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne (94) à la convention de concession pour le service public de la distribution d'électricité.
- › Avenant n° 20 portant modification de l'annexe 1 au cahier des charges de la concession électricité (commune de Versailles).
- › Subvention à l'AFG Île-de-France-Normandie.
- › Groupement de commandes Sigeif/Syncom pour l'achat de prestations informatiques.
- › Lancement d'une délégation de service public pour l'exploitation de stations GNV.
- › Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 14 DÉCEMBRE 2015

- › Orientations budgétaires pour l'exercice 2016.
- › Convention de financement Région Île-de-France/Sigeif pour le versement des subventions au titre des études préalables et de la construction de stations GNV.
- › Convention de partenariat Sigeif/GRDF pour la recherche de foncier en vue de la construction de stations GNV/bioGNV.
- › Convention de partenariat Sigeif/Caisse des dépôts pour la recherche de foncier en vue de la construction de stations GNV/bioGNV.
- › Convention de mise à disposition de données numériques relatives à la représentation à moyenne échelle des réseaux publics de gaz sur les communes d'Orsay et d'Igny.
- › Rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz portant sur l'exercice 2013.

- › Création d'une commission consultative paritaire.
- › Modification de l'article 7.01 des statuts du Sigeif concernant le mécanisme de représentation-substitution.
- › Groupement de commandes pour l'achat de prestations événementielles.

GESTION DU PERSONNEL

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 9 FÉVRIER 2015

- › Frais d'inscription et de mission des fonctionnaires syndicaux participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels le Syndicat adhère.

- › Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe à temps non complet (5/35^e).
- › Transformation d'emplois :
 - un emploi d'ingénieur en emploi d'ingénieur principal,
 - un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe en emploi d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe,
 - un emploi de rédacteur principal de 2^e classe en emploi de rédacteur principal de 1^{re} classe.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2015

Prime d'intéressement à la performance collective.

- › Transformation d'emplois :
 - un emploi de technicien territorial principal de 1^{re} classe en emploi d'ingénieur territorial,
 - un emploi de rédacteur territorial principal de 1^{re} classe en emploi d'attaché territorial,
 - un emploi d'adjoint technique de 2^e classe en emploi d'agent de maîtrise territorial.
- › Modification de la délibération n° 02-13 du 24 juin 2002 relative au régime indemnitaire des personnels du Sigeif.

ÉLECTIONS

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2015

Élection d'un membre de la commission de coopération décentralisée.

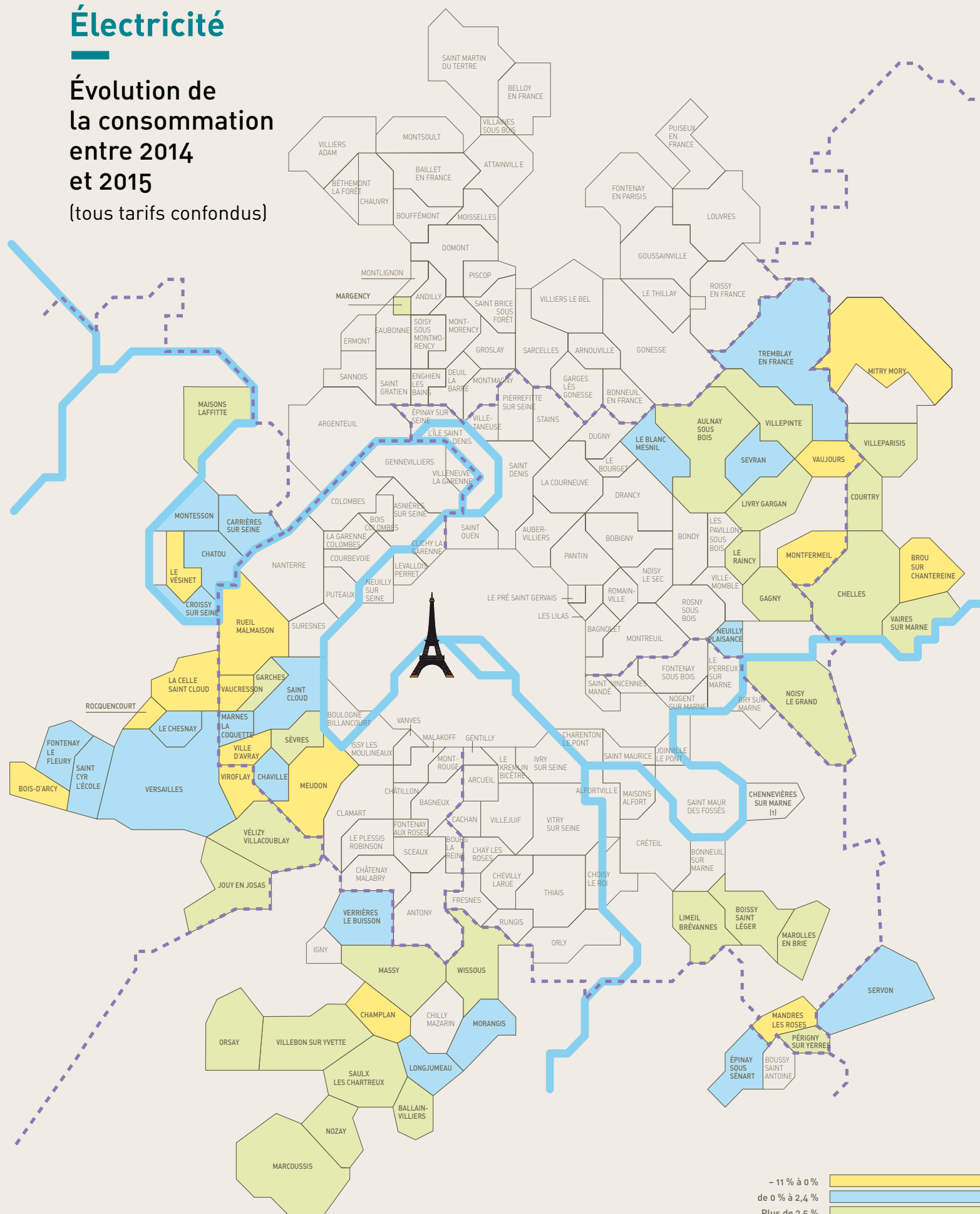
Tous les documents administratifs sont téléchargeables dans l'espace adhérents du site Internet du Sigeif : www.sigeif.fr



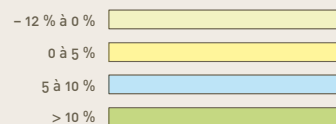
Électricité

Évolution de la consommation entre 2014 et 2015

(tous tarifs confondus)



[1] Il n'y a pas de données sur l'évolution de la consommation de la commune de Chennevières-sur-Marne, qui a adhéré en 2015.



Limites de départements

ÉLECTRICITÉ

LONGUEUR DES RÉSEAUX ET ÉNERGIE ACHEMINÉE DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)

	Population au 31.12.2015	Longueur des réseaux (en m) 2015 2014		2015 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**	2014 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**
SEINE-ET-MARNE									
Brou-sur-Chantereine	4 472	23 531	23 376	1 941	10,8	1,5	1 935	10,8	1,3
Chelles	54 044	341 515	340 880	24 560	205,2	43,6	24 435	198,0	24,8
Courtry	6 490	54 848	54 848	2 526	21,7	3,1	2 511	20,8	2,1
Mitry-Mory***	7 831	129 270	129 743	3 563	122,5	51,1	3 591	122,8	40,0
Servon	3 195	53 979	53 505	1 421	16,9	3,0	1 373	16,7	1,1
Vaires-sur-Marne	13 389	70 648	70 043	6 129	41,8	5,4	6 091	40,5	3,1
Villeparisis	26 088	139 740	139 815	11 747	94,4	15,7	11 727	91,5	6,9
Total	115 509	813 532	812 210	51 887	513,3	123,3	51 663	501,1	79,3
YVELINES									
Bois-d'Arcy	14 190	81 395	80 323	6 793	70,0	15,5	6 650	72,4	9,7
Carrières-sur-Seine	15 396	112 448	112 384	6 889	50,7	8,1	6 940	50,2	5,3
La Celle-Saint-Cloud	21 742	127 725	127 889	9 970	53,3	7,3	10 011	53,9	5,4
Chatou	31 336	179 034	178 740	15 346	101,5	13,5	15 187	101,2	11,0
Le Chesnay	29 288	125 916	126 067	16 075	133,3	23,4	16 061	133,3	11,9
Croissy-sur-Seine	10 436	79 032	79 058	4 943	65,7	31,4	4 939	65,6	30,1
Fontenay-le-Fleury	13 237	60 230	60 319	6 807	32,2	4,0	6 821	32,1	2,2
Jouy-en-Josas	8 475	70 173	71 918	3 342	61,2	9,1	3 319	59,4	4,2
Maisons-Laffitte	23 665	146 321	145 987	13 027	87,5	20,6	12 995	83,6	9,7
Montesson	15 479	108 604	108 604	6 835	72,0	22,1	6 828	70,4	18,1
Rocquencourt	3 290	31 433	31 433	1 799	13,0	1,2	1 809	14,7	0,9
Saint-Cyr-l'École	18 732	116 805	114 155	9 427	93,7	35,7	9 352	91,5	31,3
Vélizy-Villacoublay	21 264	174 540	174 268	11 285	362,1	184,4	11 134	348,8	114,4
Versailles	87 434	444 472	442 558	48 787	358,6	71,7	48 528	353,7	42,1
Le Vésinet	16 363	125 841	125 638	8 340	62,0	9,7	8 293	62,2	6,0
Viroflay	16 060	75 147	74 562	8 288	47,8	6,1	8 184	47,9	3,5
Total	346 387	2 059 114	2 053 902	177 953	1 664,8	463,7	177 051	1 641,0	305,9
ESSONNE									
Ballainvilliers	4 040	55 214	54 545	1 938	24,7	4,5	1 865	23,9	1,7
Champlan	2 708	49 385	48 907	1 313	31,2	3,4	1 324	32,8	1,8
Épinay-sous-Sénart	12 648	60 693	61 103	4 822	26,3	5,4	4 839	26,0	3,9
Longjumeau	21 913	124 870	124 497	10 461	87,3	22,5	10 489	86,2	11,9
Marcoussis	8 286	105 153	104 915	3 668	76,1	32,0	3 624	73,8	27,3
Massy	46 649	324 267	324 345	24 081	308,2	108,6	23 877	284,4	52,5
Morangis	12 586	109 771	110 726	6 249	79,6	15,1	6 073	78,2	7,9
Nozay	4 855	41 234	41 234	2 013	16,5	2,3	2 009	15,7	1,0
Orsay	16 496	148 233	147 146	8 449	136,6	26,1	8 375	132,4	54,9
Saulx-les-Chartreux	5 229	52 777	52 046	2 552	28,4	4,1	2 418	26,9	1,1
Verrières-les-Buisson	16 213	116 810	116 672	7 385	68,2	7,0	7 355	66,7	3,2
Villebon-sur-Yvette	10 557	121 522	120 995	5 426	96,3	24,5	5 434	93,3	9,0
Wissous	7 281	79 810	79 838	3 836	81,6	7,1	3 833	77,4	– 1,8
Total	169 461	1 389 739	1 386 969	82 193	1 061,2	262,5	81 515	1 017,8	174,3

ÉNERGIE ACHÉMINÉE (EN GWH)

	Population au 31.12.2015	Longueur des réseaux (en m) 20152014		2015 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**	2014 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**
HAUTS-DE-SEINE									
Chaville	19 997	82 944	83 361	10 802	59,3	7,8	10 514	58,6	5,1
Garches	18 164	108 504	108 937	9 687	68,3	11,4	9 730	66,2	6,4
Marnes-la-Coquette	1 721	19 845	19 705	815	11,3	4,1	791	11,2	1,5
Meudon	45 795	229 933	229 779	24 082	179,0	28,5	23 937	181,2	18,3
Rueil-Malmaison	81 357	480 888	479 897	40 557	436,7	84,3	40 485	441,3	63,5
Saint-Cloud	29 678	172 916	172 791	16 500	169,8	51,4	16 473	167,3	39,5
Sèvres	23 845	109 534	109 348	11 929	95,1	18,2	11 854	91,5	12,7
Vaucresson	9 153	74 066	73 161	4 541	34,3	4,1	4 535	34,6	2,2
Ville-d'Avray	11 496	50 986	51 009	6 075	32,5	6,4	6 057	32,5	5,4
Total	241 206	1 329 617	1 327 989	124 988	1 086,4	216,4	124 376	1 084,5	154,7
SEINE-SAINT-DENIS									
Aulnay-sous-Bois	83 302	433 270	417 132	33 329	319,6	69,3	33 069	316,5	59,3
Le Blanc-Mesnil	53 188	239 351	239 482	22 157	174,6	30,4	22 090	174,4	15,2
Gagny	39 534	179 207	178 868	17 692	96,3	14,7	17 658	93,7	9,5
Livry-Gargan	43 364	208 332	206 891	20 704	132,3	26,1	20 619	129,1	14,9
Montfermeil	26 164	139 018	138 640	10 063	75,5	18,7	10 009	77,1	10,3
Neuilly-Plaisance	21 027	131 341	131 534	10 190	71,3	16,0	10 097	70,3	7,5
Noisy-le-Grand	63 384	394 126	392 119	30 853	396,5	113,1	30 174	371,6	68,3
Le Raincy	14 637	76 476	75 803	8 114	53,4	8,4	8 024	51,3	5,5
Sevran	49 822	207 943	205 721	19 026	122,6	27,8	19 010	121,7	21,7
Tremblay-en-France	34 867	353 887	350 255	15 378	236,9	53,9	15 265	236,5	36,7
Vaujours	6 994	49 447	49 378	3 171	76,9	58,2	3 169	77,7	58,1
Villepinte	35 564	227 074	226 605	13 658	176,3	66,9	13 625	166,1	42,9
Total	471 847	2 639 472	2 612 428	204 335	1 932,3	503,4	202 809	1 886,1	349,9
VAL-DE-MARNE									
Boissy-Saint-Léger	16 629	86 866	86 883	7 274	61,0	17,9	7 248	57,8	12,0
Chennevières-sur-Marne ⁽¹⁾	18 294	140 190	-	9 177	89,0	20,4	-	-	-
Limeil-Brévannes	23 039	144 641	142 574	11 582	87,8	17,7	10 789	84,8	11,6
Mandres-les-Roses	4 467	50 722	50 318	2 049	21,4	3,4	1 986	22,1	3,1
Marolles-en-Brie	4 941	59 199	58 992	2 033	32,9	3,1	1 989	31,0	2,0
Périgny-sur-Yerres	2 513	29 505	29 348	1 141	12,5	1,2	1 094	11,9	0,7
Total	69 883	511 122	368 116	33 256	304,7	63,8	23 106	207,6	29,3
VAL-D'OISE									
Margency	2 964	17 841	17 731	1 326	9,7	1,4	1 315	9,4	0,9
Total	2 964	17 841	17 731	1 326	9,7	1,4	1 315	9,4	0,9
Total général	1 417 257	8 760 437	8 579 344	675 938	6 572,3	1 634,5	661 835	6 347,5	1 094

* Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients : les clients BT et les clients HTA (industriels) d'ERDF et les clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

** Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché, c'est-à-dire les clients qui ont quitté les tarifs réglementés.

*** Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale de cette commune.

(1) Pas d'évolution, la commune ayant adhéré en 2015.

_ GAZ

LONGUEUR DES RÉSEAUX ET ÉNERGIE ACHEMINÉE DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)

	Population au 31.12.2015	Longueur des réseaux (en m) 2015 2014		2015 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	2014 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
SEINE-ET-MARNE							
Brou-sur-Chantereine	4 472	10 316	10 313	876	25,0	885	23,7
Chelles	54 044	146 251	146 018	12 859	255,6	12 962	242,4
Courtry	6 490	18 187	18 212	1 036	21,3	1 029	20,2
Mitry-Mory	19 418	70 524	71 170	5 007	159,8	5 017	150,7
Servon	3 195	18 829	18 610	697	19,1	696	17,7
Vaires-sur-Marne	13 389	33 840	33 602	3 299	68,6	3 267	63,7
Villeparisis	26 088	58 269	58 239	4 906	99,2	4 897	94,0
Total	127 096	356 216	356 164	28 680	648,7	28 753	612,3
YVELINES							
Bois-d'Arcy	14 190	36 441	36 458	3 434	82,3	3 431	77,0
Carrières-sur-Seine	15 396	33 059	32 934	3 322	57,9	3 376	54,7
La Celle-Saint-Cloud	21 742	59 178	59 119	5 097	149,0	5 163	125,7
Chatou	31 336	67 728	67 655	6 967	156,7	7 020	144,1
Le Chesnay	29 288	48 486	48 494	6 504	117,1	6 632	108,7
Croissy-sur-Seine	10 436	33 367	33 363	2 422	75,8	2 463	71,9
Fontenay-le-Fleury	13 237	23 649	23 686	2 801	86,0	2 880	82,0
Jouy-en-Josas	8 475	23 030	22 916	1 367	68,4	1 380	64,0
Maisons-Laffitte	23 665	66 364	66 224	5 401	151,6	5 460	138,0
Montesson	15 479	41 232	41 230	3 315	74,5	3 309	69,6
Rocquencourt	3 290	8 702	8 703	368	25,3	379	25,5
Saint-Cyr-l'École	18 732	40 086	38 887	3 980	93,4	4 011	89,1
Vélizy-Villacoublay	21 264	46 787	48 084	4 403	90,9	4 638	79,6
Versailles	87 434	154 057	154 490	20 989	552,8	21 248	504,4
Le Vésinet	16 363	66 930	67 038	4 089	127,3	4 121	116,0
Viroflay	16 060	35 933	35 703	4 275	100,7	4 293	93,8
Total	346 387	785 029	784 984	78 734	2 009,6	79 804	1 844,0
ESSONNE							
Ballainvilliers	4 040	18 327	17 974	918	26,8	884	24,7
Boussy-Saint-Antoine	6 773	19 379	18 935	1 543	48,6	1 549	45,3
Champlan	2 708	14 046	13 874	553	33,4	555	32,6
Chilly-Mazarin	19 701	41 326	41 198	3 607	141,8	3 670	137,0
Épinay-sous-Sénart	12 648	20 231	20 227	3 255	49,0	3 286	42,2
Igny	10 694	35 508	35 385	2 564	56,9	2 547	53,4
Longjumeau	21 913	46 769	46 921	5 101	128,2	5 140	121,3
Marcoussis	8 286	29 279	29 155	1 390	59,7	1 391	58,0
Massy	46 649	71 055	70 784	9 499	161,0	9 642	139,8
Morangis	12 586	42 145	41 963	2 607	77,3	2 599	71,9
Nozay	4 855	18 659	18 659	1 122	32,2	1 116	32,1
Orsay	16 496	56 650	56 638	3 342	149,4	3 348	138,6
Saulx-les-Chartreux	5 229	20 595	19 989	722	18,9	702	17,2
Verrières-le-Buisson	16 213	47 309	47 271	3 080	82,3	3 064	76,3

ÉNERGIE ACHÉMINÉE (EN GWH)

	Population au 31.12.2015	Longueur des réseaux (en m) 2015	2014	2015 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	2014 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
Villebon-sur-Yvette	10 557	35 199	34 977	1 772	70,2	1 778	66,9
Wissous	7 281	26 835	26 817	1 314	42,8	1 327	39,1
Total	206 629	543 312	540 767	42 389	1 178,5	42 598	1 096,3
HAUTS-DE-SEINE							
Antony	62 571	131 714	132 069	13 700	309,6	13 846	292,0
Asnières	86 848	92 017	92 351	18 606	359,5	18 968	338,1
Bagneux	38 802	52 536	52 754	11 579	234,7	11 725	216,7
Bois-Colombes	28 869	41 629	41 610	7 251	144,6	7 361	133,8
Boulogne-Billancourt	117 947	93 465	93 502	20 321	538,5	20 916	501,2
Bourg-la-Reine	20 091	34 220	34 305	4 495	108,9	4 513	102,0
Châtenay-Malabry	33 072	61 091	61 444	8 241	207,2	8 318	192,4
Châtillon	36 368	46 196	45 943	7 115	178,9	7 199	176,4
Chaville	19 997	37 696	37 613	4 633	131,2	4 697	122,2
Clamart	52 814	106 861	106 722	15 303	324,4	15 351	304,3
Clichy-la-Garenne	59 639	39 987	39 907	10 446	112,9	10 664	105,4
Colombes	85 338	127 310	127 162	21 483	441,8	21 794	416,1
Courbevoie	86 228	59 838	59 725	11 737	392,2	12 029	362,6
Fontenay-aux-Roses	22 673	40 870	40 845	5 735	173,7	5 790	160,8
Garches	18 164	41 516	41 667	3 771	148,2	3 821	137,9
La Garenne-Colombes	28 847	34 813	34 862	5 764	127,6	5 866	117,0
Gennevilliers	43 516	83 016	83 047	13 510	348,9	13 554	328,1
Issy-les-Moulineaux	66 557	64 506	64 937	10 477	222,1	10 693	206,3
Levallois-Perret	65 872	36 231	36 283	9 358	173,4	9 538	196,6
Malakoff	30 647	45 523	46 006	8 160	155,3	8 299	143,9
Marnes-la-Coquette	1 721	9 813	9 810	510	17,5	491	16,4
Meudon	45 795	80 246	80 115	11 047	206,0	11 266	191,2
Montrouge	50 066	44 058	44 178	10 284	212,7	10 511	195,5
Nanterre	94 193	127 690	127 893	21 493	588,4	21 680	553,1
Neuilly-sur-Seine	63 356	63 202	63 583	11 685	467,8	12 015	430,7
Le Plessis-Robinson	28 741	43 229	43 199	5 831	135,8	5 873	132,1
Puteaux	44 218	32 493	32 498	7 512	179,1	7 621	179,2
Rueil-Malmaison	81 357	145 435	145 206	17 336	445,4	17 499	416,8
Saint-Cloud	29 678	59 129	58 650	5 511	223,2	5 617	204,1
Sceaux	20 121	43 451	43 341	4 511	137,9	4 590	128,3
Sèvres	23 845	48 821	49 114	5 282	145,4	5 360	134,0
Suresnes	48 573	56 055	56 100	9 711	181,3	9 791	166,6
Vanves	28 510	27 329	27 278	5 497	124,3	5 627	118,1
Vaucresson	9 153	30 704	30 669	1 933	76,8	1 956	71,0
Ville-d'Avray	11 496	21 939	21 945	2 176	90,4	2 216	84,4
Villeneuve-la-Garenne	25 607	32 641	32 833	6 359	140,0	6 450	133,1
Total	1 611 290	2 137 270	2 139 166	338 363	8 205,6	343 505	7 708,3

_ GAZ

LONGUEUR DES RÉSEAUX ET ÉNERGIE ACHEMINÉE DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)

	Population au 31.12.2015	Longueur des réseaux (en m) 2015 2014		2015 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	2014 Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
SEINE SAINT DENIS							
Aubervilliers	78 129	88 220	88 179	16 416	357,62	16 567	321,2
Aulnay-sous-Bois	83 302	175 121	174 879	21 364	542,92	21 293	506,4
Bagnolet	36 307	39 831	40 056	8 299	246,01	8 401	249,6
Le Blanc-Mesnil	53 188	111 805	111 926	14 501	243,04	14 480	222,3
Bobigny	50 217	73 224	72 917	11 159	207,26	11 250	195,8
Bondy	53 227	83 235	83 326	13 739	235,11	13 856	221,2
Le Bourget	15 787	25 842	25 525	2 994	75,43	3 038	69,6
La Courneuve	41 035	56 535	55 972	7 298	244,08	7 351	223,9
Drancy	69 040	124 415	124 498	17 940	318,46	17 947	301,5
Dugny	10 279	18 311	18 102	2 613	69,60	2 618	65,6
Épinay-sur-Seine	55 079	71 909	72 153	12 958	239,51	13 087	223,3
Gagny	39 534	97 567	97 715	10 664	200,59	10 701	185,9
L'Île-Saint-Denis	7 028	10 851	10 965	1 718	30,97	1 709	28,2
Les Lilas	22 982	24 481	24 531	5 069	103,57	5 107	101,0
Livry-Gargan	43 364	100 581	100 879	9 882	215,58	9 894	201,1
Montfermeil	26 164	63 097	63 121	5 435	126,88	5 409	118,3
Montreuil	105 082	144 529	144 539	25 010	518,40	25 187	482,4
Neuilly-Plaisance	21 027	45 948	45 948	4 690	98,88	4 681	93,2
Noisy-le-Grand	63 384	110 823	110 634	10 516	248,95	10 499	228,1
Noisy-le-Sec	41 313	69 097	69 299	11 915	228,90	12 031	220,2
Pantin	53 816	57 451	56 986	13 146	301,93	13 252	277,3
Les Pavillons-sous-Bois	22 902	51 817	51 730	5 600	117,71	5 566	110,4
Pierrefitte-sur-Seine	28 699	47 971	47 986	5 954	113,08	6 054	106,0
Le Pré-Saint-Gervais	18 033	15 522	15 446	3 758	66,06	3 783	60,2
Le Raincy	14 637	36 622	36 417	3 829	92,03	3 754	85,9
Romainville	25 881	44 492	44 455	6 608	143,16	6 611	122,5
Rosny-sous-Bois	44 156	69 712	69 577	9 386	229,50	9 533	208,6
Saint-Denis	110 480	121 451	121 676	16 888	365,86	17 070	343,2
Saint-Ouen	47 935	57 464	57 588	10 973	247,96	11 188	240,2
Sevran	49 822	79 075	79 113	9 573	191,75	9 680	190,1
Stains	36 609	67 212	67 047	8 913	138,78	9 022	126,4
Tremblay-en-France	34 867	99 496	99 334	6 498	157,19	6 545	147,8
Vaujours	6 994	17 357	17 340	1 116	29,51	1 120	27,7
Villemomble	29 386	68 380	68 340	7 934	175,60	7 930	160,6
Villepinte	35 564	78 013	78 345	5 894	132,61	5 902	122,7
Villetaneuse	12 547	22 358	22 133	3 146	70,15	3 148	64,6
Total	1 487 796	2 469 815	2 468 677	333 396	7 124,6	335 264	6 653,0
VAL-DE-MARNE							
Alfortville	45 080	52 339	52 605	9 643	168,1	9 699	158,8
Arcueil	19 934	41 064	41 079	5 773	130,7	5 830	119,9
Boissy-Saint-Léger	16 629	37 487	37 487	3 196	85,3	3 237	79,5

ÉNERGIE ACHÉMINÉE (EN GWH)

	Population au 31.12.2015	Longueur des réseaux (en m)		2015	Énergie totale acheminée*	2014	Énergie totale acheminée*
		2015	2014				
Bonneuil-sur-Marne	17 001	41 325	41 535	4 197	113,3	4 291	115,7
Bry-sur-Marne	16 621	42 818	42 802	3 332	111,4	3 359	107,6
Cachan	29 799	46 784	46 738	7 028	111,2	7 087	97,2
Charenton-le-Pont	30 762	27 291	27 188	5 571	119,9	5 657	111,6
Chennevières-sur-Marne ⁽¹⁾	18 294	47 536	-	3 847	135,4	-	-
Chevilly-Larue	19 053	31 575	31 618	3 885	54,0	3 979	40,8
Choisy-le-Roi	43 148	63 099	62 974	9 568	155,6	9 630	147,6
Créteil	90 696	116 384	116 094	16 152	487,3	16 447	463,1
Fontenay-sous-Bois	53 729	78 912	78 667	11 218	221,4	11 316	198,6
Fresnes	26 844	42 921	43 340	5 513	172,0	5 659	167,2
Gentilly	16 569	23 789	23 801	5 317	84,8	5 411	80,5
L'Hay-les-Roses	31 483	61 143	61 112	7 517	133,1	7 614	111,2
Ivry-sur-Seine	59 370	74 939	74 921	13 704	464,6	13 988	306,6
Joinville-le-Pont	18 310	38 990	39 139	4 455	94,7	4 487	88,4
Le Kremlin-Bicêtre	26 099	25 002	25 001	5 218	100,8	5 355	93,2
Limeil-Brévannes	23 039	43 768	43 739	3 794	97,2	3 758	94,1
Maisons-Alfort	55 057	84 757	84 709	13 633	197,9	13 844	184,7
Mandres-Les-Roses	4 467	18 764	18 525	667	23,5	634	21,7
Marolles-en-Brie	4 941	12 151	11 510	233	8,7	227	7,6
Nogent-sur-Marne	31 677	50 568	50 573	6 603	171,2	6 735	158,1
Orly	22 666	44 563	44 572	4 934	80,3	4 993	68,3
Périgny-sur-Yerres	2 513	7 479	7 441	383	8,1	381	7,4
Le Perreux-sur-Marne	33 758	75 722	75 733	8 087	171,3	8 076	158,3
Rungis	5 688	27 629	27 622	1 221	74,9	1 228	76,3
Saint-Mandé	22 704	21 148	21 245	4 830	118,8	4 938	111,2
Saint-Maur-des-Fossés	75 017	197 817	198 122	20 052	460,3	20 373	426,7
Saint-Maurice	15 064	13 932	13 933	1 952	57,3	1 990	52,5
Thiais	29 631	53 600	53 661	5 889	127,4	6 011	105,4
Villejuif	57 596	81 055	80 956	14 780	271,0	14 888	248,9
Vincennes	50 175	42 139	42 014	10 517	210,6	10 691	196,2
Vitry-sur-Seine	90 827	141 164	140 966	21 856	299,4	22 043	280,5
Total	1 104 241	1 809 654	1 761 422	244 565	5 321,9	243 856	4 685,4
VAL-D'OISE							
Andilly	2 607	10 716	10 717	541	18,7	540	17,7
Argenteuil	108 414	197 814	198 710	24 922	503,5	25 070	488,0
Arnouville	14 247	40 413	40 244	3 226	62,1	3 246	57,4
Attainville	1 794	8 677	8 775	239	8,7	238	6,0
Baillet-en-France	2 041	14 205	14 194	500	14,4	499	13,3
Belloy-en-France	2 128	11 177	11 177	424	9,4	425	8,9
Béthemont-la-Forêt	441	2 658	2 657	90	2,2	90	2,0
Bonneuil-en-France	829	5 616	5 616	208	12,2	200	12,6
Bouffémont	6 153	17 739	17 724	999	27,3	1 008	25,6

(1) Pas d'évolution, commune ayant adhéré en 2015.

_ GAZ

LONGUEUR DES RÉSEAUX ET ÉNERGIE ACHEMINÉE DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)

	Population au 31.12.2015	Longueur des réseaux (en m)		2015		2014	
		2015	2014	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
Chauvry	315	1 557	1 557	82	1,9	84	1,8
Deuil-la-Barre	22 262	49 089	49 039	4 628	93,0	4 605	86,0
Domont	15 579	46 643	46 278	3 976	80,7	3 974	74,5
Eaubonne	24 945	68 619	68 285	6 964	160,6	6 984	146,3
Enghien-les-Bains	11 470	24 095	24 089	3 059	80,9	3 104	74,3
Ermont	28 335	61 621	61 687	7 218	168,4	7 270	158,3
Fontenay-en-Parisis	1 940	7 428	7 430	209	5,6	211	5,1
Garges-lès-Gonesse	42 098	58 666	58 571	9 915	207,4	10 000	192,3
Gonesse	26 310	66 309	66 352	5 947	137,7	5 991	129,9
Goussainville	31 487	85 002	84 365	6 813	146,1	6 835	135,9
Groslay	8 815	23 368	23 287	1 845	31,9	1 843	29,8
Louvres	10 028	25 721	25 505	2 215	38,7	2 212	35,3
Margency	2 964	9 905	9 900	504	17,9	505	16,8
Moisselles	1 266	6 630	6 629	285	14,9	288	14,0
Montlignon	2 824	13 799	13 786	692	15,5	595	14,1
Montmagny	14 021	28 221	28 159	2 386	51,2	2 393	48,8
Montmorency	21 097	64 522	64 580	5 166	137,7	5 218	128,3
Montsoult	3 446	14 837	14 802	877	22,0	878	21,0
Piscop	786	5 019	5 020	132	3,8	134	3,7
Puiseux-en-France	3 346	13 953	13 941	994	17,3	989	16,1
Roissy-en-France	2 858	16 885	16 905	433	73,7	435	65,7
Saint-Brice-sous-Forêt	14 599	26 539	26 505	2 027	54,9	2 064	51,7
Saint-Gratien	21 132	40 955	40 927	5 369	107,8	5 400	99,5
Saint-Martin-du-Tertre	2 703	7 283	7 266	420	11,7	422	10,9
Sannois	27 105	54 237	54 234	5 177	103,4	5 187	96,1
Sarcelles	58 091	83 638	83 473	14 399	153,0	14 452	141,9
Soisy-sous-Montmorency	17 874	50 025	49 994	4 636	101,7	4 667	96,9
Le Thillay	4 208	16 206	16 171	804	20,5	803	17,0
Villaines-sous-Bois	712	3 541	3 601	160	3,3	160	3,5
Villiers-Adam	855	5 905	5 905	187	4,5	189	4,3
Villiers-le-Bel	27 599	43 811	44 117	6 238	102,7	6 269	98,2
Total	589 724	1 333 044	1 332 174	134 906	2 828,7	135 477	2 649
Total général	5 473 163	9 434 340	9 383 354	1 201 033	27 317,5	1 209 257	25 248,8

* Le total regroupe tous les types de clients. T1 : usage cuisine. T2 : chauffage domestique, écoles. T3 : PME-PMI, piscines, groupes scolaires.
T4 : industriels. TP : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution.

GROUPEMENT DE COMMANDES (MARCHÉS 2014-2016)

LISTE DES 598 MEMBRES

AU 31 DÉCEMBRE 2015

BAILLEURS SOCIAUX (29)

AB Habitat
Alfi
Antin Résidences
Coopérer pour Habiter
Ermont Habitat
Essonnes Habitat
Joinville-le-Pont Habitat
Logement français
Logement francilien
Logial-OPH
Marne et Chantier Habitat
Meaux Habitat
OPH d'Aubervilliers
OPH de Bobigny
OPH de Bondy Habitat
OPH de Bourg-la-Reine
OPH de Drancy
OPH de Malakoff
OPH Montreuil
OPH de Puteaux
OPH de Romainville
OPH Seine-Ouest Habitat
OPH de Vincennes
OPH 77 Seine-et-Marne
SA HLM Coopération et Famille
Saint-Ouen Habitat public
Vallois-Sarép
Vallois Habitat - OPH Val-de-Marne
Vallois La Chaumière IDF

CCAS (16)

Chilly-Mazarin
Courbevoie
Eaubonne
Épinay-sur-Orge
Levallois-Perret
Mandres-les-Roses
Nogent-sur-Marne
Orsay
Pontault-Combault
Rosny-sous-Bois
Savigny-sur-Orge
Sceaux
Versailles
Le Vésinet
Ville-d'Avray
Vitry-sur-Seine

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT (216)

Alain Fournier, Clamart
Alain Fournier, Orsay
Albert Camus, Bois-Colombes
Albert Camus, Brunoy
Albert Camus, La Ferté-Alais
Albert Camus, La Norville
Albert Camus, Le Plessis-Trévise
Albert Camus, Ris-Orangis
Albert Schweitzer, Créteil
Alexandre Fleming, Orsay
Alfred de Vigny, Courbevoie
Alfred Weiler, Montgeron
Alphonse Daudet, Draveil

André Doucet, Nanterre
André Dunoyer de Segonzac,
Boussy-Saint-Antoine
André Malraux, Asnières-sur-Seine
André Maurois, Épinay-sur-Orge
André Maurois, Neuilly-sur-Seine
Anne Frank, Antony
Auguste Renoir, Asnières-sur-Seine
Bartholdi, Boulogne-Billancourt
Bel Air, Meudon
Bellevue, Crous
Blaise Pascal, Villemoisson-sur-Orge
Camille Claudel, Saint-Pierre-du-Perray
Camille Pissarro, La Varenne-Saint-Hilaire
César Franck, Palaiseau
Chantemerle, Corbeil-Essonnes
Charles de Montesquieu, Évry
Charles Péguy, Bondoufle
Charles Péguy, Morsang-sur-Orge
Charles Péguy, Palaiseau
Claude-Nicolas Ledoux, Le Plessis-Robinson
Clément Guyard, Créteil
Condorcet, Dourdan
Daniel Féry, Limeil-Brévannes
Danielle Casanova, Vitry-sur-Seine
Danton, Levallois-Perret
De Guinette, Étampes
De la Paix, Issy-les-Moulineaux
De Sèvres, Sèvres
Delattre, Le Perreux-sur-Marne
Denis Diderot, Massy
Des Champs-Philippe, La Garenne-Colombes
Descartes, Antony
Du Centre Aimé Césaire, Villejuif
Du Fort, Sucy-en-Brie
Du Parc, Sucy-en-Brie
Du Pont de Bois, Saint-Chéron
Dulcie September, Arcueil
Edmond Nocard, Saint-Maurice
Édouard Manet, Villeneuve-la-Garenne
Édouard Vaillant, Gennevilliers
Émile Auvray, Dourdan
Émile Verhaeren, Saint-Cloud
Émile Zola, Igny
Émile Zola, Suresnes
Émilie du Châtelet, Serris
Eugène Delacroix, Draveil
Évariste Galois, Bourg-la-Reine
Évariste Galois, Nanterre
Ferdinand Buisson, Juvisy-sur-Orge
Fernande Flagon, Valenton
Francine Fromond, Fresnes
François Furet, Antony
François Rabelais, Saint-Maur-des-Fossés
François Rabelais, Vitry-sur-Seine
François Truffaut, Asnières-sur-Seine
Françoise Giroud, Vincennes
Gay-Lussac, Colombes
George Sand, Châtillon
Georges Politzer, Ivry-sur-Seine
Georges Pompidou, Courbevoie
Georges Pompidou, Montgeron
Georges Pompidou, Villeneuve-la-Garenne
Georges Seurat, Courbevoie
Germaine Tillon, Lardy
Gounod, Saint-Cloud
Guillaume Bude, Yerres

Gustave Monod, Vitry-sur-Seine
Guy Môquet, Villejuif
Haut Mesnil, Montrouge
Henri Barbusse, Alfortville
Henri Barbusse, Bagneux
Henri Bergson, Garches
Henri Matisse, Issy-les-Moulineaux
Henri Sellier, Suresnes
Henri Wallon, Malakoff
Henri Wallon, Vigneux-sur-Seine
Hubert Robert, Méréville
Jacqueline Auriol, Boulogne-Billancourt
Janusz Korczak, Limeil-Brévannes
Jean Jaurès, Levallois-Perret
Jean Lurçat, Ris-Orangis
Jean Lurçat, Villejuif
Jean Macé, Sainte-Geneviève-des-Bois
Jean Macé, Suresnes
Jean Mermoz, Bois-Colombes
Jean Mermoz, Savigny-sur-Orge
Jean Monnet, Briis-sous-Forges
Jean Moulin, Chaville
Jean Moulin, La Norville
Jean Moulin, La Queue-en-Brie
Jean Moulin, Saint-Michel-sur-Orge
Jean Moulin, Verrières-le-Buisson
Jean Perrin, Le Kremlin-Bicêtre
Jean Perrin, Nanterre
Jean Perrin, Vitry-sur-Seine
Jean Renoir, Boulogne-Billancourt
Jean Rostand, Milly-la-Forêt
Jean Vilar, Grigny
Jean Zay, Morsang-sur-Orge
Jean-Baptiste Clément, Colombes
Jean-Étienne Guettard, Étampes
Joliot-Curie, Bagneux
Joseph Bara, Palaiseau
Jules Ferry, Sainte-Geneviève-des-Bois
Jules Vallès, Vitry-sur-Seine
Jules Verne, Rueil-Malmaison
Jules Verne, Villebon-sur-Yvette
Juliette Adam, Gif-sur-Yvette
L'Ermitage, Soisy-sur-Seine
La Fontaine aux Bergers, Ollainville
La Fontaine du Roy, Ville-d'Avray
La Fontaine, Antony
La Guinette, Villecresnes
La Guyonnière, Bures-sur-Yvette
La Malmaison, Rueil-Malmaison
Lakanal, Colombes
Lakanal, Vitry-sur-Seine
La Tuilerie, Saint-Germain-lès-Corbeil
Le Parc de Villeroy, Mennecy
Le Parc, Saint-Maur-des-Fossés
Le Roussay, Étrechy
Le Village, Évry
Léonard de Vinci, Châtenay-Malabry
Léonard de Vinci, Guigneville
Léopold Sédar Senghor, Corbeil-Essonnes
Les Bons Raisins, Rueil-Malmaison
Les Bouvets, Puteaux
Les Bruyères, Courbevoie
Les Chenevoux, Nanterre
Les Dînes Chiens, Chilly-Mazarin
Les Gâtines, Savigny-sur-Orge
Les Goussons, Gif-sur-Yvette
Les Martinets, Rueil-Malmaison
Les Ormeaux, Fontenay-aux-Roses

_ GROUPEMENT DE COMMANDES (MARCHÉS 2014-2016)

LISTE DES 598 MEMBRES

AU 31 DÉCEMBRE 2015

Les Petits Ponts, Clamart
Les Prunais, Villiers-sur-Marne
Les Sablons, Viry-Châtillon
Les Vallées, La Garenne-Colombes
Louis Blanc, La Varenne-Saint-Hilaire
Louis Pasteur, Brunoy
Louis Pasteur, Gennevilliers
Louis Pasteur, Longjumeau
Louise Michel, Corbeil-Essonnes
Louise Weiss, Nozay
Lucie Aubrac, Champigny-sur-Marne
Maison Blanche, Clamart
Marcel Pagnol, Rueil-Malmaison
Marguerite Duras, Colombes
Marie Curie, Étampes
Michel Vignaud, Limours
Michel Vignaud, Morangis
Michel-Richard Delalande, Athis-Mons
Molière, Chennevières-sur-Marne
Molière, Ivry-sur-Seine
Moulin Joly, Colombes
Mozart, Athis-Mons
Nicolas Boileau, Saint-Michel-sur-Orge
Olivier de Serres, Viry-Châtillon
Olympe de Gouges, Champcueil
Pablo Neruda, Brétigny-sur-Orge
Pablo Picasso, Saulx-les-Chartreux
Paparemborde, Colombes
Pasteur, Créteil
Paul Bert, Cachan
Paul Bert, Malakoff
Paul Bert, Savigny-sur-Orge
Paul Éluard, Brétigny-sur-Orge
Paul Éluard, Sainte-Geneviève-des-Bois
Paul Éluard, Vigneux-sur-Seine
Paul Fort, Courcouronnes
Paul Fort, Monthéry
Paul Klee, Thiais
Paul Landowski, Boulogne-Billancourt
Pierre Brossolette, Châtenay-Malabry
Pierre Brossolette, Le Perreux-sur-Marne
Pierre de Ronsard, Paray-Vieille-Poste
Pierre de Ronsard, Saint-Maur-des-Fossés
Pierre et Marie Curie, Villiers-sur-Marne
Pierre Mendès-France, Marcoussis
République, Nanterre
Robert Doisneau, Itteville
Robert Doisneau, Montrouge
Rol-Tanguy, Champigny-sur-Marne
Roland Garros, Saint-Germain-lès-Arpajon
Roland Garros, Villeneuve-Saint-Georges
Romain Rolland, Bagneux
Romain Rolland, Le Plessis-Robinson
Rosa Luxemburg, Lisses
Rosa Parks, Villabé
Saint-Exupéry, Marolles-en-Hurepoix
Saint-Exupéry, Vanves
Saint-Exupéry, Vincennes
Simone de Beauvoir, Créteil
Simone Veil, Mandres-les-Roses
Sonia Delaunay, Grigny
Thomas Masaryk, Châtenay-Malabry
Unité centrale de production
de Rueil-Malmaison
Victor Hugo, Créteil
Victor Hugo, Issy-les-Moulineaux
Victor Hugo, Nanterre
Voltaire, Asnières-sur-Seine

Willy Ronis, Champigny-sur-Marne
Yves du Manoir, Vaucresson

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION ET DE COMMUNES (24)

CA Aéroport du Bourget
CA Argenteuil-Bezons
CA de la Brie francilienne
CA de Cergy-Pontoise
CA Deux Rives de Seine
CA Est Ensemble
CA Évry Centre Essonne
CA Grand Paris Seine Ouest
CA des Hauts-de-Bièvre
CA de Mantes-en-Yvelines
CA de Marne-la-Vallée - Val Maubuée
CA Plaine Commune
CA du Plateau de Saclay
CA Roissy Porte de France
CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
CA Sud de Seine
CA du Val de Bièvre
CA du Val d'Yerres
CA Val et Forêt
CC de l'Arpajonnais
CC Charenton-le-Pont - Saint-Maurice
CC des Deux fleuves
CC de Seine École
SAN du Val d'Europe

COMMUNES (206)

Seine-et-Marne (14)

Bailly-Romainvilliers
Coupvray
Courtry
La Grande-Paroisse
Magny-le-Hongre
Mitry-Mory
Moissy-Cramayel
Nemours
Pontault-Combault
Salins
Savigny-le-Temple
Servon
Thomery
Torcy

Yvelines (27)

Andrézy
Carrières-sur-Seine
La Celle-Saint-Cloud
Cernay-la-Ville
Chatou
Le Chesnay
Conflans-Sainte-Honorine
Croissy-sur-Seine
Fontenay-le-Fleury
Guyancourt
Houilles
Jouy-en-Josas
Les Loges-en-Josas
Maisons-Laffitte
Marly-le-Roi
Maurepas

Montesson
Montigny-le-Bretonneux
Orgeval
Plaisir
Rocquencourt
Saint-Cyr-l'École
Vélizy-Villacoublay
Versailles
Le Vésinet
Villennes-sur-Seine
Viroflay

Essonne (54)

Athis-Mons
Ballainvilliers
Boissy-sous-Saint-Yon
Bondoufle
Boussy-Saint-Antoine
Bruyères-le-Châtel
Bures-sur-Yvette
Champlan
Cheptainville
Chilly-Mazarin
Courcouronnes
Égly
Épinay-sur-Orge
Étiolles
Évry
La Ferté-Alais
Gif-sur-Yvette
Gometz-le-Châtel
Grigny
Igny
Juvisy-sur-Orge
Lisses
Longjumeau
Longpont-sur-Orge
Marcoussis
Marolles-en-Hurepoix
Massy
Milly-la-Forêt
Montgeron
Monthéry
Morangis
Morigny-Champigny
La Norville
Nozay
Ollainville
Orsay
Paray-Vieille-Poste
Quincy-sous-Sénart
Saclay
Saint-Germain-lès-Arpajon
Saint-Yon
Saulx-les-Chartreux
Savigny-sur-Orge
Soisy-sur-Seine
Les Ulis
Varennnes-Jarcy
Verrières-le-Buisson
Villabé
Villebon-sur-Yvette
Villemoisson-sur-Orge
Villiers-sur-Orge
Viry-Châtillon
Wissous
Yerres

Hauts-de-Seine (30)

Antony
Asnières-sur-Seine
Bagneux
Bois-Colombes
Bourg-la-Reine
Chaville
Clamart
Colombes
Courbevoie
Fontenay-aux-Roses
Garches
Gennevilliers
Issy-les-Moulineaux
Levallois-Perret
Malakoff
Marnes-la-Coquette
Meudon
Montrouge
Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Le Plessis-Robinson
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint-Cloud
Sceaux
Sèvres
Suresnes
Vanves
Ville-d'Avray
Villeneuve-la-Garenne

Seine-Saint-Denis (24)

Aubervilliers
Le Blanc-Mesnil
Le Bourget
Clichy-sous-Bois
Drancy
Dugny
Les Lilas
Livry-Gargan
Montfermeil
Neuilly-Plaisance
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec
Les Pavillons-sous-Bois
Pierrefitte-sur-Seine
Le Raincy
Romainville
Rosny-sous-Bois
Saint-Denis
Saint-Ouen
Sevran
Stains
Vaujours
Villemomble
Villetaneuse

Val-de-Marne (28)

Boissy-Saint-Léger
Bonneuil-sur-Marne
Bry-sur-Marne
Cachan
Charenton-le-Pont
Chevilly-Larue
Fontenay-sous-Bois
Fresnes
Gentilly

Ivry-sur-Seine
Joinville-le-Pont
Le Kremlin-Bicêtre
Limeil-Brévannes
Mandres-les-Roses
Marolles-en-Brie
Périgny-sur-Yerres
Le Perreux-sur-Marne
Rungis
Saint-Mandé
Saint-Maur-des-Fossés
Saint-Maurice
Thiais
Valenton
Villeneuve-le-Roi
Villeneuve-Saint-Georges
Villiers-sur-Marne
Vincennes
Vitry-sur-Seine

Val-d'Oise (29)

Argenteuil
Bailliet-en-France
Bouffémont
Cergy
Corneilles-en-Parisis
Deuil-la-Barre
Domont
Eaubonne
Écouen
Enghien-les-Bains
Fontenay-en-Parisis
Fosses
Garges-lès-Gonesse
Groslay
Louvres
Margency
Menucourt
Montlignon
Montsoult
Puisieux-en-France
Roissy-en-France
Saint-Brice-sous-Forêt
Saint-Witz
Sannois
Sarcelles
Soisy-sous-Montmorency
Le Thillay
Vauréal
Villiers-le-Bel

CONSEILS GÉNÉRAUX (5)

Yvelines
Essonne
Hauts-de-Seine
Val-de-Marne
Val-d'Oise

CONSEIL RÉGIONAL (1)

Île-de-France

EPCI SANS FISCALITÉ PROPRE (13)

Cimetière intercommunal des Joncherolles
Cimetière intercommunal de Valenton
Sidoresto
SIEVD de Rungis
Sigeif
Siom de la vallée de Chevreuse
Sips
Sivom de La Boucle
Sivos des communes de Forges
et de La Grande Paroisse
Sivu Co.cli.co
Stade nautique de Châtillon-Malakoff
Syndicat intercommunal piscine
de Saint-Germain-en-Laye
Syndicat mixte de la vallée de l'Orge

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (64)

Blanchisserie inter-hospitalière
de Seine-et-Marne
Blanchisserie inter-hospitalière
de Saint-Germain-en-Laye
Cash de Nanterre
Centre de gérontologie Les Aulnettes
Centre départemental Enfants et Familles
Centre hospitalier d'Arpajon
Centre hospitalier de Carnelle
Centre hospitalier de Coulommiers
Centre hospitalier de Fontainebleau
Centre hospitalier de Juvisy-sur-Orge
Centre hospitalier de La Mauldre
Centre hospitalier Léon Binet
Centre hospitalier Les Murets
Centre hospitalier de Marne-la-Vallée
Centre hospitalier de Montereau
Centre hospitalier général de Nemours
Centre hospitalier de Rambouillet
Centre hospitalier Roger Prévot
Centre hospitalier Sainte-Anne
Centre hospitalier Stell
Centre hospitalier Sud Essonne
Centre hospitalier Sud francilien
Centre hospitalier Théophile Roussel
Centre hospitalier du Vexin
CHI de Jouarre
CHI de Meulan Les Mureaux
CHI des Portes de l'Oise
CHRS L'Équinoxe
Ehpad Amodru
Ehpad Arthur Vernes
Ehpad Au coin du feu
Ehpad d'Ablis
Ehpad de Crécy-la-Chapelle
Ehpad de La Cité verte
Ehpad Degommier
Ehpad des bords de Marne et de l'Abbaye
Ehpad du Parc
Ehpad Fondation Aulagnier
Ehpad Gaston Monmousseau
Ehpad Hautefeuille
Ehpad La Pie voleuse
Ehpad Le Manoir
Ehpad Le Marais
Ehpad Les Tamaris
Ehpad Lumières d'automne

_ GROUPEMENT DE COMMANDES (MARCHÉS 2014-2016)

LISTE DES 598 MEMBRES

AU 31 DÉCEMBRE 2015

Ehpad Marguerite Renaudin
Ehpad résidence File-Étoupe
Ehpad public Richard
Ehpad Sainte-Émilie
Établissement de santé Maison Blanche
Établissement médico-social public
La Chocolatière
Établissement public de santé Érasme
Établissement public de santé
de Ville-Évrard
Établissement gériatrique de Tournan
Fondation Roguet
Fondation Vallée
Hôpital de Houdan
Hôpital de Mantes-la-Jolie
Hôpital de pédiatrie et de rééducation
de Bullion
Hôpital gériatrique de Plaisir-Grignon
Institut Le Val Mandé
La Seigneurie
Les Abondances
SEGA (Service public essonnien Grand Âge)

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (12)

Chambre des métiers et de l'artisanat
de Seine-Saint-Denis
Eau de Paris
École nationale supérieure des métiers
de l'image et du son (Fémis)
ESAT Marsoulan
La Ferme du Buisson
La Scène Watteau
SDIS de l'Essonne
SDIS des Yvelines
SIVOM de la région de Chevreuse
Université Évry Val d'Essonne
Université de Cergy-Pontoise
Université d'Orsay Paris Sud

ORGANISMES PRIVÉS (12)

ACPPAV
AFMAE - CFA des métiers de l'aérien
AFORP
AFUNA - CFA Sup 2000
CEFAA Villepinte
CFA de la pharmacie (ACPPP)
Chambre syndicale des fleuristes IDF -
École de Paris
Faculté des métiers de l'Essonne
FCMB - ECAP IDF
Fédération nationale des collectivités
concedantes et régies (FNCCR)
IFPM
Immobilier Diffusion - Copropriété
du 64 bis, rue de Monceau

Conception graphique : Kazoar

Réalisation : Sigeif

Illustrations : Nando (pages 33-39-61-91-92 et 93), Kazoar (pages 68 et 84).

Crédits photographiques :

Pages 3 et 26 : Philippe Dobrowolska. Page 10 : Carl Court/Getty Images Europe/Getty Images/AFP.
Page 12 : ville de Créteil. Page 13 : Médiathèque Enedis / Valentine Vermeil. Page 15 : Charly Triballeau/AFP.
Pages 18-24-25-49-54-63 et 104-105 : DR/Sigeif. Page 21 : ville de Versailles.
Pages 26 et 27 : Patrice Diaz. Page 30 : ville du Chesnay.
Pages 41 et 77 : ville de Margency. Page 50 : ville de Roissy. Page 53 : ville d'Aulnay-sous-Bois.
Pages 55 et 76 : ville de Maisons-Laffitte. Page 60 : ville d'Antony.
Page 72 : ville du Plessis-Robinson. Page 82 : ville de Montreuil-sous-Bois.
Page 85 : ville de Tremblay-en-France. Page 86 : ville de Servon. Page 99 : GRDF/Christel Sasso.
Page 111 : Médiathèque Enedis/William Beaucardet.

*Imprimé en France sur du papier provenant de forêts
gérées selon des principes conformes aux normes environnementales.*